PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

SOMMAIRE

Monsieur lo Maire	RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIV	ITES TERRITORIALES3
Monsieur Io Maire 19 Monsieur Ie Maire 19 Lucien-Jean LAHOUSSE 19 Monsieur Ie Maire 19 Elodic TRUONG 20 Monsieur Ie Maire 20 Michel PALLEY 20 Monsieur Ie Maire 21 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur Ie Maire 22 Pascal DUFORESTEL 22 Monsieur Ie Maire 22 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur Ie Maire 23 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 24 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE 25 Monsieur Ie Maire	Monsieur le Maire	19
Lucier-Jean LAHOUSSE 19 Monsieur te Maire 20 Michel PAILLEY. 20 Michel PAILLEY. 20 Michel PAILLEY. 20 Michel PAILLEY. 20 Monsieur le Maire. 20 Michel PAILLEY. 20 Monsieur le Maire. 21 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur le Maire. 22 Pascal DUFORESTEL 22 Monsieur le Maire. 22 Jeseal DUFORESTEL 22 Monsieur le Maire. 22 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur le Maire. 23 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES. 24 Monsieur le Maire. 26 Alain GRIPPON. 27 Monsieur le Maire. 26 Alain GRIPPON. 27 Monsieur le Maire. 36 Jacqueline LEFEBURE. 36 Rose-Marie NIETO. 38 Michel PAILLEY. 39 Monsieur le Maire. 36 Jacqueline LEFEBURE. 36 Monsieur le Maire. 36 Jacqueline LEFEBURE. 36 Monsieur le Maire. 39 Alain PIVETEAU. 39 Monsieur le Maire. 42 Josiane META VER. 39 Monsieur le Maire. 42 Josiane META VER. 43 Monsieur le Maire. 44 Elodie TRUONG. 45 Monsieur le Maire. 46 Monsieur le Maire. 46 Monsieur le Maire. 47 Alain BAUDIN. 46 Monsieur le Maire. 46 Monsieur le Maire. 47 Alain BAUDIN. 46 Monsieur le Maire. 46 Monsieur le Maire. 47 Alain BAUDIN. 48 Monsieur le Maire. 46 Monsieur le Maire. 47 Alain BAUDIN. 48 Monsieur le Maire. 47 Alain BAUDIN. 49 Monsieur le Maire. 47 Alain BAUDIN. 49 Monsieur le Maire. 49 Christelle CHASSAGNE. 50 Monsieur le Maire. 51 Monsieur le Maire. 51 Alain BAUDIN. 52 Monsieur le Maire. 51 Monsieur le Maire. 52 Monsieur le Maire. 52 Monsieur le Maire. 55 Pascal DUFORESTEL 55 Monsieur le Maire. 52 Monsieur le Maire. 55 Pascal DUFORESTEL 55 Monsieur le Maire. 55 Monsieur le Maire. 55 Pascal DUFORESTEL 55 Monsieur le Maire. 55 Monsieur le Maire. 55 Pascal DUFORESTEL 55 Monsieur le Maire.		
Monsieur le Maire	Monsieur le Maire	19
Elodie TRUONG		
Monsieur le Maire		
Michel PAILLEY. 20 Monsieur le Maire. 20 Monique JOHNSON. 20 Monique JOHNSON. 20 Monsieur le Maire. 20 Pascal DUFORESTEL 21 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur le Maire. 22 Pascal DUFORESTEL 22 Monsieur le Maire. 22 Monsieur le Maire. 22 Monsieur le Maire. 23 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 24 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE 25 MONSieur le Maire. 26 Alain GRIPPON. 27 Monsieur le Maire. 26 Alain GRIPPON. 27 Monsieur le Maire. 36 Jacqueline LEFEBURE. 36 Rose-Marie NIETO. 38 Dominique SIX 38 Michal PAILLEY. 39 Monsieur le Maire. 39 Alain PIVETEAU. 39 Monsieur le Maire. 42 Josiane METAYER. 43		
Monsieur le Maire		
Michel PAILLEY. 20 Monsieur le Maire. 20 Monsieur le Maire. 20 Pascal DUFORESTEI. 21 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur le Maire. 22 Pascal DUFORESTEI. 22 Monsieur le Maire. 22 Monsieur le Maire. 22 Monsieur le Maire. 23 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 24 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE 25 ENERGIES RENOUVELABLES 25 Monsieur le Maire. 26 Alain GRIPPON. 27 Monsieur le Maire. 36 Jacqueline LEFEBURE. 36 Rose-Marie NIETO. 38 Dominique SIX 38 Michel PAILLEY. 39 Monsieur le Maire. 39 Alain PUFETAU 39 Monsieur le Maire. 42 Josiane MET AYER. 43 Monsieur le Maire. 44 Honsieur le Maire. 45 Monsieur le Maire. 46		
Monsieur le Maire 20 Monsieur le Maire 20 Pascal DUFORESTEL 21 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Pascal DUFORESTEL 22 Pascal DUFORESTEL 22 Monsieur le Maire 22 Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur le Maire 23 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 24 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVEL ABLES 25 Monsieur le Maire 26 Alain GRIPPON 27 Monsieur le Maire 36 Jacqueline LEFEBVRE 36 Rose-Marie NIETO 38 Dominique SIX. 38 Michel PAILLEY. 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elode TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Honsieur le Maire 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN		
Monsieur le Maire		
Pascal DUFORESTEL	Monique JOHNSON	20
Lucien-Jean LAHOUSSE		
Monsieur le Maire	Pascal DUFORESTEL	
Pascal DUFORESTEL 22 Monsieur le Maire 22 Luclen-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur le Maire 23 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 24 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE 25 Monsieur le Maire 26 Alain GRIPPON 27 Monsieur le Maire 36 Jacqueline LEFEBURE 36 Rose-Marie NIETO 38 Dominique SIX 39 Monsieur le Maire 39 Monsieur le Maire 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Natalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monsieur le Maire 51 Monsieur le		
Monsieur le Maire		
Lucien-Jean LAHOUSSE 22 Monsieur le Maire 23 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES 24 FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE 25 Monsieur le Maire 26 Alain GRIPPON 27 Monsieur le Maire 36 Jacqueline LEFEBVRE 36 Rose-Marie NIETO 38 Dominique SIX 38 Michel PAILLEY 39 Monsieur le Maire 39 Alain PIVETEAU 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Ma	Manajour la Maira	22
Monsieur le Maire	Lucion- Joan LAHOUSSE	22
FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	Monsieur le Maire	23
Alain GRIPPON 27 Monsieur le Maire 36 Jacqueline LEFEBVRE 36 Rose-Marie NIETO 38 Dominique SIX 38 Michel PAILLEY 39 Monsieur le Maire 39 Alain PIVETEAU 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Eldie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire </th <th>ENERGIES RENOUVELABLES</th> <th>25</th>	ENERGIES RENOUVELABLES	25
Monsieur le Maire 36 Jacqueline LEFEBVRE 36 Rose-Marie NIETO 38 Dominique SIX 38 Michel PAILLEY 39 Monsieur le Maire 39 Alain PIVETEAU 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DU		
Jacqueline LEFEBVRE 36 Rose-Marie NIETO 38 Dominique SIX 38 Michel PAILLEY 39 Monsieur le Maire 39 Alain PIVETEAU 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DU		
Rose-Marie NIETO 38 Dominique SIX 38 Michel PAILLEY 39 Monsieur le Maire 39 Alain PIVETEAU 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Mair		
Dominique SIX. 38 Michel PAILLEY. 39 Monsieur le Maire. 39 Alain PIVETEAU. 39 Monsieur le Maire. 42 Josiane METAYER. 43 Monsieur le Maire. 44 Elodie TRUONG. 45 Monsieur le Maire. 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire. 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire. 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire. 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire. 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire. 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire. 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire. 52 Pascal DUFORESTEL 52 M		
Michel PAILLEY 39 Monsieur le Maire 39 Alain PIVETEAU 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pas		
Monsieur le Maire 39 Alain PIVETEAU 39 Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monsieur le Maire 42 Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Josiane METAYER 43 Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monsieur le Maire 44 Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Elodie TRUONG 45 Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monsieur le Maire 46 Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Pascal DUFORESTEL 46 Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monsieur le Maire 46 Nathalie SEGUIN 46 Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monsieur le Maire 47 Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Alain BAUDIN 48 Monique JOHNSON 49 Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monique JOHNSON		
Monsieur le Maire 49 Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Christelle CHASSAGNE 50 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Pascal DUFORESTEL 51 Monsieur le Maire 51 Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Pascal DUFORESTEL 51 Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Alain BAUDIN 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monsieur le Maire		
Pascal DUFORESTEL 52 Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Monsieur le Maire 52 Pascal DUFORESTEL 52		
Pascal DUFORESTEL52		
	Pascal DUFORESTEL	52

Monsieur le Maire	5.3
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	54
Monsieur le Maire	54
Pascal DUFORESTEL	54
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le Maire	
Lucien-Jean LAHOUSSE	
Monsieur le Maire	
Rose-Marie NIETO	
Nathalie SEGUIN	
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	58
Monsieur le Maire	58
Nathalie SEGUIN	58
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	
Monsieur le Maire	
Elodie TRUONG	59
Monsieur le Maire	60
Monsieur le MaireElodie TRUONG	60 60
Monsieur le MaireElodie TRUONG	60 60 60
Monsieur le Maire	
Monsieur le Maire Elodie TRUONG Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS	
Monsieur le Maire	
Monsieur le Maire Elodie TRUONG Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / AME - AJUSTEMENTS	
Monsieur le Maire	
Monsieur le Maire	CP) EGLISE N
Monsieur le Maire	CP) EGLISE N
Monsieur le Maire Elodie TRUONG Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / AME - AJUSTEMENTS Alain GRIPPON Monsieur le Maire NANCES - TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES - INSTAURATION	
Monsieur le Maire Elodie TRUONG Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / AME - AJUSTEMENTS Alain GRIPPON MOnsieur le Maire NANCES - TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES - INSTAURATION Alain GRIPPON	CP) EGLISE N
Monsieur le Maire	CP) EGLISE N
Monsieur le Maire Elodie TRUONG Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire IANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS IANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ME - AJUSTEMENTS	CP) EGLISE N
Monsieur le Maire	CP) EGLISE N
Monsieur le Maire	CP) EGLISE N 68 68 68 68 68
Monsieur le Maire	CP) EGLISE N 68 68 68 68 68
Elodie TRUONG	
Monsieur le Maire Elodie TRUONG Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / AME - AJUSTEMENTS NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / AME - AJUSTEMENTS Alain GRIPPON Monsieur le Maire NANCES - TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES - INSTAURATION Alain GRIPPON Monsieur le Maire Pascal DUFORESTEL Monsieur le Maire Isabelle GODEAU Monsieur le Maire ROCEDURE DE PERIL SUR IMMEUBLE 25 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - REGURANTEMENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE DE L'OPERATION POUR COMPTE DE TIEMPLACE LA DELIBERATION D-2016-259 DU 20 JUIN 2016 SE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE NIORT	
Monsieur le Maire Elodie TRUONG. Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS. NANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / AME - AJUSTEMENTS Alain GRIPPON. Monsieur le Maire NANCES - TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES - INSTAURATION Alain GRIPPON. Monsieur le Maire Pascal DUFORESTEL Monsieur le Maire Isabelle GODEAU Monsieur le Maire ROCEDURE DE PERIL SUR IMMEUBLE 25 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU - REGURAITEMENT BUDGETAIRE ET COMPTABLE DE L'OPERATION POUR COMPTE DE TIEMPLACE LA DELIBERATION D-2016-259 DU 20 JUIN 2016. SE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE DE NIORT. Lucien-Jean LAHOUSSE	60
Monsieur le Maire	60
Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire Jean-Romée CHARBONNEAU Monsieur le Maire JANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - AJUSTEMENTS JANCES - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP / ME - AJUSTEMENTS JAIAIN GRIPPON MONSIEUR LE MAIRE JAIAIN GRIPPON MONSIEUR LE MAIRE JAIAIN GRIPPON MONSIEUR LE MAIRE JOUENDA JAIAIN GRIPPON JOUE	60
Monsieur le Maire	60
Monsieur le Maire	60
Monsieur le Maire	60

Isabelle GODEAU	
RECRUTEMENTS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE POUR LES MANIFESTATIONS CULTUR ANNEE 2017	78
Lucien-Jean LAHOUSSE	79 79 79
Rose-Marie NIETO Monsieur le Maire	79
CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE AU SERVICE CONDUITE D'OPERATION DE MAITRIS LA DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS	
FOURNITURE DE MATERIELS ROULANTS ET MAINTENANCE - APPROBATION DES MARCHI	ES 81
ENTRETIEN DES ESPACES LUDIQUES, SPORTIFS, DE TERRAINS SYNTHETIQUES ET D'ESP - APPROBATION DU MARCHE	
FOURNITURE DE PRODUITS METALLURGIQUES - APPROBATION DE L'ACCORD-CADRE	85
CONVENTION D'UTILISATION POUR L'HEBERGEMENT DU SITE INTRANET DE LA COMMUN. D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (CAN) ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA CAN	86
Lucien-Jean LAHOUSSE Monsieur le Maire	87
Pascal DUFORESTEL	
Monsieur le MaireLucien-Jean LAHOUSSE	
Monsieur le Maire	88
Pascal DUFORESTELLucien-Jean LAHOUSSE	
Monsieur le Maire	
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NIORT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NI CONCERNANT L'UTILISATION PAR LA C.A.N. D'INFRASTRUCTURES A HAUT DEBIT INSTAL VILLE DE NIORT	LEES PAR LA
VILLE DE NIONT	
DISPOSITIF APPEL A PROJETS EN DIRECTION DE LA JEUNESSE AVEC LE CENTRE SOCIOCENTRE-VILLE ET DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DES DEUX-SEVRES	5 91
Rose-Marie NIETO	
Monsieur le Maire	
Pascal DUFORESTEL	
Rose-Marie NIETO	
Alain PIVETEAU	
Nathalie SEGUIN	
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	
Nathalie SEGUIN	
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	94
Monsieur le Maire	
Nathalie SEGUIN	
Monsieur le Maire	
Alain BAUDIN	
Marie-Paule MILLASSEAU	
Monsieur le Maire	
Alain PIVETEAU	
Monsieur le Maire	96

	118
LOGEMENT SOCIAL - OPERATION ' CASERNE BAUJET ' - CONVENTION DE FINANCEME VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SEVRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D-2016-322	ON DU NIORTAIS -
LOGEMENT SOCIAL - OPERATION ' LE CHANT DES ALOUETTES ' - CONVENTION DE FIN ENTRE LA VILLE DE NIORT, HABITAT SUD DEUX-SEVRES ET LA COMMUNAUTE D'AGGI NIORTAIS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°D-2016-321	OMERATION DU
LOGEMENT SOCIAL - OPERATION ' LE CLOS DU FIEF JOLY ' - APPROBATION D'UNE CO INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NIORT, IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT ET L D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	A COMMUNAUTE
HOTEL DE VILLE - TRAVAUX DE SECURITE - APPROBATION DES MARCHES	122
CENTRE TECHNIQUE PROPRETE URBAINE - AMENAGEMENT LOCAUX - APPROBATION TRAVAUX	
CHANTIERS D'INSERTION 2017 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE CHANTIER ENT NIORT ET LA MISSION POUR L'INSERTION ET POUR L'EMPLOI	
Michel PAILLEY	
Monsieur le Maire	
Michel PAILLEY Monsieur le Maire	
Alain BAUDIN	127
Monsieur le Maire	
DIVERS SITES - REMPLACEMENT DES MENUISERIES, STORES ET PEINTURE - LOTS 1 E N°1	
CESSION DE LA MAISON D'HABITATION SISE 58 RUE GAMBETTA	129
HALLES DE NIORT - ADOPTION DU PRINCIPE DU RECOURS A UNE DELEGATION DE SE POUR LA GESTION - CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUE	
DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL POUR LE DIMANC 2017 PAR LE MAGASIN DECATHLON	132
Jeanine BARBOTIN	
Monsieur le Maire	
Yamina BOUDAHMANI	
Monsieur le Maire	100
Monsieur le Maire CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED	
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU Dominique SIX	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE 135
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU Dominique SIX	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE136
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU Dominique SIX	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU Dominique SIX	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU Dominique SIX	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU Dominique SIX	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE
CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE EXTERION MED CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SO SPACE ET LA VILLE DE NIORT POUR LE DYNAMIQUE DES PARKINGS MARCEL PAUL, HOTEL DE VILLE, ROULIERE, MOULIN DU Dominique SIX	JALONNEMENT MILIEU ET BRECHE

	EMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS AU TITR OUR LA MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR AMENAGEMENT LUMIERE	
C	ONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE	14
	Simon LAPLACE	. 144
	Monsieur le Maire	. 144
	Nathalie SEGUIN	. 144
	Monsieur le Maire	. 144
	Nathalie SEGUIN	. 144
	Elodie TRUONG	. 144
	Monsieur le Maire	111

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Président :

MONSIEUR JEROME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Monsieur Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés:

Madame Dominique JEUFFRAULT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Recueil-décisions n° Rc-2017-1

Direction du Secrétariat Général

Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

1.	L-2016-529	DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES CIMETIÈRES ET CRÉMATORIUM Equipement en "vidéo diffusion" du crématorium de Niort	5 668,99 € HT Soit 6 802,79 € TTC	15
2.	L-2016-603	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival Regards Noirs 2017 - Contrat avec Laureline MATTIUSSI	2 090,00 € net	17
3.	L-2016-640	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Contrat d'exposition au Pilori de Christophe CHALLANGE "Longtemps, j'ai parcouru"	2 527,50 € net	22
4.	L-2016-641	POLE VIE DE LA CITE CULTURE Festival Regards Noirs 2017 - Convention de partenariat avec le lycée Jean MONNET	1 300,00 €TTC	31
5.	L-2016-464	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Contrat d'engagement : Animation orgue de Barbarie	3 600,00 € net	35
6.	L-2016-494	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Contrat de Cession avec la Compagnie BILOBA - "Poussières d'étoiles" - "Crystal des neiges" - "Les fées"	7 225,00 € net	39
7.	L-2016-510	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Lancement des festivités - Spectacle "Les danses de l'eau"	20 000,00 € HT Soit 24 000,00 € TTC	44
8.	L-2016-511	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Projection "Le petit sapin de Noël" sur le Donjon	46 700,00 € HT Soit 56 040,00 € TTC	46
9.	L-2016-513	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Prestation de gestion et animation d'une piste de luge	10 000,00 € net	48
10.	L-2016-553	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Abracadabra'Crea	513,34 € net	50

11.	L-2016-554	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ		54
		EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, Le Chaleuil Dau Pays Niortais et Les Raisins de l'Abbaye	598,90 € net	
12.	L-2016-555	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, Le Chaleuil Dau Pays Niortais et Du Coq à l'Ane	598,90 € net	59
13.	L-2016-556	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, Le Chaleuil Dau Pays Niortais et Scea de Chamberland	513,34 € net	64
14.	L-2016-557	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Nadia FRENSKA	513,34 € net	68
15.	L-2016-558	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, le Chaleuil Dau Pays Niortais et la Ferme Tauzia	598,90 € net	72
16.	L-2016-559	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "LE CHALEUIL DAU PAYS NIORTAIS" et "LES RUCHERS DE CYBELLE"	598,90 € net	77
17.	L-2016-560	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, Le Chaleuil Dau Pays Niortais et l'Escargouille	598,90 € net	82
18.	L-2016-561	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Gardiennage des chalets de Noël place du Donjon	6 025,49 €HT Soit 7 259,39 €TTC	87
19.	L-2016-565	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "ARTIS'ENFANTS"	598,90 € net	89
20.	L-2016-568	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " VAL ARTIZA "	598,90 € net	93
21.	L-2016-569	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " BE CRAFT "	513,34 € net	97

22.	L-2016-575	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ		101
		EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " EYVLYS CREATION "	598,90 € net	
23.	L-2016-576	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " RE CREATION "	598,90 € net	105
24.	L-2016-577	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " NID DE CREATION EN FA "	513,34 € net	109
25.	L-2016-579	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "UNE MAISON A LA CAMPAGNE"	513,34 € net	113
26.	L-2016-580	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "UN MONDE DE VERRE"	513,34 € net	117
27.	L-2016-581	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "Monsieur FONTAINE Jeason"	598,90 € net	121
28.	L-2016-582	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " SOFIBROD "	513,34 € net	125
29.	L-2016-583	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "UKULELE"	598,90 € net	129
30.	L-2016-584	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marche de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "Editions d'art DERVEAUX"	513,34 € net	133
31.	L-2016-585	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " JULES Chantal "	513,34 € net	137
32.	L-2016-586	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " GUYON Julien "	513,34 € net	141

33.	L-2016-587	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " Création 17 "	513,34 € net	145
34.	L-2016-588	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " STEZEWSKI Nina "	513,34 € net	149
35.	L-2016-590	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " RIVAULT Emmanuel "	598,90 €net	153
36.	L-2016-591	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " NAUMANN Edith "	513,34 € net	157
37.	L-2016-592	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " Des coquelicots dans la poche "	513,34 € net	161
38.	L-2016-593	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noêl entre la Ville de Niort et " ADNYANA Création "	513,34 € net	165
39.	L-2016-594	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " Les Friponneries de Lilou "	513,34 € net	169
40.	L-2016-595	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " Lune et Lucifer "	513,34 € net	173
41.	L-2016-596	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " HUIBAN Nolwenn "	598,90 € net	177
42.	L-2016-601	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et " CREATRIF"	598,90 €TTC	181

43.	L-2016-602	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 : Convention de mise à disposition de structure toilée entre la Ville de Niort et "Aventure ULM"	171,09 € net	185
44.	L-2016-605	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle "Ombres blanches et Gourmandes" - Compagnie AFOZIC	5 402,84 € HT (TVA à 5,5%) soit 5 700,00 € TTC	189
45.	L-2016-621	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "KEUR KOLLOMBE"	598,90 € net	193
46.	L-2016-623	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "Madame BOUILLON GIPSY Rosalie"	513,34 € net	197
47.	L-2016-625	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et "Madame MASSEAU Perrine"	513,34 € net	201
48.	L-2016-626	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur LAZRAG Noureddine	513,34 € net	206
49.	L-2016-627	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Monsieur LHOSTE Eddy	513,34 € net	210
50.	L-2016-628	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, le Chaleuil Dau Pays Niortais et ANJALI	598,90 € net	214
51.	L-2016-631	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort et Atelier Muses et Hommes	598,90 € net	219
52.	L-2016-647	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, le Chaleuil Dau Pays Niortais et "SOPAGLACE"	513,34 € net	223
53.	L-2016-648	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ EVÈNEMENTS Marché de Noël 2016 - Convention de mise à disposition de chalet de Noël entre la Ville de Niort, le Chaleuil Dau Pays Niortais et "LA FROMAGERIE DES FILLES"	513,34 € net	229

54.	L-2016-457	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Mise en place des activités ANIOS 2016/2017	14 400,00 € net	235
55.	L-2016-562	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Prestation de service dans le cadre du partenariat avec le Volley Ball Pexinois Niort	2 500,00 € net	238
56.	L-2016-567	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Fourniture et Livraison des matériels d'entretien au Service des Sports	14 890,20 €HT Soit 17 868,24 €TTC	241
57.	L-2016-606	DIRECTION ANIMATION DE LA CITÉ SPORTS Surveillance et Sécurité de la patinoire de la Ville de Niort	9 002,88 €HT Soit 10 803,46 €TTC	243
58.	L-2016-523	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Maintenance des logiciels Protecsys P2, e-Temptation, maintenance des installations, développement des logiciels, acquisition d'installations - Marché subséquent - Acquisition du module Self-service et Mise à jour des règles de gestion réglementaires des absences pour le logiciel e-Temptation	26 300,00 €HT Soit 30 600,00 €TTC	245
59.	L-2016-527	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Accord-cadre pour le droit d'usage et le support technique des licences - Maintenance des licences OpCon de la société SMA solution - Approbation	54 000,00 €HT Soit 64 800,00 €TTC pour 3 ans	247
60.	L-2016-570	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Maintenance applicative et développement des logiciels de la société DIGITECH - Approbation de l'accord-cadre	50 000,00 € HT Soit 60 000,00 € TTC pour 4 ans	249
61.	L-2016-574	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent de fourniture d'outillage à main divers et consommables - Approbation	Montant maximum : 25 000,00 €TTC pour 1 an	251
62.	L-2016-608	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Tierce maintenance applicative et développement des logiciels Sedit Gestion Financière, Ressources Humaines, AsWeb et Atal - Marché subséquent - Acquisition et mise en service d'un connecteur hébergé permettant de gérer le flux bidirectionnel de factures avec le portail Chorus Pro	7 250,00 € HT Soit 8 700,00 € TTC	253

63.	L-2016-611	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET	60 000,00 €HT	255
		LOGISTIQUE ACHATS	Soit	
		Maintenance de la licence Maélis de la société SIGEC	72 000,00 €TTC pour 4 ans	
64.	L-2016-615	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE	12 000,00 €HT	257
		ACHATS	Soit 14 400,00 € TTC	
		Maintenance de la licence du logiciel de gestion de dossiers de la société ESABORA	pour 3 ans	
65.	L-2016-618	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE		259
		ACHATS	25 200,00 €TTC	
		Fourniture d'un véhicule SUV pour la Police Municipale - Marché subséquent		
66	L-2016-622	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE		261
		ACHATS Maintenance des logiciels Protecsys P2, e-	13 695,00 €HT	
		Temptation, maintenance des installations, développement des logiciels, acquisition	13 093,00 €111	
		d'installations - Marché subséquent - Migration		
		majeure de e-Temptation et acquisition du module Interface - Avenant n°1		
67.	L-2016-624	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE	20 000,00 €HT	263
		ACHATS	Soit	
		Marché subséquent - Prestations de nettoyage et d'entretien - Salles des fêtes et associatives de la Ville de Niort - Bâtiment A du Centre Du Guesclin	24 000,00 €TTC jusqu'au 28/03/2018	
68.	L-2016-632	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE		265
		ACHATS	5 150,00 €HT Soit	
		Marché subséquent à l'accord-cadre de matériels espaces verts naturels et sportifs - Fourniture d'une	6 180,00 €TTC	
		Herse Etrille		
69	L-2016-633	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE	Montant maximum	267
		ACHATS	de l'accord-cadre :	
		Fourniture, installation, maintenance du système audiovisuel de la salle du Conseil	65 000,00 €TTC	
70.	L-2016-635	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE	27 770,00 €HT	269
ı		ACHATS	Soit 33 324,00 € TTC	
		Marché subséquent à l'accord-cadre de matériels espaces verts naturels et sportifs - Fourniture d'une	Reprise : - 1 500,00 € net	
71.	L-2016-642	tondeuse hélicoïdale DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET	Montant de l'accord-	271
	2010072	LOGISTIQUE	cadre:	
		ACHATS Maintenance et développement des modules	16 000,00 € HT Soit	
		spécifiques de la société AZIMUT	19 200,00 €TTC	
			pour 3 ans	

72.	L-2016-660	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET		273
		LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent - Fourniture et livraison de produits d'hygiène et d'entretien	Montant maximum annuel : 89 000,00 € HT	
73.	L-2016-661	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent - Fourniture et livraison de petits matériels de nettoyage	Montant maximum annuel : 25 200,00 € TTC	275
74.	L-2016-662	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Marché subséquent - Fourniture et livraison de brosserie extérieure et petits matériels de propreté de voirie	Montant maximum annuel : 12 200,00 € TTC	277
75.	L-2016-666	DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET LOGISTIQUE ACHATS Maintenance de la licence de gestion de restauration scolaire Salamandre - Approbation de l'accord-cadre	Estimé à : 25 000,00 € HT Soit 30 000,00 € TTC pour 4 ans	279
76.	L-2016-636	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT Projet Port-Boinot - Missions de contrôle technique	19 372,00 € HT Soit 23 246,60 € TTC	281
77.	L-2016-637	DIRECTION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT Projet Port-Boinot - Mission de coordination sécurité et protection de la santé	10 440,00 € HT Soit 12 528,00 € TTC	282
78	L-2016-502	DIRECTION GESTION URBAINE RÉGLEMENTAIRE COMPTABILITÉ Refuge - Marché pour l'analyse du fonctionnement et de la gestion de la fourrière/refuge pour animaux de la Ville de Niort	6 300,00 €HT Soit 7 560,00 €TTC	283
79.	L-2016-518	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un groupe d'agents à la formation "Bien préparer sa retraite"	3 680,00 €HT Soit 4 416,00 €TTC	284
80.	L-2016-519	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec la CCI des Deux-Sèvres - Participation de 2 agents à la formation "Cours sur mesure Anglais"	3 150,00 € net	285
81.	L-2016-530	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec CERF Formation - Participation d'un agent à la formation "Atelier théâtre : niveau 1"	1 345,00 € net	286

82.	L-2016-531	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ECF-COA - Participation d'un agent à la formation "code de la route" et au permis de conduire "super lourd" CE	1 730,00 € net	287
83.	L-2016-539	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Word Initiation" du 22 au 23 novembre 2016	1 180,00 €HT Soit 1 416,00 €TTC	288
84.	L-2016-544	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Excel Initiation" du 24 au 25 novembre 2016	1 180,00 €HT Soit 1 416,00 €TTC	289
85.	L-2016-545	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Word Intermédiaire"	1 180,00 €HT Soit 1 416,00 €TTC	290
86.	L-2016-546	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Excel Initiation"	1 180,00 €HT Soit 1 416,00 €TTC	291
87.	L-2016-547	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Excel Intermédiaire"	1 180,00 €HT Soit 1 416,00 €TTC	292
88.	L-2016-549	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Excel Intermédiaire"	1 170,00 € HT Soit 1 404,00 € TTC	293
89.	L-2016-550	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Excel Initiation"	1 180,00 €HT Soit 1 416,00 €TTC	294
90.	L-2016-563	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec FURSAC-ANSELIN ET ASSOCIES pour le recrutement d'un Directeur Général des Services Techniques	7 350,00 € HT Soit 8 820,00 € TTC	296

91.	L-2016-572	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Outlook niveau 1"	630,00 €HT Soit 756,00 €TTC	297
92.	L-2016-573	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec ENI Service - Participation d'un groupe d'agents au stage "Outlook avancé"	620,00 €HT Soit 744,00 €TTC	299
93.	L-2016-578	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) - Participation d'un agent à la formation "Conduite de chaufferie bois énergie en collectivité"	535,00 € net	301
94.	L-2016-597	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le Centre de Recherche, de Formation et de Promotion de la Langue des Signes - Participation d'un groupe d'agents à la formation : "Initiation à la langue des signes"	1 155,00 € net	303
95.	L-2016-599	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec le CNFPT - Convention cadre pluriannuelle de formation sans participation financière	/	305
96.	L-2016-600	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec TRIADIS - Participation de 2 groupes d'agents au stage "Activités de transport : le protocole chargement - déchargement"	1 725,00 €HT Soit 2 070,00 €TTC	306
97.	L-2016-607	DIRECTION RESSOURCES HUMAINES FORMATION - GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES Formation du personnel - Convention passée avec COMUNDI - Participation d'un agent à la formation "Location d'un bien : la collectivité, bailleresse et locataire"	1 390,00 €HT Soit 1 668,00 €TTC	308
98.	L-2016-448	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de prestation de maintenance de la sonde de métrologie réseau et applicative	5 025,60 €HT Soit 6 030,72 €TTC	309
99.	L-2016-604	DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS Marché de maintenance et d'assistance technique du Centre de Virtualisation de la Ville de Niort	8 979,08 € HT Soit 10 774,90 € TTC	310

100.	L-2016-484	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Association US Pexinoise	540,00 € net	312
101.	L-2016-512	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Association Echiquier Niortais	810,00 € net	315
102.	L-2016-525	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations péri et extra scolaires - 1er trimestre 2016/2017 avec le Conseil d'Architecture de I'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	600,00 € net	318
103.	L-2016-526	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème trimestre - Association La Croix Rouge	1 620,00 € net	321
104.	L-2016-532	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Artiste Peggy LURTON	1 860,00 € net	324
105.	L-2016-610	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Association USEP	1 320,00 € net	327
106.	L-2016-614	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Association Stade niortais Rugby	270,00 € net	331
107.	L-2016-616	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Association Le Poing de Rencontre Niortais	1 350,00 € net	335
108	L-2016-617	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Association Danse modern'Jazz	1 860,00 € net	339
109.	L-2016-638	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Association Union Athlétique Niort Saint Florent	1 590,00 € net	343
110.	L-2016-639	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres - Association Bia-Bia (entre nous)	1 590,00 € net	347

	T	1	T	T.
111.	L-2016-643	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres avec l'association Niort Handball Souchéen	1 620,00 € net	351
112.	L-2016-650	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres avec l'association Centre d'Etudes Musicales	2 400,00 € net	354
113.	L-2016-651	DIRECTION DE L'EDUCATION ANIMATION Animations APS/ALSH - Année scolaire 2016-2017 - 2ème et 3ème trimestres avec l'association Ecole de tennis de Niort	270,00 € net	357
114.	L-2016-498	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Fourniture de distributeurs de sacs pour déjections canines	5 400,00 €HT Soit 6 480,00 €TTC	360
115.	L-2016-514	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Réfection et mise en conformité des sols synthétiques des aires de jeux des groupes scolaires Jean Macé et Les Brizeaux	10 562,43 € HT Soit 12 674,91 € TTC	362
116.	L-2016-516	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Achat d'un véhicule pour l'entretien des espaces verts	26 060,14 € HT Soit 31 272,17 € TTC Bonus Eco-Grenelle de l'environnement : - 6 300,00 €	364
117.	L-2016-517	DIRECTION ESPACES PUBLICS QUALITÉ MÉTHODE SUPPORT CADRAGE Requalification de la rue du quatorze juillet - Fourniture et pose de coussins chauvinois sur le plateau surélevé	10 281,60 € HT Soit 12 337,92 € TTC	366
118.	L-2016-533	DIRECTION ESPACES PUBLICS PROPRETÉ URBAINE Centre Technique Propreté Urbaine - Fourniture et livraison de colonnes aériennes pour la collecte de produits de balayage	Montant par unité : 1 668,41 € HT	368
119.	L-2016-552	DIRECTION ESPACES PUBLICS VOIRIE - SIGNALISATION - ECLAIRAGE Voirie - Achat de compteur de trafic routier	6 280,00 € HT Soit 7 536,00 € TTC	370
120.	L-2016-657	DIRECTION ESPACES PUBLICS MISSIONS - ETUDES ET TRAVAUX NEUFS Port-Boinot - Aménagements provisoires- Réalisation de plantations	8 535,73 €HT Soit 10 242,88 €TTC	371

121.	L-2016-571	DIRECTION DES FINANCES BUDGET - RESSOURCES FINANCIÈRES Souscription d'un prêt de deux millions d'euros (2 000 000 €) auprès de la Société Générale - Budget principal	2 000 000,00 €	372
122.	L-2016-509	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Parc des Expositions - Attribution d'un marché subséquent - Fourniture de matériels d'entretien	1 997,00 € HT Soit 2 396,40 € TTC	378
123.	L-2016-537	PARC DES EXPOSITIONS ET FOIRE EXPOSITION Parc des Expositions - Révision chalets en bois	13 500,00 €HT Soit 16 200,00 €TTC	380
124.	L-2016-564	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS CONDUITE D'OPÉRATIONS - MAÎTRISE D'OEUVRE Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de programmation pour le regroupement des équipes du service des jardins - Espaces naturels	17 400,00 €HT Soit 20 880,00 €TTC	381
125.	L-2016-658	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Stade Espinassou - Réalisation d'un relevé de plan de masse	6 710,00 €HT Soit 8 052,00 €TTC	383
126.	L-2016-536	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2013 - Remise en état - Attribution du lot "Menuiserie métallerie - Serrurerie"	4 100,00 €HT Soit 4 920,00 €TTC	384
127.	L-2016-540	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2013 - Marché de gros oeuvre	10 628,00 € HT Soit 12 753,60 € TTC	386
128.	L-2016-551	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2013 - Remise en état - Marché "Bardage - Habillage Bois"	38 668,56 € HT Soit 46 402,27 € TTC	388
129	L-2016-542	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossiers 2013-2014 et 2015 - Remise en état - Marché d'étanchéité	8 425,86 €HT Soit 10 111,03 €TTC	390
130.	L-2016-543	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2013-2014 et 2015 - Remise en état - Marché d'étanchéité	16 651,76 € HT Soit 19 982,11 € TTC	392
131.	L-2016-538	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2014 - Remise en état - Marché "Menuiserie métallique - Serrurerie"	8 106,00 €HT Soit 9 727,20 €TTC	394

132.	L-2016-541	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2014 - Marché de gros oeuvre	5 190,00 €HT Soit 6 228,00 €TTC	396
133.	L-2016-548	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2014 - Remise en état - Marché dallage pierre	17 595,01 € HT Soit 21 114,01 € TTC	398
134.	L-2016-535	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2015 - Remise en état - Marché d'étanchéité	8 289,00 € HT Soit 9 946,80 € TTC	400
135.	L-2016-619	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2016 - Remise en état de l'escalier "Brasserie " - Marché de maçonnerie	11 879,42 € HT Soit 14 255,30 € TTC	402
136	L-2016-629	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2016 – Remise en état de l'escalier « Brasserie » - Marché de serrurerie	13 990,00 € HT Soit 16 788,00 € TTC	404
137.	L-2016-667	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS ETUDES PROSPECTIVES ET GESTION TRANSVERSALE DU BÂTI Haut de Brèche - Dossier 2016 - Travaux de reprise d'étanchéité de l'escalier brasserie - Marché d'étanchéité	12 563,80 € HT Soit 15 076,56 € TTC	406
138.	L-2016-428	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation entre Habitat Sud Deux- Sèvres et la Ville de Niort	Valeur locative mensuelle : 57,75 €	407
139.	L-2016-476	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne usine Ernat Boinot – Locaux associatifs Cirque En Scène et La Chaloupe – Convention de mise à disposition entre la Ville de Niort et les Associations « Cirque En Scène » et « La Compagnie La Chaloupe »	Valeur locative annuelle: 50 971,47 €	417
140.	L-2016-480	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Espace du Lambon - Bâtiment principal 2bis rue de la Passerelle à Niort - Espace de la Petite Enfance et de la Famille - Convention de mise à disposition à temps partagé entre la Ville de Niort et l'association "Trisomie 21 Deux-Sèvres"	Valeur locative: 280,68 €+ participation aux charges: 99,36 € pour 12h15 d'occupation	428

141.	L-2016-499	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle Associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés des Deux-Sèvres (ADAPEI)	Participation aux charges calculée conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	437
142.	L-2016-504	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Contrat de location de l'immeuble situé 187 avenue Saint-Jean d'Angély au profit de l'Association pour le Repérage des Cancers par Dépistage en Deux-Sèvres (ARCANDE 79)	Valeur locative mensuelle : 1 141,00 €	444
143.	L-2016-505	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Convention d'occupation d'un équipement municipal entre la Ville de Niort et les Restaurants du Coeur des Deux-Sèvres	Valeur locative mensuelle : 1 471,26 €	451
144.	L-2016-507	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE 23 rue de Bellune à Niort - Contrat de location - Avenant n°1	/	458
145.	L-2016-508	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Résidence Habitat Jeunes La Roulière - Convention d'occupation en date du 19 juillet 2013 entre la Ville de Niort et l'Escale - Association pour le Logement des Jeunes en Pays Niortais - Avenant n° 3	Valeur locative annuelle : 78 715,47 €	462
146.	L-2016-589	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Centre Du Guesclin - Bâtiment A - Convention d'occupation d'un bureau entre la Ville de Niort et l'Association Radio locale D4B	Valeur locative annuelle : 1 013,55 €	466
147.	L-2016-609	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Centre Du Guesclin - Bâtiment A - Convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Niort et l'association "La Ligue de l'Enseignement Poitou-Charentes"- Avenant n°1	Redevance d'occupation annuelle : 17 495,35 €	475
148.	L-2016-645	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Groupe scolaire Edmond Proust - Bâtiment D - Salle associative Edmond Proust - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association Orpheo	Participation aux charges calculée conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	479
149.	L-2016-649	DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS GESTION DU PATRIMOINE Ancienne dépendance de l'ex-presbytère de Sainte Pezenne - Salle associative 5 rue du Presbytère - Convention d'occupation à temps et espaces partagés entre la Ville de Niort et l'association GERMTC	Participation aux charges calculée conformément aux tarifs votés par le Conseil municipal	486

150.	L-2016-655	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES Missions de prélèvements et analyses pour recherches et dénombrements de légionelles dans les stades, salles de sports et autres bâtiments de la Ville de Niort	3 784,00 € HT Soit 4 540,80 € TTC	493
151.	L-2016-656	DIRECTION DE PROJET PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS ET SANITAIRES Campagne de dératisation 2017 - Plan de lutte contre les animaux nuisibles dans les établissements de restauration collective - Fourniture de produits raticides	8 588,00 € HT Soit 10 203,60 € TTC	495
152.	L-2016-653	DIRECTION URBANISME ET ACTION FONCIÈRE ACTION FONCIÈRE Préemption d'un bien sis rue des Equarts - Cadastré DR n°486		497

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs si vous voulez bien regagner vos sièges nous allons commencer notre séance du Conseil municipal.

Je vous propose de passer au recueil des décisions. Y a-t-il des remarques concernant le Recueil des décisions ?

Avant tout, moi j'en ai une. J'ai eu l'occasion de le dire aux Niortais samedi dernier mais tout le monde n'était pas forcément là, certains étaient malades. Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne et belle année dans vos vies comme pour tout le reste et dans cette première session du Conseil municipal, même si ça vient après les vœux, j'aurais manqué de le faire. Excusez-moi pour ce petit oubli.

Monique JOHNSON

Juste une interrogation par rapport à la décision n°69 « Fourniture, installation et maintenance du système audiovisuel de la salle du Conseil ». Je me suis juste posée la question, vu que c'est remettre à neuf, repenser un petit peu ces installations, pourquoi ne pas envisager quelque chose qui permettrait une diffusion du Conseil municipal sur internet en streaming ? Ça permettrait aux niortais qui ne peuvent pas se déplacer pour le Conseil ou parfois, qui sont mal placés au niveau du balcon, de pouvoir profiter de nos débats. Voilà, c'était juste un élément de réflexion. Merci.

Monsieur le Maire

Lucien-Jean LAHOUSSE veut-il répondre ?

Lucien-Jean LAHOUSSE

Non, je voulais simplement dire que ça nous priverait du moment convivial que peut justement être une assistance à notre Conseil municipal.

Monsieur le Maire

Tout remettre à plat, c'est aussi un vrai sujet et on l'a imaginé, mais pour le moment, c'est un peu cher pour nos moyens. Donc, on est plutôt sur un dispositif micro assez simple et il y a des projets de dématérialisation renforcée des documents. En l'état actuel, on ne veut pas surinvestir sur ce sujet-là alors qu'il y a bien d'autres sujets d'investissements dans la Ville. C'est donc le remplacement du matériel micro, qui semble fonctionner mais qui nous a lâché à plusieurs reprises et qui ne fonctionne pas de façon complétement opérationnelle. Il ne s'agit pas que chacun et chacune soit privé d'un porte-voix aux propos qu'il pourrait tenir dans cette assemblée!

Y a-t-il d'autres décisions qui suscitent votre attention ? Oui Madame TRUONG.

Elodie TRUONG

Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il y a plusieurs décisions à partir de la n°126 jusqu'à la n°137. Vous avez un ensemble de décisions du Maire qui concernent le même espace, c'est-à-dire le Haut de Brèche, pour un montant, au total, de 187 000 € Je voudrais savoir s'il y a un projet derrière ce réaménagement du Haut de Brèche et s'il y en a un, quel est-il s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire

Je crois que ce n'est pas exactement ça, mais Michel PAILLEY va vous répondre.

Michel PAILLEY

Ces décisions d'attribution de travaux sur la Brèche concernent des travaux et des remises en état suite à des infiltrations, notamment sur la couverture et le bardage situés du côté cinéma, sur les parcelles d'accès parking, sur des menuiseries et des faux plafonds.

Ces travaux sont financés par la Ville mais devraient être couverts par l'assurance. D'ailleurs si vous regardez, c'est couvert par les dommages assurances.

Monsieur le Maire

Merci à vous. Vous savez que les sous-sols étaient infiltrés d'eau, donc il s'agit de pouvoir les assécher pour leur redonner une destination. On l'avait notamment évoqué à l'occasion de la modification du bail emphytéotique, lors d'une dernière séance du Conseil municipal.

Michel PAILLEY

Je pourrais rajouter qu'il y en a une aussi qui concerne l'escalier qui descend, où on a vraiment une fuite récalcitrante. Il faut faire d'importants travaux sur cet escalier pour éviter les fuites.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres décisions qui... ? Madame JOHNSON.

Monique JOHNSON

Deux petites questions par rapport à la décision n°120 page 371. Est-ce qu'on a une idée de la hauteur des marchés qui ont été passés avec ID VERDE depuis le début de la mandature ?

Je me posais la question, au vue des travaux à réaliser. Pourquoi ces travaux n'étaient-ils pas faits en régie ? Ça me semble être des travaux qui correspondraient à la compétence du service des espaces verts. Est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle on externalise ces travaux ? Merci.

Monsieur le Maire

Merci. Je ne sais pas si Lucien-Jean LAHOUSSE voudra vous répondre ou Michel PAILLEY. On est sur un aménagement supplémentaire, les services sont très sollicités par ailleurs pour l'ensemble des

espaces verts. Il ne s'agissait pas que ça se fasse au détriment d'autres espaces. Je ne sais pas si l'un des deux élus veut rajouter à mes propos ?

Quant au montant des marchés, on a un service achats, un service des marchés et tout ça est bien sûr vérifié. Ces compétences au sein de la Mairie, pour mettre en place les marchés publics, permettent de s'assurer, en effet, qu'on ne dépasse pas un certain montant, même quand il s'agit d'une succession de petits marchés.

Il y a notamment des marchés à bons de commande qui permettent de tirer des besoins.

Y a-t-il d'autres questions sur une autre décision ? Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Ce n'est pas tout à fait une question. C'est à cheval entre les décisions du Maire et les délibérations que nous allons aborder, mais je ne vois pas d'autre moment pour évoquer un point qu'on a déjà abordé et sur lequel vous allez surement me répondre la même chose que d'habitude. Néanmoins, ça ne m'empêche pas de souligner ce point, y compris vis-à-vis de nos concitoyens, qu'est le décalage récurent entre les documents de travail, qui nous sont donnés pour travailler en commission, et les délibérations qui sont soumises en Conseil municipal.

Pour éclairer nos concitoyens, même si une partie a été filtrée, je m'adresse également aux 300 ou 400 Niortais qui sont dehors en même temps, qui doivent malheureusement avoir froid et qui sont gelés par d'autres décisions dont on va débattre tout à l'heure. Pour être explicite, il s'avère que nous recevons une quinzaine de jours avant le Conseil municipal un document qui est l'objet de nos discussions en commissions et ensuite, suite à ces commissions, il y a le document définitif qui, dans un délai légal, nous est envoyé à moins d'une semaine du Conseil municipal.

Là, le décalage est important puisque dans le document de travail que j'ai amené, on a en tout et pour tout 20 délibérations, ce ne sont pas les plus conséquentes ni les plus importantes du Conseil municipal, et, au final, nous avons dans le cahier des délibérations que nous allons aborder ce soir, 43 délibérations. Ça veut dire que plus de la moitié des délibérations ne sont pas dans le cahier original, ne sont pas soumises à des commissions qui du coup perdent tout leur sens, et d'ailleurs, le niveau de présence dans les commissions en est la preuve la plus flagrante.

Alors, je sais et je vois d'avance la réponse de Monsieur THEBAULT qui va se draper dans sa toge d'élu de longue date dans ce Conseil municipal en disant que c'est ce qui se faisait dans le précédent mandat, ce à quoi je lui réponds, par anticipation, que ce n'est pas vrai, car, si à la marge, il y a un certain nombre de délibérations qui peuvent, ce dont on peut comprendre, ne pas,être intégrées dans un cahier, là ça devient une pratique dont on voit bien le sens politique. C'est-à-dire que moins il y a de débat, mieux on se porte, moins il y a de travail en commission moins il y a de travail démocratique, mieux on se porte, pour au final, être dans le goulot d'étranglement de la dernière minute afin que l'opposition ne puisse pas travailler l'ensemble des délibérations dans de bonnes conditions.

Très franchement, puisqu'on est dans une période de vœux Monsieur le Maire, pourrions-nous ensemble, souhaiter un meilleur fonctionnement démocratique. Pourrions-nous, ensemble, faire en sorte que nous acceptions, y compris dans nos différences, des débats qui sont le propre d'une démocratie locale? Puissions-nous faire en sorte que 2017 soit l'occasion d'intégrer de manière plus importante les délibérations d'un Conseil municipal dans les documents de travail? Merci.

Lucien-Jean LAHOUSSE

En tant que Président de la commission Ressources, je formule le vœu que l'opposition participe aux travaux de la commission, parce que ce que vous auriez vu Monsieur DUFORESTEL, c'est que lors du travail de la commission, un certain nombre de délibérations étaient remises en séance et ça représente la plus grande partie de celles qui figurent ici maintenant. Elles ont été présentées à l'ensemble des gens qui étaient présents. Il se trouve que malheureusement aucun membre de l'opposition n'a participé à cette commission.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean LAHOUSSE. Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Bien, alors je vois qu'on n'est pas dans le cadre d'un débat fructueux et je vois que cette période de vœux ne va pas être exhaussée puisque Monsieur LAHOUSSE, vous devriez admettre qu'il y a une présence systématique de notre part depuis le début, et jusqu'il y a très peu de temps. En l'occurrence, pour ma part, j'ai dû être absent aux deux dernières commissions de travail et à l'ensemble des autres j'étais présent. Seulement, cette présence ne sert absolument à rien puisqu'on découvre, en effet, certaines délibérations en commission et la plupart des autres et des plus importantes en Conseil municipal. Donc, très franchement, l'argument ne vaut pas et ne vous attendez pas à avoir plus de présence si on est sur ce déni de démocratie en 2017 comme nous l'avons été jusqu'alors. Faisons en sorte, et on pourrait s'accorder là-dessus, vous envoyez 80% - 90% des délibérations dans le document de travail, que nous en parlions en commissions, que nous en débattions, que nous trouvions les points d'accord et de convergences possibles sur un certain nombre de délibérations, les points de désaccords sur d'autres, que nous en re-débattions au Conseil municipal dans le cadre démocratique d'un Conseil municipal. Mais ne nous renvoyez pas à notre absence dans les commissions puisqu'elle est la résurgence et la conséquence directe du manque de démocratie qu'il y a depuis le début de ce mandat.

Monsieur le Maire

Merci. Oui Lucien-Jean LAHOUSSE, mais on ne va pas non plus épiloguer sur le sujet...

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je voudrais éviter qu'on ait un dialogue comme celui-ci, mais simplement pour rappeler une chose. C'est que l'opposition n'a pas à être représentée que par une seule personne. Je crois que tout le monde peut

assister aux commissions, donc que vous n'y soyez pas, je le comprends, je le conçois bien, il m'est moimême arrivé d'en manquer, mais il y a d'autres personnes dans l'opposition qui peuvent également y assister et en général ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire

Merci. Je crois que le circuit de validation a sa complexité, mais tout le monde, services et élus se dévouent pour qu'il y ait le maximum de délibérations de prêtes et j'en remercie chacun. En l'occurrence, il y en a peut-être eu un peu moins cette fois ci parce qu'il y avait en effet un Conseil municipal qui venait juste après deux semaines de vacances de fêtes de Noël et du jour de l'an. Ça peut en effet expliquer quelques retards pour le cahier blanc, ce n'est pas quelque chose d'aussi systématique que vous voulez bien le dire en tous cas pas dans ce cas-là.

Je vous propose d'en rester là, à moins qu'il y ait d'autres décisions qui fassent l'objet de remarques ? Non.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-1

Direction des Finances

Finances - Budget Primitif de l'exercice 2017 - Budget Principal et Budgets Annexes

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2017 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;
 - en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et des budgets annexes « ZAE les Champs de l'Arrachis », « Lotissement des Champs de l'Ormeau » et « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du Budget Principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;
 - en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 34
Contre: 9
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-2

Direction des Finances

Finances - Budget Primitif de l'exercice 2017 - Budget régie à autonomie financière Energies Renouvelables

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 2 décembre 2016.

Par délibération du 29 avril 2013, l'Assemblée municipale a procédé à la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), doté d'une régie à autonomie financière, pour une production d'énergies renouvelables.

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2017 de ce dernier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2017 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables par un vote par nature au niveau du chapitre, pour chacune des sections tel que présenté dans la maquette annexée (budget en M°4).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Monsieur le Maire

Avant qu'Alain GRIPPON ne fasse une présentation exhaustive, je vais faire un petit mot d'introduction.

Je voudrais vous dire chers collègues, mesdames, messieurs, que le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans un contexte de baisse de dotations forfaitaires important de 843 000 € et une augmentation nouvelle de charges imposées de 515 000 € qui se rajoutent aux évolutions de type glissement vieillesse technicité, bien connu, de 200 000 €, mais plus classique et plus habituel.

On doit également placer ce Budget dans la perspective des échéances nationales, présidentielles et législatives qui suivront, avec leurs lots d'incertitudes quant aux financements de nos communes et de nos services publics. Le Budget Primitif, qui est présenté ce soir, est conforme aux orientations budgétaires présentées et approuvées en décembre dernier. Il est équilibré, avec une augmentation de capacité d'autofinancement brute, comme de la capacité d'autofinancement nette. Les dépenses sont maîtrisées à 0,1%, ce qui est impératif et qui était un exercice d'autant plus redoutable suite aux contraintes que je vous ai exposées à l'instant et alors même que les recettes n'augmentent plus. La non augmentation des taux d'imposition est confirmée, l'encours de la dette est réduit de près de 10 000 000 € en 2 ans.

Le Budget Primitif 2017 qui vous est présenté est surtout marqué par une reprise de l'investissement à hauteur de 20 000 000 €, 18 en dépenses d'équipements très exactement. Les dépenses d'investissement s'orientent principalement en direction du patrimoine public avec des financements importants accordés aux travaux et aménagements sur voirie, qui en ont bien besoin, mais aussi aux bâtiments municipaux, à commencer par les bâtiments scolaires ainsi qu'aux équipements scolaires pour près d'1 000 000 €. Aux équipements sportifs pour près d'1 000 000 € aussi, à la culture dans une autre mesure avec la Villa Pérochon qui verra les premiers efforts pour la réhabilitation du rez-de-chaussée et son ouverture au public dans le courant de l'année.

C'est également des investissements importants à hauteur de 2 000 000 €, en faveur de l'éclairage public de la Ville qui en a besoin et pour se conformer également aux évolutions réglementaires. L'évolution et l'investissement en matière d'éclairage public permettra de faire des économies de fonctionnement substantielles.

Le début des investissements structurants qui ont été votés, mûris, avec un certain nombre de marchés lancés, que l'on a retrouvé d'ailleurs dans le vote d'autorisation de programme crédits de paiements, les fameuses AP/CP, qui sont au nombre de 3. En matière d'accessibilité, puisque c'est un montant pluriannuel d'à peu près 10 000 000 €, pour le patrimoine, avec l'église Notre-Dame sur un horizon 2018/2024 important et bien sûr Port-Boinot, projet important dans le cadre du parc naturel urbain de Niort, autour de 9 000 000 €

Ces dépenses d'équipement et d'investissement, qui augmentent d'à peu près 27%, voient également les recettes d'investissement augmenter de près de 30%, notamment et on le remarquera, par la participation du Programme d'Appui Communautaire au Territoire, le PACT de la CAN, que nous avons voté avec une sollicitation cette année d'1 500 000 € qui viendra en recette d'investissement pour notre

collectivité. Donc, si les dépenses d'investissement augmentent, ce qui est heureux pour une collectivité, et bien les recettes d'investissement augmentent de façon plus importante en pourcentage.

Voilà les orientations fidèles que prend ce Budget Primitif et, sans plus tarder, je laisse la parole à Alain GRIPPON pour vous présenter le détail et les précisions de ce Budget Primitif 2017. Merci.

Alain GRIPPON

Merci Monsieur le Maire.

Après cette introduction qui situe les enjeux et le contexte du débat budgétaire, ce que nous avons déjà observé en décembre dernier lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) et du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), nous allons examiner un peu plus dans le détail ce que comporte ce budget 2017.

D'abord, au niveau :

des grands équilibres et de la synthèse

Ce qu'on peut observer c'est que, **pour la section de fonctionnement :**

- <u>les recettes</u> représentent la somme de 84 174 000 € contre 84 238 000 €, soit une très légère diminution de -0.1%.
- <u>Les dépenses</u> sont elles aussi maîtrisées et mesurées, puisque le montant global s'élève à 79 168 000 € contre 79 082 000,30 € pour le Budget Primitif 2016.

<u>Le résultat de fonctionnement</u> qui est la différence entre les deux masses que sont les recettes et les dépenses de fonctionnement, s'élèvent à 4 985 000 € contre 4 874 000 €, soit une variation positive de 111 000 €. Ce qui est à la fois modeste, mais qui démontre les efforts auxquels nous sommes confrontés pour équilibrer les comptes.

Les travaux en régie, c'est-à-dire les productions d'immobilisation réalisées par les services internes de la collectivité sont maintenus au même niveau que l'exercice précédent, à hauteur de 1 200 000 €. Donc, pas de variation significative, par contre les amortissements d'emprunts, c'est-à-dire le remboursement au capital des emprunts passe de 6 200 000 € à 5 885 000 €, soit une diminution de 315 000 €, essentiellement liée au fait qu'aucun emprunt nouveau n'a été souscrit et que la négociation des frais financiers, notamment des taux d'intérêts, s'est bien opérée et a permis d'économiser des montants substantiels.

L'autofinancement net, qu'est la résultante de la CAF brute moins les amortissements d'emprunts, s'élève à 300 000 € contre -126 000 € pour l'exercice précédent.

Vous avez une quatrième colonne qui exprime une évolution en pourcentage mais qui n'a pas vraiment de sens puisqu'on part d'un chiffre négatif et qu'on a un chiffre positif pour 2017.

28

. RETOUR SOMMAIRE

S'ajoute à cet autofinancement net des cessions d'immobilisation qui sont programmées à hauteur de

1 130 000 €, des soldes de dotations ou de reprises sur provisions qui sont négligeables à hauteur de

21 000 €, donc un financement disponible pour l'investissement de 1 451 000 €. Ceci concerne la section

de fonctionnement.

Concernant maintenant la section investissement, les investissements, comme le soulignait Monsieur

le Maire tout à l'heure, s'élèvent globalement à une enveloppe de 20 130 000 €. Les recettes réelles

d'investissement qui sont essentiellement constituées de subventions ou de concours divers opérés par

des tiers à hauteur de 6 874 000 €. Donc, un résultat d'investissement qui lui est forcément négatif, si

i'ose dire, à hauteur de 13 256 000 €.

Lorsqu'on additionne le financement disponible pour l'investissement de 1 451 000 € et le résultat

d'investissement pour -13 256 000 €, il reste un volume d'emprunt potentiel à réaliser de 11 805 000 €

dont nous verrons qu'il n'est pas du tout évident que nous le réalisions complètement parce que, vous le

savez, des reports peuvent exister entre les investissements programmés et leurs réalisations.

Page suivante, vous disposez du même élément de comparaison, mais sous forme de graphique. Je

vous laisse le soin d'observer qu'on a bien évidemment les mêmes chiffres tant en dépenses qu'en

recettes et que c'est une présentation qui vous permet d'avoir une autre vision des choses, mais qui ne

diffère pas de l'essentiel et des fondamentaux.

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement, globalement 84 174 000 €:

Si l'on souhaite aller dans le détail, notamment des recettes de fonctionnement, on observe que :

- <u>les produits des services du domaine et des ventes diverses</u> s'élèvent à 4 976 600 € contre

4 824 700,70 € soit une augmentation de 152 000 €, soit 3%, ce qui est conforme aux prévisions de

recettes que nous envisageons pour ce chapitre-là.

- les impôts et taxes augmentent de façon plus sensible, puisqu'on passe de 63 274 300,30 € à

63 860 600,60 €, une augmentation de près de 1%;

- les dotations de subventions et de participations diverses, elles évoluent à la baisse à hauteur de

493 400 €:

- les autres produits, nous verrons le détail tout à l'heure, diminuent de l'ordre de 310 000 €

- Produits des services et du domaine : 4 976,6 K€

Les produits des services et du domaine qu'on évoquait concernent essentiellement :

- les centres de loisirs et activités périscolaires à hauteur de 2 384 800 € contre 2 251 000 €;

- les redevances et droits des services sportifs sont sensiblement stables ;
- les redevances d'occupations du domaine public communal sont stables aussi;
- le remboursement des frais pris en charge par la Ville autrement dit, supportés par la Ville mais refacturé à d'autres collectivités ou institutions restent aussi d'un montant à peu près semblable à celui de l'exercice précédent en terme de budget primitif et enfin les autres produits restent également stables ;

Donc, globalement on a des produits des services et du domaine qui passent de 4 824 700 € à 4 976 630 € soit en arrondissant : une augmentation de 152 000 €

- les ressources fiscales : 63 860,6 K€

- les contributions directes, les ressources fiscales qui constituent l'enveloppe globale la plus importante de nos recettes de fonctionnement voient les contributions directes : taxe foncière et taxe d'habitation, augmenter de 413 500 € pour s'élever à 44 513 500 €;
- les attributions de compensation de la CAN, montant qui reste fixe au fur et à mesure des années compte-tenu des règles qui ont été élaborées il y a déjà plusieurs années, sont à peu près du même montant, une variation très mineure qui n'est pas significative,
- le FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) passe de 340 000 € à 352 200 €, là aussi une augmentation relativement modeste,
- les droits de mutation augmentent de façon sensible, ces droits de mutation étant liés à l'évolution à venir du patrimoine foncier,
- la taxe sur l'électricité ne bouge pas puisqu'elle est programmée, à la même hauteur précédemment,
- les droits de stationnement sont également stables (Bruit dans le public) à hauteur de 827 000 € et, enfin, différentes recettes de nature différente accusent une légère baisse de 108 700 €

Je vous invite à lire, dans les documents qui vous ont été remis, les commentaires écrits qui ont été élaborés parce qu'ils vous donnent une lecture différente de celle de la lecture pure et simple des chiffres, mais expliquent un certain nombre d'évolutions.

L'évolution des produits fiscaux, presque 1%, sont liés à la revalorisation légale votée par le Parlement et non pas par la commune des valeurs des bases locatives et à l'évolution annuelle de leur nombre. L'attribution de compensation est maintenue parce que rien n'a véritablement changé, les prévisions sur le FPIC (Bruit dans le public) sont retenues à hauteur de 50% du montant perçu en 2016, c'est ce dont

30

. RETOUR SOMMAIRE

nous pouvons être sûr. Autrement dit, nous avons adopté une règle de prudence consistant à ne retenir que les 50% du montant obtenu en 2016 et c'est au moins ce qu'on percevra, mais personne ne sait à ce jour ce qu'il adviendra des recettes définitives liées à ce poste.

Les droits de mutation, prévisions en hausses par rapport à 2016 compte-tenu d'une légère reprise sur le marché de l'immobilier, avec notamment des taux sur les marchés bancaires, (*Bruit dans le public*) toujours faibles et un maintien du niveau d'un certain nombre de taxes dont la taxe sur l'électricité.

- Dotations, subventions et participations : 14 463,1 K€

Autres recettes de fonctionnement, les dotations, subventions et participations, montant global significatif de 14 463 100 € contre 14 956 500 € pour le Budget Primitif 2016, soit une diminution de 493 400 € avec, ça a été évoqué par Monsieur le Maire en début de présentation et en introduction de notre débat budgétaire et de la situation budgétaire telle que nous la prévoyons, une dotation forfaitaire en baisse significative de 847 000 € L'évolution d'autres dotations qui sont peu significatives, sauf une évolution favorable de la compensation Etat pour la taxe d'habitation, (*Bruit dans le public*). Vous savez ou vous ne savez pas, mais j'ai le plaisir de vous informer que l'Etat accorde des dégrèvements ou des abattements sur la taxe d'habitation, notamment vers les revenus modestes des foyers, et que ce manque à gagner, en quelque sorte, pour la commune ou la collectivité est compensé par l'Etat. En fait, c'est un jeu à somme nulle puisqu'on a moins de recette et c'est compensé par l'Etat, donc globalement et si on décompensait, ce serait un jeu à somme nulle.

Autres produits : 873,7 K€

Les autres produits concernent essentiellement les produits de gestion liés aux revenus des immeubles possédés par la collectivité et des produits exceptionnels de type remboursement d'assurances qui restent d'une année à l'autre entre certains litiges qui nous sont imposés ou que l'on a gérer et aussi des remboursements « normaux » d'assurance liés aux dommages supportés par les biens que nous possédons à hauteur de 150 000 € et des reprises sur provisions qui sont essentiellement liées à une reprise sur une provision qui avait été constituée il y a maintenant 3 ans, liée à l'OGEC.

Dépenses de fonctionnement : 79 168 K€:

Le détail représente un montant global de 79 168 000 € qui est lié à la maîtrise des dépenses que nous imposons aux services, où chacun contribue à un effort à la fois personnel de la part des élus mais aussi des services qui comprennent les enjeux.

- les dépenses de personnel : 41 500 K€

Ce sont les dépenses de fonctionnement dont le montant est le plus significatif avec une enveloppe globale 2017 de 41 500 000 € contre une dépense de personnel de 40 920 000 € pour N-1. Cela étant dû

à trois impacts que sont la PPRC, c'est à dire une obligation nouvelle qui nous est imposée par l'Etat liée au régime de retraite des fonctionnaires de la fonction publique et des collectivités, l'indice global, qui a été augmenté en juillet 2016, et aussi aux promotions diverses liées à ce qu'on appelle le glissement vieillesse technicité. Donc, une enveloppe globale qui est significative et importante pour le budget de la collectivité.

- les charges à caractères générales : 17 854,6 K€

Un ensemble de frais généraux qui concerne à la fois les prestations que nous achetons vis-à-vis de tiers (l'énergie, les fluides, l'entretien, les réparations, les différentes assurances) et différentes prestations que nous payons à des tiers. Ils sont en légère diminution notamment liées à l'évolution favorable, mais souhaitons que ça perdure, des dépenses de fluides et d'énergie liées à des conditions climatiques qui n'étaient pas défavorables, en tous cas au titre de 2016. Donc, c'est volontairement la prudence qui nous a guidé dans cette démarche, maintenant nul ne sait, si le climat actuel, ou la froidure actuelle, se poursuit on peut avoir de mauvaises surprises. Enfin personne n'est capable aujourd'hui de dire ce qu'il en sera.

Sur les charges à caractère général, on sait qu'il y a des augmentations liées à des contrats de prestations de services qui tiennent compte de l'évolution des équipements que nous gérons et pour lesquels nous souscrivons des contrats, de la maintenance, des fournitures de petits équipements et voirie, des primes d'assurances, mais tout ça ne représente pas des éléments très importants au regard du budget global.

Les principaux postes de dépenses, on l'a déjà évoqué, sont l'énergie, électricité, chauffage, combustibles, carburant, un ajustement qui tient compte des économies effectuées sur le précédent exercice, des contrats de prestations en hausse de 254 000 € et on vient d'en parler, liés à l'évolution aussi des investissements et des contrats concernant l'ensemble des services gérés par la Mairie, mais qui n'en détient pas la maîtrise complète.

Les remboursements au groupement de communes, la fiscalité propre qui sont des groupements de rattachement, notamment liés à la CAN, alimentation une légère hausse de 43 300 €, mais qui tient compte de l'évolution du nombre de repas servis aux pré-étudiants que sont les écoles puisqu'a été ouvert un service supplémentaire à destination des élèves.

les autres charges de gestions courantes : 15 571,2 K€

On verra le détail un peu plus loin, elles diminuent également de façon sensible.

Là, ça concerne notamment les subventions. Des subventions aux personnes de droits privés y compris contrat enfance jeunesse, qui globalement s'élève à 5 940 000 € contre 6 094 000 € soit une diminution de 153 000 €

Des subventions au CCAS qui restent stables, 5 050 000 €, au SDIS pour que les pompiers continuent d'assurer leur mission de prévoyance et de sécurité à l'égard des citoyens niortais, mais là encore c'est

une contribution qui a été négociée il y a quelques années et qui montre une évolution favorable pour nous, défavorable pour les pompiers. Tout le monde peut le regretter mais c'est comme ça et c'est peutêtre aussi bien comme ça.

Des subventions au budget annexe parc des expositions de Noron, 1 098 200 € et des indemnités de frais de missions et de formations des élus qui restent à un montant à peu près stable, 562 600 € contre 548 800 €, quand bien même une contribution complémentaire, mais elle n'est qu'à la charge des élus, puisque ce sont les élus qui ont vu leurs charges salariales augmenter et ce n'est donc pas à la charge de la commune.

- les charges exceptionnelles, 2 178 500 €

Elles concernent essentiellement les subventions ou la contribution au budget annexe stationnement et les contrats de gestion et d'exploitation Acclameur.

Concernant le stationnement, en fait il s'agit de participer aux financements des investissements qui ont été réalisés par les services de stationnement. (*Bruit dans le public*) Notamment, lors des conventions initialement souscrites et qui prévoyaient le financement par la collectivité de la majorité des financements stationnement liés aux investissements et aux remboursements des emprunts.

Quant à la compensation de service public versée à la SO SPACE, c'est-à-dire l'Acclameur, cette compensation a été négociée elle aussi dans le cadre de convention et permet à l'Acclameur d'assurer sa progression ou parvenir à l'utilité. Voilà ce qu'on peut dire sur ces dépenses de fonctionnement.

les charges financières : 1 905 K€

Elles diminuent de façon importantes (*Bruit dans le public*). C'est essentiellement lié à ce que nous évoquions tout à l'heure c'est-à-dire la négociation des taux d'intérêts et puis l'absence de recours à l'emprunt au titre de 2016, qui permettent de moduler et de modérer nos charges financières.

On a vu de quoi il s'agissait avec des taux bien négociés et recours à l'emprunt relativement modestes et même inexistant au titre de 2016.

- les dépenses imprévues : 100 K€

C'est le principe de prudence qui s'applique là aussi à hauteur de 100 K€, ce qui n'est pas un montant considérable mais qui permet de gommer ou d'estomper ce qui pourrait être des écarts sur les années à venir.

l'atténuation de produits et autres dépenses, 58,8 K€,

C'est peu significatif et ça concerne des remboursements de charges supportées non pas par la collectivité, mais par des tiers.

Voilà pour le budget de fonctionnement.

33

. RETOUR SOMMAIRE

Section d'investissement

On passe maintenant à l'investissement. Le premier tableau qui vous est présenté concerne les investissements rattachés à un programme général, urbanisme, habitat, sécurité publique, espaces et bâtiments publics, éducation et jeunesse, sport, culture et ressources. Plus des travaux en régie mais dont on sait qu'ils n'ont pas varié d'un exercice à l'autre.

Les dépenses d'investissement : 20 130 K€dont 18 174,5 K€en dépenses d'équipement

Le détail vous est proposé dans les pages qui suivent, je vais commenter sous réserve de bien maîtriser l'ensemble de ces dépenses et en tous cas de les rattacher au réel c'est-à-dire l'existence des biens.

Donc, en matière d'éducation et jeunesse, c'est tout ce qui concerne le scolaire et périscolaire, ça représente 1 011 400 € contre 1 129 000 €

Le sport, 966 800 € contre 861 000 €.

La culture, 175 000 € contre 86 700 € et les ressources que sont le système d'information et les services municipaux, notamment pour la partie travaux.

Alors le distinguo n'est pas forcément toujours facile entre les services municipaux travaux et les services municipaux équipements, mais c'est un problème de classement comptable qui ne présente pas un intérêt majeur à être ventilé, sachant qu'il l'est néanmoins en présentation.

Les recettes d'investissement : 6 874 K€

Ce sont essentiellement des subventions liées aux investissements que nous avons programmés.

<u>Le fonds de compensation de TVA</u> est resté stable, c'est-à-dire qu'on a maintenu le montant perçu en 2016;

<u>Les dotations et autres</u> augmentent légèrement, mais c'est essentiellement la taxe d'aménagement donc des taxes perçues sur les constructions nouvelles édifiées par les citoyens, qu'ils soient nouveaux ou anciens et qui investissent dans leur immobilier ;

<u>Les subventions</u>, montants significatifs s'il en est, dont opération pour compte de tiers et sous mandat. Ça concerne essentiellement des subventions provenant de la CAN et notamment liées à ce que Monsieur le Maire appelait tout à l'heure le PACT (Programme d'Appui Communautaire au Territoire), pour un montant de 1 700 000 €;

<u>Les produits des amendes de Police</u>, ce n'est pas complètement neutre, qui augmentent de 60 000 € et qui en valeur absolue représentent 760 000 € C'est donc une ressource non négligeable. De là à souhaiter que les amendes augmentent, je n'en suis pas là, mais « why not », et les opérations financières qui concernent notamment des cautionnements et abonnements.

Dette

On peut passer maintenant, compte tenu du fait que nous avons observé ce qui se passait à la fois en terme de fonctionnement mais aussi d'investissement à la gestion de la dette. Vous avez un tableau qui récapitule l'état de la dette entre le 1^{er} janvier 2017 tel que nous l'imaginons, mais ce n'est plus de l'imagination puisqu'on connait le montant de la dette au 1^{er} janvier 2017, mais ce qu'il serait au 31 décembre 2017 avec un remboursement du capital estimé à 5 885 000 €, un volume maximum d'emprunt qui ne sera peut-être pas réalisé de 6 000 000 € et un capital restant dû au 31 décembre un an plus tard, à 73 156 000 €. On voit que le niveau de la dette reste à peu près stable puisque le remboursement du capital est financé, au moins partiellement, par le volume d'emprunt lié aux investissements nouveaux réalisés.

Il est à noter que la Ville de Niort a contracté un emprunt de 2 000 000 € pour couvrir son besoin de financement de ses reports 2016. Les reports, je vous le rappelle, sont des décalages entre les opérations programmées et les opérations réalisées. Cet emprunt ne sera mobilisable définitivement que fin 2018, donc ça laisse une marge de manœuvre qui a tendance ou qui a aussi un impact sur la faiblesse des charges financières.

Globalement, l'encours de la dette d'un montant initial de 9 770 000 € inscrit, par ailleurs, au budget annexe « stationnement », s'élèvera pour sa part à 8 268 000 €. Il faut savoir effectivement que dans le cadre des conventions nous liées au parking de la Brèche, il a été prévu que nous financions, nous commune, la part d'emprunt liée aux investissements réalisés par la structure. Voilà ce que l'on peut dire. Cette dette on peut l'analyser en une dette gérée par la Ville en tant que telle, une dette gérée aussi par la CAN et un encours global qui représente un montant de 73 041 000 €, avec des dettes à taux fixe de 41 600 000 € et des dettes à taux variable de 31 400 000 €.

La situation financière s'est améliorée et la charte dite « Gissler » qui est un « Scoring » en quelque sorte de la nature des risques pris par la collectivité, fait ressortir une typologie qui est très saine puisque les risques sont identifiés comme étant des risques mineurs. D'ailleurs on s'aperçoit, je ne crois pas qu'on ait le tableau dans ce document, concernant le rapport entre la CAF nette et la dette globalement, le ratio est favorable depuis 3 ans à cette évolution, puisqu'on est passé d'un ratio de 12 à un ratio de 8, si ma mémoire est bonne.

Voilà ce qu'on peut dire sur le budget et je suis sûr que vous aurez vous aussi des choses à dire sur le présent budget.

Les budgets annexes

Stationnement

On vient de l'évoquer un peu, il concerne 3 activités de stationnement assujettis à la TVA, 6 parkings aménagés, vous les connaissez mieux que moi donc je vous laisserai le soin de lire de quels parkings il s'agit, 5 parkings en concession, (Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de Ville, Saint Jean et le parking de la Brèche).

La contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe, s'établit à 1 292 700 K€ pour 2017. Elle correspond au financement, mais ça a déjà été dit, des investissements réalisés depuis la construction des parkings en ouvrage et permet aussi de financer des travaux prévus en 2017 d'amélioration essentiellement des-dits parkings.

Parc de Noron

Il s'agit d'assurer un fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du parc des expositions. La contribution du budget principal s'établit pour 2017 à 1 098 200 € et permettra notamment de financer des travaux de bardage sur une halle, le boulodrome, à hauteur de 75 000 €.

En fait, c'est aussi un engagement qui avait été pris de compenser les besoins de financement du parc de Noron et que la Ville fasse un effort particulier, c'est lié aussi à la modification de la structure. C'est-à-dire que nous avions la foire exposition au niveau du parc de Noron, que l'on a plus, donc ça entraine des transferts, des frais de personnel et des investissements qui justifient ce concours particulier au parc de Noron.

<u>Crématorium</u>

Troisième budget annexe, le crématorium. Il n'a pas besoin de subvention particulière puisqu'il est en équilibre et une situation financière particulièrement saine quand bien même il est prévu que des investissements significatifs soient réalisés pour le crématorium, tant en matière d'amélioration des performances, passez-moi le terme, et aussi de l'accueil des publics concernés que ce soit la famille ou assimilés.

Les pompes funèbres

Là aussi pas de problème particulier, tout va bien, comme le crématorium.

Il nous reste 2-3 budgets annexes que sont <u>la chaufferie bois des Brizeaux</u>. Je vous ai déjà dit qu'elle me « bassinait » depuis 3 ans, mais les choses sont en cours d'achèvement. Monsieur BARON m'a promis qu'avant de partir dans un autre lieu, il s'occupait de l'arrêté des comptes de la chaufferie bois des Brizeaux ainsi que du <u>lotissement des Champs de l'Ormeau</u> et du <u>lotissement des Champs de l'Arrachis</u>, tout cela sous le contrôle de Monsieur Dominique DESQUINS, dans les semaines qui viennent.

On a un dernier budget, c'est celui de <u>la régie autonome des énergies renouvelables</u>. En fait, les recettes de fonctionnement sont la vente d'électricité qui est issue de l'utilisation et de l'exploitation des panneaux photovoltaïques et en dépenses on a soit des dépenses d'investissements que l'on amortit, soit des dépenses courantes de fonctionnement. Là, pas d'observation particulière.

Monsieur le Maire

Merci Alain GRIPPON pour cette présentation exhaustive du budget primitif 2017, qui justifie certainement quelques remarques ou commentaires.

Il y avait Jacqueline LEFEBVRE, Rose-Marie NIETO, Dominique SIX. Y a-t-il d'autres prises de paroles ? Michel PAILLEY, Monsieur PIVETEAU, Madame METAYER et Madame TRUONG.

Jacqueline LEFEBVRE

Il me semble nécessaire d'apporter quelques précisions budgétaires concernant l'action sociale de notre collectivité.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, j'avais évoqué le rôle de chaque service du CCAS auprès des usagers et les politiques que nous avions adaptées et que nous continuons d'ailleurs à adapter à l'évolution de notre société pour tenter de rendre toujours le meilleur service.

Aujourd'hui, je souhaiterais vous éclairer à travers quelques chiffres du budget, peut-être un peu trop, vous en avez déjà entendu beaucoup mais ils sont nécessaires et c'est le sujet de ce soir. Je voudrais donc vous donner quelques chiffres du budget prévisionnel sur la part financière, c'est-à-dire la subvention d'équilibre. Qu'est-ce que cette subvention vient conforter et pourquoi ?

Le budget du CCAS se compose d'un budget principal et de trois budgets annexes, beaucoup d'entre vous le savent déjà depuis longtemps. Le budget principal regroupe les activités suivantes : l'intervention sociale et l'accompagnement des personnes fragilisées, la médiation sociale, la petite enfance, l'administration et tout ce qu'elle comporte au-delà du service général.

Les budgets annexes concernent l'aide à domicile, les repas à domicile et les soins infirmiers à domicile. Les services maintien à domicile et soins infirmiers sont soumis à l'autorisation des autorités de tutelle à savoir d'une part le Conseil départemental et d'autre part l'Agence Régionale de Santé.

Le budget prévisionnel concernant l'investissement, car nous faisons des investissements au CCAS, ils sont nécessaires, ils s'élèvent à 335 545 € pour 2017. Il va être alloué aux travaux de maintien du patrimoine dans les petites structures enfance et aussi le démarrage du projet de déplacement de la Crèche du Mûrier qui, comme vous le savez, ne correspond plus aux normes. Elle est la plus demandée par les familles et nous allons évidemment tenter de la garder en centre-ville puisqu'elle est demandée pour sa centralité. N'est-ce pas Rose-Marie ?

Le budget de fonctionnement du CCAS, c'est le cœur du métier, il y a 207 salariés qui travaillent pour le

CCAS. Il est construit de la façon suivante, soit la répartition des dépenses et recettes par activités. Alors je prends la petite enfance, il est inclus le programme de réussite éducative qui est très important et très bien mené, c'est un beau programme. En dépenses, ce service dépense à hauteur de 4 420 363 € et en recettes, y compris les usagers et les partenaires c'est-à-dire la Caisse d'Allocations Familiales ou le Contrat Enfance Jeunesse, les recettes se montent à 2 523 238 € soit un financement à hauteur de 56%. Le reste à charge est pris sur la subvention municipale soit un ajustement de 1 887 125 €

Pour le maintien à domicile, nous le décomposons ainsi comme vous le savez, pour l'aide à domicile les dépenses sont prévues à hauteur de 982 418 € pour des rentrées à hauteur de 782 418 €, soit un financement à 80%. C'est vrai qu'on attendrait l'équilibre car, évidemment, il y a des structures qui sont au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap qui équilibrent leur budget, ce n'est pas le cas de ce service et nous savons pourquoi. Mais le déficit, il faut quand même le dire, a été réduit de moitié sur les deux dernières années. Nous avons mené un audit, je crois que je vous en avais déjà fait part et il a permis une meilleure organisation, donc une meilleure réponse d'une manière générale et là je voudrais en profiter pour remercier tous les agents qui ont beaucoup travaillés à ce que ce service soit à la fois dynamique et en même temps qu'il coûte moins à la collectivité.

Ces 20% d'écart, c'est bien entendu la subvention d'ajustement qui va venir conforter le service.

Le repas à domicile, c'est un service formidable parce que nous dépensons 459 075 € et nous équilibrons à 100%. Pourtant, je rappelle que nous appliquons une politique tarifaire dégressive. Nous avons 5 tranches de revenus qui rentrent en ligne de compte pour le calcul de chaque repas et pour que ce service soit le plus accessible possible. Notre service marche si bien que la Ville de Chauray, comme vous le savez, a contractualisé avec le CCAS de Niort, que cette convention a été renouvelée et je pense qu'elle le sera de nouveau. Il y a également des demandes d'autres communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais, proches de Niort bien sûr, parce qu'on ne peut pas aller trop loin, et nous allons donc étudier d'autres possibilités de conventionner sur ce service de repas à domicile qui est de plus en plus demandé. Avec le froid, il y a des personnes qui viennent s'inscrire actuellement.

Les soins infirmiers à domicile, c'est la même chose, c'est un service qui est équilibré. Tout ça parce que, je vous l'ai dit tout à l'heure, il est financé par l'Etat, les dépenses et les recettes s'équilibrent à hauteur de 769 125 €

L'intervention sociale, c'est un gros service et c'est aussi le cœur de métier. Les dépenses budgétées s'élèvent à 1 504 630 € et les recettes s'élèvent à 349 250 €, évidemment ce sont les partenaires, donc un financement à hauteur de 23% qui lui aussi est compensé par la subvention municipale à hauteur de 1 191 380 €

La médiation sociale est aussi un service très important et très intéressant. On y recourt de plus en plus. Les dépenses s'élèvent à 291 730 € et nous avons évidemment une augmentation très sensible par

rapport à l'année dernière. Elle est en grande partie due au projet du réseau fraternel que nous avons lancé sur les quartiers Champommier/Champclairot et qui va se développer.

Les recettes s'élèvent à 12 500 € et ça c'est le financement du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Cela représente 4% du budget, le reste à charge de 279 230 € est pris sur cette enveloppe de la subvention municipale. L'administration, qui est l'observatoire de solidarité, le TAN et l'administration générale, évidemment les financent. En dépenses, ce poste s'élève à 1 640 822 € pour des recettes de 158 557 €, essentiellement dû aux tickets TAN. Un financement à hauteur de 9,6%. Le reste à charge est de 1 482 265 €, bien entendu pris sur la subvention municipale, soit un total de dépenses de 10 104 163 € pour des recettes à hauteur de 5 054 163 €, donc un pourcentage de 50% justifiant la convention municipale de 5 050 000 € qui est soumise à votre vote et nous affirmons ainsi notre volonté de maintenir un haut niveau de service à l'égard des Niortais et plus particulièrement des plus fragilisés. Voilà ce dont je souhaitais vous faire part. Merci de votre intention.

Rose-Marie NIETO

Les écoles comme vous le savez, ce sont 4 400 enfants Niortais qui les fréquentent, nous avons maintenu le budget de fonctionnement des écoles niortaises que ce soit au niveau du périscolaire comme des centres de loisirs, ciblant cette année l'accueil notamment les activités sur la citoyenneté, nous avons aussi maintenu, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, l'enveloppe de travaux sur les écoles de manière à entretenir et à rénover le patrimoine. Nous ne comptons pas dans les 1 000 000 €, les 200 000 € d'accessibilité et le projet de projecteur interactif dans chaque classe pour lequel nous arrivons sur la deuxième phase et nous pensons terminer l'équipement de toutes les écoles niortaises au niveau de l'élémentaire en fin d'année.

Concernant les écoles également, un équipement de tablettes au niveau du périscolaire et la restauration, qui va permettre une facturation au fur et à mesure pour les familles niortaises. C'était quand même une grosse difficulté que nous rencontrions auparavant, ça va donc permettre d'apporter un meilleur service à la population.

Au niveau de la jeunesse, un nouveau budget de 52 000 € qui permettra de développer de nouveaux projets ciblés sur la jeunesse en permettant une enveloppe sur les appels à projet pour lesquels les associations niortaises pourront postuler et également d'autres activités que nous comptons mettre en place et que nous dévoilerons au fur et à mesure de l'année, au fur et à mesure de leur mise en place. Voilà ce que je voulais dire par rapport à ce budget.

Dominique SIX

Les années se suivent et, malheureusement, elles se ressemblent. On voit que les recettes de fonctionnement n'évoluent pas, liées à un contexte national où effectivement la dotation globale de fonctionnement diminue, une volonté affirmée de ne pas augmenter la fiscalité des Niortais donc ça nous contraint. A côté de ça, il y a des choix à faire dans les dépenses, des choix courageux qu'on assume, de manière à nous dégager de la possibilité de faire de l'investissement.

Si on veut que la Ville continue d'avancer, on a besoin d'investir. Alors vous me direz qu'on peut investir en s'endettant, sauf qu'aujourd'hui on a atteint un niveau que chacun connait et que notre marge de manœuvre, aussi de ce côté-là, est relativement limitée. On pourra noter quand même que cette année le budget d'investissement passe de 15 000 000 € à 20 000 000 €, ce qui nous donne des possibilités de faire un peu plus que les années précédentes. Mes collègues ont commencé à en parler, c'est pour les espaces publics à destination des Niortais et surtout des quartiers. C'est 1 800 000 € dans l'éclairage public, c'est plus de 2 000 000 € dans une voirie qui a été trop longtemps délaissée et on est même bien loin du compte sur cet aspect-là.

Je salue donc cette construction budgétaire qui se veut ambitieuse en matière d'investissements.

Michel PAILLEY

J'aimerais porter un regard transversal sur les investissements de ce budget. Si on analyse les grandes masses des dépenses liées aux projets répondant aux objectifs du développement durable, notamment l'environnement et le social, il se trouve que dans la programmation pluriannuelle d'investissement de ce BP 2017, on constate pour le volet environnement, qu'entre la modernisation du tri des déchets des Halles, les études de rénovation du jardin des plantes, les acquisitions foncières pour les chemins, le SDAL (Schéma Directeur d'Aménagement Lumières), les espaces verts et le patrimoine arboré, les cheminements piétons, cyclables, les rénovations thermiques ou d'économie d'énergie et je ne suis pas exhaustif, nous approchons les 2 000 000 €.

Pour le volet social, si on ajoute l'OPAH-RU, les subventions aux opérateurs de logements sociaux et les travaux d'accessibilités, nous arrivons à 3 000 000 € d'investissements.

C'est donc un budget d'investissement conséquent, qui prend toute sa part en matière de développement durable.

Monsieur le Maire

Merci de le souligner Michel PAILLEY. Alain PIVETEAU, Madame METAYER, Madame TRUONG. Y aura t-il d'autres prises de paroles?

Alain PIVETEAU

Merci, Monsieur le Maire. Alors je note le changement de pratique dans le débat, ce qui est plutôt agréable puisque vous avez organisé une série d'interventions après la présentation du Maire et la présentation technique d'Alain GRIPPON, que je remercie.

Sans doute qu'il y a quelques fragilités dans le budget, vous le sentez et il vous faut donc le défendre plus à l'amont que d'habitude. Cette fragilité est représentée aujourd'hui par ce qu'on vous avait annoncé, ce que je vous avais annoncé il y a déjà deux budgets, par les conséquences de ce que vous mettez en place depuis que vous êtes arrivés aux responsabilités à savoir la déconstruction du contrat

social historique niortais et qui fait que les acteurs qui font vivre la politique publique, et qui ne sont pas que les élus et les services techniques de la Ville, ne se retrouvent pas aujourd'hui dans vos orientations. C'est la coloration de l'intervention que je vous propose.

Avant ça, 2 ou 3 éléments techniques. Vous adossez une partie de la stabilité des recettes budgétaires que vous prévoyez, à des taux d'intérêts bas. Prudence, on sait qu'on arrive à cette fin de période-là. Si, vous l'avez évoquée 2 fois, à la fois pour expliquer votre anticipation, votre projection, plus 17% sur les droits de mutation en nous disant qu'ils seraient stimulés par un maintien de la baisse des taux d'intérêts, moi j'essaye de contribuer, je dis « prudence », c'est tout. Les taux d'intérêts aujourd'hui, la maîtrise de leur évolution est extrêmement compliquée et on sait qu'on entre dans une nouvelle phase des marchés financiers qui s'impose à nous, à vous, lorsque vous construisez votre politique pour savoir ce qui sera finançable ou pas et c'est la même hypothèse que vous faites en constatant finalement cet effet de la situation déflationniste qui consiste à avoir des taux d'intérêts extrêmement bas, qui vous permettent d'avoir des remboursements financiers un peu moins importants. Mais ce n'est pas ça l'essentiel.

Moi, ce qui me frappe, c'est que ce que vous reprochez en permanence à l'Etat de faire, et à juste titre, concernant le relâchement du lien là aussi historique entre l'Etat et les collectivités locales en matière de financement et qu'on peut résumer de façon très simple, c'est: « Je baisse les dépenses et tu te débrouilles ». C'est l'exacte situation que vous reproduisez ici à Niort à l'échelle locale. Oui vous êtes contraint, oui nous dénonçons cette contrainte puisqu'en fait elle est le résultat de politiques de rigueur qui sont menées depuis très longtemps, vous faites la même chose, vous dites: « Je dois baisser les dépenses, donc vous associations, vous compagnies culturelles, vous conseils de quartiers et vous CSC, on va en reparler, vous vous débrouillez ». Je ne suis pas sûr que ce soit, je suis même certain que ce n'est pas la bonne réponse.

Ce 4^{ème} budget de votre équipe municipale, Monsieur le Maire, ne permet pas, en plus, de financer les dépenses d'investissement comme vous le dites. La CAF nette est faible. On sait historiquement les raisons, on en a discuté plusieurs fois, mais elle reste faible, c'est un fait budgétaire. Elle ne finance pas les dépenses d'investissement, en dépit de tous les discours sur la maîtrise des dépenses budgétaires que vous nous présentez, 300 000 €, au final on ne peut pas parler de maintien, il faut, là aussi, être très clair avec les Niortais, les contribuables et les non contribuables.

La capacité d'autofinancement nette ne permet pas de financer votre budget d'investissement que vous mettez très haut dans votre discours et qui est, dans la réalité des volumes d'investissements fait par cette ville depuis plus de 10 ans, très bas. Ça c'est aussi une réalité factuelle et budgétaire.

C'est tout simplement l'emprunt qui permet de boucler votre budget, 11 800 000 € inscrits au budget en 2017, donc une augmentation de 2 000 000 €. Le recours, également, à un nouveau système, comment je peux l'appeler, de répartition des charges financières d'investissement entre la CAN et les communes dont la Ville de Niort profite cette année. Vous nous dites, dans votre document, ces 11 800 000 € ne seront pas dépensés. Il faut expliquer les choses, ils ne seront pas dépensés dans l'année mais puisque vous engagez l'ensemble des dépenses sur plusieurs années, l'équilibre budgétaire veut que ces

emprunts affichés dans le budget, s'ils ne ressortent pas en 2017 ils ressortiront plus tard, à moins que vous n'ayez des prévisions de recettes supplémentaires dans les années à venir, si oui lesquelles ? Ou à moins que vous pensiez ne pas réaliser certains investissements inscrits, ce que je ne pense pas. Donc, lorsqu'on met 11 800 000 € de financement d'investissement par l'emprunt, c'est une réalité, pas seulement d'une construction budgétaire, c'est une réalité budgétaire tout court. Donc, vous êtes dans la situation dans laquelle sont de très nombreuses collectivité locales, alors moins qu'un budget de maîtrise, vous confirmez en fait, vous l'avez dit Monsieur le Maire, les orientations budgétaires présentées en décembre lors du DOB. On ne peut hélas que le constater, ce n'est pas un budget de maîtrise des dépenses budgétaires, c'est surtout un budget de précarité budgétaire dont on ne perçoit aujourd'hui ni la pertinence politique et sociale, ni la pertinence comptable, je viens de le dire.

La précarité budgétaire qui est présente dans ce budget concerne, en premier lieu, les associations. Je rappelle un chiffre, 1 100 000 € de moins en financement pour les associations depuis 3 budgets, 125 000 € sur ce budget ou moins 5%, ça dépend comment on voit les choses. Donc, on demande de nouveau en 2017, un effort supplémentaire à l'ensemble des associations et c'est un choix que vous ne présentez pas tel quel, c'est un choix, une politique que vous menez qui n'a pas été annoncée aux Niortais, il faut le dire très clairement, moins 1 100 000 € en 3 ans. Par ailleurs, vous assumez des surfinancements qui continuent à être présents dans ce budget. On a parlé des financements donnés, par exemple, à l'OGEC. Ce sont vos choix budgétaires, ce sont vos politiques. Ou les financements qui concernent la vidéo surveillance, ce sont vos choix également donc première précarité budgétaire, les associations. La précarité concerne aussi les compagnies culturelles. Elles se sont manifestées, on en a parlé au moment du DOB. Elles vous alertent et vous informent, leur travail social, leur travail d'éducation populaire, leur travail de mise en proximité de l'ensemble de la population n'est plus possible, aujourd'hui, si vous maintenez ces orientations. Qu'allez-vous faire face à cet appel ?

La précarité concerne aussi, on le voit ce soir, l'action socioculturelle. Le rôle de l'ESN, le rôle des CSC, on va en reparler. Mais ce choix, que vous faites, entraine aujourd'hui non seulement une incompréhension, ce qui était le cas dans les précédentes phases budgétaires, mais nous passons de l'incompréhension à l'incapacité de travail social, culturel et de proximité de l'ensemble de ces acteurs.

La précarité touche aussi les quartiers. C'est flagrant sur ce budget. Les choix que vous faites, en terme de politiques publiques, sont extrêmement concentrées sur le centre-ville, dans une vision large du centre-ville, ça vous fait rire, mais pas nous. C'est justement qu'on est alerté sur ces questions-là et aujourd'hui, ce travail auprès des quartiers en proximité, est empêché par des choix budgétaires que vous faites qui sont des choix de politiques publiques.

La précarité, je n'ouvre aucun débat de toute façon, je rappelle simplement la réalité de vos choix, concerne aussi ce refus permanent de s'engager de façon transparente et claire sur des enjeux sociétaux très importants. Je parle bien sûr de l'accueil des réfugiés et des migrants, il n'y a toujours rien dans votre budget.

L'an passé, je le rappelle, je donnais l'alerte en soulignant que les orientations budgétaires que vous

défendiez marquaient la fin du contrat social niortais, que toutes les équipes municipales avant vous, avaient patiemment construit, avec les acteurs de la société civile. C'est ce relais, non seulement de mise en œuvre des politiques publiques, mais de co-construction des choix publics pour l'ensemble des Niortais que vous laissez de côté. Donc nous sommes dans la rupture de ce contrat. L'inquiétude et l'appel à la raison municipale, et on peut encore espérer que manifestent, aujourd'hui, de nombreux acteurs, l'illustre hélas fortement. En clair, sans l'avoir annoncé, ni sans l'avoir clairement discuté avec les Niortais, vous faites le choix d'une nouvelle gouvernance pour Niort. Une toute autre gouvernance beaucoup plus centralisée, entre les mains des élus, une gouvernance où les acteurs de proximité, les acteurs de quartier, sont progressivement écartés ou contournés, en tous cas de moins en moins impliqués ou à minima. C'est leur inquiétude aujourd'hui et il faut répondre à cette inquiétude.

Donc ce budget, tel qu'il est, inscrit toutes ces préférences et tous ces choix de politiques publiques, c'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

Monsieur le Maire

Merci. C'est une conclusion à un discours qui était attendu, ça va s'en dire. Je n'aurai qu'un regret, c'est que vous ayez manqué à la fois les vœux, mais on peut le comprendre, et surtout que vous ayez manqué le Débat d'Orientations Budgétaires en décembre, parce qu'un grand nombre d'orientations ont été discutées et c'était le moment de dire un certain nombre de choses.

Cela dit, le discours est attendu parce que chaque année vous nous dites qu'il y a d'autres politiques dans une collectivité et j'entends bien que les collectivités locales s'administrent librement au regard des dispositions constitutionnelles. Néanmoins, on leur impose, vous le savez bien, une règle d'équilibre que l'Etat n'a pas et qui est une règle d'or qui s'impose à nous légalement et on ne peut s'en défaire à moins de renoncer à la délibération démocratique d'un budget comme le nôtre et de le confier aux autorités de l'Etat qui nous mettraient sous tutelle. Ce qui n'est clairement pas la décision que nous avons prise en 2014. Les alertes de la Chambre Régionale des Comptes étaient très claires et il ne s'agissait pas de sombrer dans l'indignité en ne répondant pas aux enjeux financiers qui étaient notamment ceux de la Ville de Niort et nous les avons pris à bras le corps.

Ce Budget, j'en ai montré, en effet, tous les contextes, toutes les difficultés et tous les efforts dont il est le témoin et la traduction.

Vous parlez de CAF nette faible, en effet, l'objectif est à 5 000 000 € C'est de la première vue, on est dans un BP, je vous demande de juger aux regards des comptes administratifs. On est dans un effort budgétaire inédit par rapport à tous ce qui s'est passé lors des dernières décennies. C'est à dire qu'on est en rétractation sur un certain nombre de dépenses, c'est clair. Donc, au fil des années, les Comptes Administratifs montrent des CAF nettes qui sont bien plus importantes que celles qui ont été votées en primitif, parce qu'il y a des enjeux de sincérité budgétaire en l'état et au moment du vote qui ne nous permettent pas de faire ça et il y a des efforts qu'on peut difficilement estimer et qui ont lieu dans le courant de l'année.

Bien sûr que la CAF nette reste un objectif. J'avais évoqué l'objectif des 5 000 000 € Il est encore loin, en tous cas pour un BP c'est normal. Néanmoins, c'est l'horizon encore lointain qu'une Ville comme Niort doit se fixer financièrement. On s'en rapprochera bien plus sensiblement bien sûr lors du Compte Administratif qu'on votera en avril. On attend les consolidations de l'Etat, mais c'est vraiment indispensable. On augmente sensiblement le budget de la voirie, 2 300 000 € pour tout ce qui est chaussées et trottoirs, quand on met 2 000 000 € sur l'éclairage public. Romain DUPEYROU et Anne-Lydie HOLTZ auraient pu parler aussi de l'enjeu démocratique à travers, d'ailleurs c'était présenté aux vœux récemment, plus aux conseils de quartiers lors d'une assemblée plénière, vous auriez aussi pu l'entendre, toute cette vie démocratique renouvelée aussi par un certain nombre d'éléments qui permettent aux actifs ou à ceux qui ne peuvent pas se déplacer, de pouvoir participer à la vie de la Ville. Tous ces investissements, tous ces moyens sont à la disposition des quartiers et n'ont pas été ventilés depuis de très nombreuses années. Aujourd'hui ils le sont, fort heureusement, donc je n'accepte pas cette critique, elle est objectivement infondée.

Il y avait ensuite Madame METAYER et Madame TRUONG. Y aura-t-il d'autres prises de paroles ? Madame SEGUIN.

Josiane METAYER

Merci Monsieur le Maire. Je vais poursuivre l'intervention de mon collègue Alain PIVETEAU au sujet des baisses substantielles et consécutives à la vie associative et notamment au dispositif des CSC et de l'ESN. Ayant eu à suivre de près, en tant qu'élue, les Maisons Pour Tous (MPT) dans les années 90, elles s'appellent aujourd'hui les CSC, je suis très inquiète de la tournure des évènements et du désastre social annoncé devant les désengagements consécutifs financiers de votre majorité depuis 2014, qui semblent s'amplifier dans le budget de fonctionnement 2017, présenté ce soir.

En effet, Monsieur le Maire, pouvez-vous nous dire qui peut jouer tous les rôles que jouent les CSC sur les quartiers? Ils sont le cœur du quartier. Tous les citoyens de tous âges, tous univers, avec les associations de quartiers, s'y côtoient, travaillent et tissent le lien social pour une mixité sociale garante du bien vivre ensemble, grâce à de nombreux bénévoles, très impliqués et des personnels qualifiés, bien évidemment en complémentarité avec les autres acteurs institutionnels, associatifs, sportifs, culturels etc..; Ils sont le ferment de ce qu'on appelle l'éducation populaire. On a l'impression parfois que votre majorité ne sait pas ce que c'est que l'éducation populaire et moi je le déplore.

Pourquoi vouloir casser cet outil si ce n'est par volonté politique? Vous répondez que la Ville fait beaucoup pour les associations, et heureusement, c'est son devoir. Cependant attention à ne pas chercher à opposer les associations, porte ouverte au clientélisme et à vouloir faire taire celles qui bougent plus ou trop.

Quand on voit les coupes sombres des activités qu'ont dû faire les 8 CSC ces deux dernières années visà-vis des accueils enfance, des sorties familles, des séjours ou des camps jeunesse, de l'entraide ou des

manifestations populaires, plus les suppressions d'emplois qui risquent de s'amplifier dans les mois qui viennent, que peut-on dire ? On ne peut être qu'affligé et vous inviter à revoir votre copie. J'espère que vous aurez à cœur de ré-ouvrir un dialogue constructif et d'aller vers plus de confiance. Merci. (Applaudissements)

Monsieur le Maire

Merci. Je tiens à tordre le cou aux affirmations que je peux entendre sur le sujet. D'une part parce que je me suis personnellement investi tout au long de l'année et de la précédente dans un grand nombre de rendez-vous, mon adjointe et les élus concernés aussi, donc parler d'absence de dialogue... Il n'y a pas absence, divergences, en effet, avec une partie des CSC peut-être. Divergences parce que nous avons souhaité affirmer dès le départ que l'ESN devait être préservé dans ses missions, c'est-à-dire préservé tout court.

On a eu, en effet, une vraie difficulté sur ce sujet là et on a, malgré nos discussions, nos arguments, fait face à la volonté d'une majorité de CSC à l'époque, de remettre en cause les missions qui font l'existence même et qui fondent l'existence de l'ESN. A partir de là, il n'y a aucune remise en cause de l'enjeu socioculturel, du métier socioculturel, des activités socioculturelles dans ce budget. Néanmoins, nous prenons acte de la volonté manifestée par cette majorité de CSC de remettre en cause les missions qui font l'existence de l'ESN, c'est normal, dans la préparation budgétaire. A partir de là, seulement les subventions qui étaient allouées au CSC pour aller directement à l'ESN ont été touchées, et seulement pour les CSC qui avaient pris la décision officielle dans leur Conseil d'administration, de se retirer, en tous cas de retirer les missions qui faisaient la substance de l'ESN.

Tout cet argent n'est pas économisé, il peut apparaitre comptablement comme une baisse notamment dans les charges allant vers les associations et on le retrouve par contre dans des augmentations de dépense auxquelles Rose-Marie NIETO a fait écho en matière de jeunesse, puisqu'il ira renforcer un certain nombre d'appels à projets, auxquels les CSC, qui le souhaitent bien sûr, pourront prétendre afin de conforter leur activité dans ce domaine-là.

J'ai rencontré à plusieurs reprises les CSC, il y en a encore une rencontre prochainement, il y a des discussions réelles, parfois en effet un désaccord sur l'ESN, mais nous sommes liés par des conventions aux CSC, comme la Caisse d'Allocations Familiales ou le Département, pour aucune raison il ne s'agit de remettre en cause ce conventionnement, soyons clairs.

Donc, je le réaffirme encore une fois ce soir, en espérant être entendu, surtout être entendu de tous et que la parole ne soit pas interprétée ou déformée comme parfois elle peut l'être, pour des raisons que j'ignore et que je ne veux pas savoir, mais en tous cas que je regrette. Voilà la réalité. Pourquoi l'argent public irait financer un ESN que certain ont décidé de mettre en cause donc de condamner, je ne le comprendrais pas. On parle d'argent public, il s'agit d'1 500 000 € et de 2 000 000 € au total si on compte les engagements, sans compter l'engagement par ailleurs de la CAN, de la CAF ou même du Département.

Madame TRUONG, Madame SEGUIN et Alain BAUDIN.

Elodie TRUONG

Merci Monsieur le Maire. J'interviendrais sur le même sujet, ça ne vous étonnera pas. C'est un sujet qui fera débat aujourd'hui dans cette enceinte, dans la mesure où il y a une manifestation, hors de ces murs et dans ces murs, qui est importante. Je voudrais quand même rappeler que la crise du réseau socioculturel, c'est une histoire de serpent qui se mord la queue.

Vous avez tout de même acté une baisse majeure de financement depuis 3 ans, qui est à l'origine, qui est en tous cas pour une grande part dans la situation de crise que vit ce réseau. Ça a été rappelé par ma collègue, les centres socioculturels, les maisons de quartier, les maisons communales de la citoyenneté, les maisons pour tous, c'est avant tout une longue histoire d'éducation populaire au cœur de la Ville, une histoire enracinée dans une cité où la solidarité, la coopération et le mutualisme avaient tout à voir avec le mouvement associatif.

Je veux simplement vous rappeler quel est l'enracinement de ce mouvement associatif. Le pouvoir des habitants, les politiques participatives et les actions citoyennes sont nées de ce maillage citoyens bien avant qu'on entende parler de démocratie participative, parce que les associations dont nous parlons animent des lieux où il est possible de s'investir en tant qu'habitant, en tant qu'usager et parfois en tant qu'administrateur et en tant que Président.

Ce parcours permet à celui ou celle qui le souhaite de trouver sa place au cœur de l'association, du quartier et de la ville. Ces structures de proximité sont des relais de l'action publique appuyée sur le travail des bénévoles et, Josiane METAYER l'a très très bien soulignée, aujourd'hui il y a 280 bénévoles dans ce réseau. Quelle politique publique financée par l'impôt, pourra remplacer cet investissement citoyen? Précisément, c'est cet engagement citoyen que vous mettez à mal par votre décision de suspendre votre versement à l'ESN et par la baisse des subventions aux autres structures du réseau. Peut-être pas pour toute cette année, mais en tous cas c'est ce que vous avez opéré pour le réseau socioculturel dans son ensemble. Je rappelle que la structure ESN reste encore au cœur du portage de l'emploi.

Vous contestez la décision souveraine de plusieurs de ces associations de vouloir prendre la fonction employeur. Il s'agit d'une forme d'ingérence difficile à comprendre. Vous avez rappelé tout à l'heure qu'une ville administrait librement son budget. Les associations s'administrent également librement au regard du droit.

Et, à l'heure où notre vigilance concernant le respect des principes démocratiques doit être de plus en plus forte, je vous appelle à la prudence sur cette question. D'une part, par respect de la démocratie et du principe de la liberté des associations et, d'autre part, parce que les présidents responsables de la structure, aujourd'hui employeur, sont les seuls responsables des emplois, des actions et des risques afférents. Nous ne sommes pas, nous Conseil municipal, responsable de ces emplois.

Surtout, je voudrais savoir pourquoi vous vous attachez autant à la forme d'organisation de ces associations, parce que je crois que ce qui compte ici c'est tout de même le fond et le projet social que vous pouvez partager avec ces structures.

Les actions menées, les services rendus, selon les termes des conventions qui lient la collectivité et ces centres. Les conventions fixent et encadrent une obligation de résultat, pas forcément de moyens.

Jusqu'ici, les structures concernées se sont organisées pour remplir ces missions, malgré les baisses de subventions. Ce qui compte ici c'est bien votre projet social pour la ville, en direction de la jeunesse, des familles, des moins jeunes, de l'intergénérationnel, et d'autres projets qui concernent aujourd'hui la politique socioculturelle. Les acteurs qui sont ici présents ou sur le parvis de cette Mairie vous demandent, par une manifestation silencieuse, la réouverture d'un dialogue constructif, en tous cas pacifique et j'aimerais savoir si vous avez prévu d'accéder à cette demande citoyenne, en tant que Maire de Niort et en tant que Maire de tous les Niortais comme vous nous l'avez promis en début de cette mandature. (applaudissements).

Monsieur le Maire

Merci. Mesdames, Messieurs, je vous rappelle que normalement c'est la vie démocratique telle qu'elle existe depuis la révolution française, encore une fois. C'est-à-dire que le public n'intervient pas dans l'assemblée délibérante, afin de préserver la bonne tournure des débats et surtout l'égalité entre les uns et les autres.

Pascal DUFORESTEL

Hors micro.

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL, vous aurez le droit de parler tout à l'heure, si vous le voulez...

Madame SEGUIN voulait intervenir.

Nathalie SEGUIN

Ce ne sont que des femmes et je vais poursuivre sur le sens parce que les deux dernières interventions ont été effectivement faites par Josiane METAYER et Elodie TRUONG, qui sont intervenues toutes les deux sur le fond et je pense que c'est de cela dont il faut parler ce soir parce qu'il y a urgence. Il ne faudrait pas utiliser, prétexter le mode gestion ESN avec les CSC, ou CSC tout court, pour remettre en cause tout un pan de l'action sociale de cette ville auquel les centres socioculturels contribuent très largement.

Vous mettez en avant l'action du CCAS, très bien, hormis la question effectivement de l'accueil des réfugiés. Mais le CCAS n'est pas suffisant. il ne peut pas faire à lui tout seul et il est extrêmement rare qu'une ville porte à elle seule, en régie, toute une politique sociale dont on sait aujourd'hui qu'elle doit

être très diversifiée compte tenu des besoins grandissant de la population, compte tenu de l'augmentation de la précarité, de la misère, du chômage etc. La Ville ne peut pas faire toute seule. La Ville a des relais dans les quartiers, ce sont notamment les centres socioculturels, ce ne sont pas des associations comme les autres. Ce sont des associations qui gèrent des budgets importants, qui bénéficient de conventionnement avec des partenaires importants sur le département. Ils ont été cités, je ne les redis pas.

Vous avez parlé tout à l'heure de participation des citoyens. Mais c'est justement de cela dont il est question dans les centres socioculturels, qui enracinent, leurs valeurs prennent sens dans des choses qui datent maintenant depuis très longtemps. L'éducation populaire ça ne date pas d'hier. Les valeurs sont des valeurs de solidarité, de cohésion sociale, de lien social, on en a tellement besoin en ce moment. Vous ne pouvez pas les traiter de cette manière-là. Ce n'est pas justifié et n'utilisez pas l'ESN pour malmener non seulement des salariés, mais aussi tout un réseau de bénévoles, de militants qui, au passage, si on devait tous les rémunérer, vous vous rendez compte les sommes d'argent que ça représenterait? C'est-à-dire que ce réseau contribue à sa manière aussi, de cette façon-là, par le bénévolat, par le militantisme, à cette cohésion sociale qui coûte peu financièrement à la collectivité mais qui rapporte des richesses énormes en terme de lien social et de relations entre les personnes.

Il faut sortir de cette crise par le haut. Parce que c'est une crise sans précédent dans notre ville et je pense que les attitudes doivent être modérées, vraiment modérées, parce qu'il y a des façons de parler qui sont agressives et ça ce n'est pas acceptable. On ne peut pas traiter encore le réseau des centres socioculturels et l'ESN de cette manière-là. Il faut revenir à la raison, il faut revenir au sens, nous avons besoin les uns des autres. Nous avons besoin de toutes ces actions, ces activités qui entretiennent la cohésion sociale. Vraiment. Donc n'instrumentalisons pas les choses, encore une fois. (Applaudissements).

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN, je suis un peu étonné que vous ayez peur de la régie. Cependant je vous remercie de rappeler le subventionnement important dont bénéficient tout de même les CSC et ne pas utiliser l'ESN c'est dommage. C'est justement le cœur du problème et le cœur de la question. Il n'y a pas de remise en cause des CSC et ceux qui ont voulu rester dans le réseau ont tout le subventionnement qui demeure sur l'ESN. Aujourd'hui, on a un ESN qui ne va plus fonctionner demain dans sa fonction employeur, qui ne fonctionne plus, puisqu'il a une présidence collégiale. Admettez que pour quelque chose qui doit coordonner l'activité socioculturelle, ça ouvre sur un manque de cohérence et de visibilité. Ce n'est pas un interlocuteur unitaire et convergent pour la Mairie qui est un des principaux financeurs de la structure.

Puisqu'une majorité de CSC remet en cause l'ESN, et donc c'est bien aujourd'hui le problème, notre projet c'est d'avancer vers un projet de contractualisation qui permette de donner de la cohérence et de la convergence à l'action socioculturelle, en lien avec la Mairie et les interlocuteurs financiers. Merci. Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Au départ, mon propos se voulait un peu plus large, je vais quand même répondre mais je pense que j'ai aussi un certain nombre d'observations à faire.

Par rapport à la vie associative dans sa globalité, j'entends des chiffres. Ayant en charge toute la vie associative et les budgets qui correspondent, par rapport au réalisé en 2014, nous avions 6 590 144 € En réalisé 2015, 6 665 696 € En réalisé 2016, qu'on va voir après au Compte Administratif, 6 042 646 € Est au programme pour le Budget Primitif 2017, 5 904 000 €

Donc, par rapport à ce qui est annoncé, plus de 1 000 000 €, c'est faux. Il n'y a pas 1 000 000 € d'écart par rapport au réalisé, c'est plus aux alentours de 600 000 €. Ce n'est pas du tout la même somme, ça je voulais le dire parce que c'est la réalité des chiffres avec les Comptes Administratifs.

En plus, je pense qu'il faut aussi voir dans le monde associatif, y compris ce qui est mis en exergue aujourd'hui à travers les CSC, que ce sont tous les autres types de financement qui arrivent soit par le biais de la Communauté d'Agglomération, soit par la politique de la Ville à travers le contrat ville. Dans les quartiers prioritaires et également quelque chose de très très important, c'est la valorisation de tous les équipements, de tout ce qui est mis à disposition, qui représente aux alentours de 5 000 000 € y compris tous les équipements aux centres socioculturels. Donc, par rapport à tout ça, ce que je voulais simplement affirmer, parce que j'entends des discours moralisateurs..., je pense, de par mon histoire de vie dans cette ville, dans cette cité, avoir pris en considération, d'une certaine manière, tout les rôles que peuvent représenter les centres socioculturels qui, à l'époque, s'appelaient effectivement les maisons pour tous et qui, dans ce cadre là, ont fait tout un travail de prévention dans les quartiers, le maillage dans les quartiers, nous en sommes tout à fait conscients.

Lorsque l'Ensemble Socioculturel Niortais s'est fait avec Monsieur TAPIN et Jean-Michel PASSEREAU, il y avait une volonté affichée de mutualiser, qu'il y ait une transversalité pour pouvoir justement faire en sorte que le réseau des centres socioculturels travaille ensemble, avec cette fonction employeur qui permettait de coordonner. Aujourd'hui, il y a une volonté de la part de certains, qui disent qu'il peut aussi y avoir des réductions de charges sociales et qu'ils n'ont pas les coudées franches, qui aimeraient mieux avoir la fonction employeur au sein de chaque quartier etc.

Donc, à partir de là, ceux qui ont donné comme orientation de dire : « Nous on souhaite maintenir la fonction employeur à l'ESN », ne se sont pas vus amputer au niveau financier, au niveau budgétaire. Il y a simplement les autres, par rapport à la partie qui du coup n'est pas reversée à l'ESN. A partir de là, je crois qu'honnêtement il y a des malentendus par rapport à tout ça et de mon point de vue je pense qu'il faut aussi bien voir qui a été à la base, qui se met dans ces dispositions là et aujourd'hui se positionne en victime. Je trouve, honnêtement, je vous le dis sans aucune autre arrière-pensée, que nous essayons de traiter la vie associative du mieux que nous pouvons. Je le vois en matière sportive, on a fait aussi un arrêt et non seulement on a maintenu, mais j'ai essayé d'en rajouter par rapport aux besoins, à telle enseigne que vous avez pu voir au niveau national les reconnaissances que nous avons avec les 3

lauriers etc., ce n'est pas neutre non plus. On fait partie des 22 villes de France où effectivement il y a cette reconnaissance nationale. Je trouve qu'il y a quand même des choses qui se passent. C'est votre rôle aujourd'hui de mettre en exergue un certain nombre de choses que vous pensez être des dysfonctionnements, mais attention, ne soyez pas ceux qui allument le feu et qui veulent aussi l'éteindre.

Monique JOHNSON

J'ai des problèmes avec vos dires ici, ainsi que ceux de Monsieur BAUDIN, tout comme j'ai un problème avec les réactions de la ville qui sont apparues dans la presse écrite concernant ce qui oppose les CSC à la Ville de Niort aujourd'hui.

C'est le problème avec votre discours qui m'amène à intervenir ici, puisque comme vous me le dites souvent lorsque j'interviens à la CAN et ici à la ville, quelqu'un pourrait être amené à croire vos dires.

Le problème n'est pas le positionnement des CSC qui est mis en danger, donc l'ESN, ce sont les décisions que vous prenez par rapport aux baisses de subventions. Que souhaitaient les CSC ? C'est d'essayer de compenser les baisses de subventions subies depuis 2015. Donc depuis 3 ans ils réfléchissent à comment essayer de maintenir le service public, de maintenir le lien social si nécessaire au niveau des quartiers. Une des solutions était de faire appel ou prendre la compétence en tant qu'employeur pour leur permettre de bénéficier des abattements de charges sur salaire, comme le prévoit la loi.

Effectivement, l'ESN bénéficie de cet abattement aujourd'hui, mais il est l'unique employeur. En multipliant le nombre d'employeurs, on augmente les quantités d'abattements qui sont possibles donc on fait des économies. Vous dites que ça va affaiblir l'ESN et le faire disparaître. C'est faux puisque les CSC, même en prenant cette fonction employeur, vont continuer à faire appel à l'ESN pour tout ce qui est RH, fiches de paye, fiches de comptabilité, donc tout ce que vous dites là est archi faux. Il ne faut pas le dire parce que quelqu'un pourrait effectivement être amené à le croire. La seule chose que souhaitent les CSC aujourd'hui, c'est pouvoir maintenir le service auprès des Niortais au même niveau qu'avant, aves les baisses de subventions que vous leur avez imposées, donc il ne faut pas leur reprocher d'essayer de faire des économies par ailleurs et ça ne fragilise pas l'ESN, ce qui fragilisera l'ESN et les CSC c'est votre politique et rien d'autre. (*Applaudissements*).

Monsieur le Maire

Madame JOHNSON, en effet l'an dernier on en a discuté. On a pu avoir le sentiment entre nous d'avoir baissé de façon trop drastique les subventions sur l'ESN et que c'était la raison de la mise en cause.

On a proposé dans ce Conseil municipal une augmentation de subvention possible de 50 000 €, à condition que l'ESN puisse se maintenir bien sûr dans toutes ses missions, sans quoi ça ne sert à rien. Ça nous a été refusé, au nom en effet d'une souveraineté de Conseil d'Administration. Ça a été refusé par 5 CSC sur les 8 concernés. Donc soyons précis dans la totalité, je le dis aussi pour tout le monde, parce qu'il y a aussi des Conseils d'Administrations ou des citoyens engagés qui peuvent légitimement interroger leur responsable quant aux responsabilités qu'ils ont prises au cours de l'année passée.

Au-delà même de ce Conseil municipal, il y a des discussions qui doivent avoir lieu sur les décisions qui ont été prises et qui amènent aujourd'hui à ce sujet là.

Madame CHASSAGNE, Monsieur DUFORESTEL, Monsieur LAHOUSSE, Madame NIETO, Madame SEGUIN, Madame TRUONG, Monsieur CHARBONNEAU. On arrêtera peut-être là.

Christelle CHASSAGNE

Simplement un mot sur la culture. Effectivement, depuis 10 ans, la culture est sans doute le domaine d'intervention des collectivités locales qui a le plus gagné d'importance en lisibilité, en légitimité.

Vous aurez pu remarquer que sur le budget qui vous est présenté, nous sommes très contents de pouvoir maintenir ce budget à niveau constant. C'est un budget qui nous permet de répondre aux inquiétudes des associations culturelles. Tout à l'heure, Monsieur PIVETEAU vous avez parlé des associations culturelles qui se sont manifestées, nous n'avons pas pu répondre à toutes leurs demandes mais nous avons mis en place un dispositif avec elles, en concertation, pendant plusieurs mois. Ce dispositif n'existait pas avant, ne les protégeait pas plus que ce que nous avons tenté et que nous tentons encore de faire avec elles et dans un vrai dialogue avec ces associations.

Ce dispositif a permis de mettre en place plusieurs critères. Effectivement, il y a des critères qui restent encore à travailler comme celui de la création, nous en sommes conscients. Maintenant, l'enveloppe est restée au même niveau que l'année dernière, 345 200 € pour les compagnies. Donc cela répond en partie à leurs besoins. Il est vrai que cela ne couvre pas tout mais c'est quand même une sécurité. C'est un dispositif qui n'existait pas, qui existe à l'Etat, à la Région et qui permet quand même d'avoir une base de travail établie et qui n'a pas vocation à disparaître, bien au contraire.

Sur la partie création, nous en avons parlé et une autre date va être fixée avec ces compagnies. Je tiens à le dire, il y a un vrai dialogue et nous allons continuer à travailler d'autant que sur la convention c'est bien écrit noir sur blanc, ce dispositif n'est pas fermé et va continuer à évoluer. Donc là je crois qu'on ne peut pas être plus clair.

Après, sur les chiffres, je me permets aussi d'y revenir puisque vous parliez des associations. Aujourd'hui, je vous le disais, le dispositif pour les compagnies et les évènements représente 345 000 € C'est une stabilité après la baisse de 8% de l'année dernière. On n'a pas bougé et il nous a été rapporté que nous avions baissé de 12%. Ça a été vérifié, c'est faux. Nous sommes bien sur les 8%. La subvention aux amateurs est à 32 300 € c'est encore une stabilité. Sur les établissements labélisés c'est la même chose 1 440 530 € c'est encore une stabilité. Mais au-delà de la stabilité que nous avons réussi à instaurer cette année, il y a beaucoup de choses, de nouvelles choses. Je vous parlerais, par exemple, du Festival Regards Noirs qui va arriver en février. C'est un festival qui a augmenté par 3, 3 jours, 3 fois plus d'auteurs, c'est quelque chose qui a pris beaucoup de volume. Pareil sur le Festival du

Cirque, la période a été raccourcie, en revanche il y a eu plus de spectacles gratuits que nous proposerons tout l'été. Donc, nous sommes tout à fait conscients que le challenge pour nous est de rester dans une exigence de qualité, de diversité et de privilégier l'accès à la culture pour le plus grand nombre.

Enfin, j'ajouterai, pour finir, qu'il y a 10 000 000 € en cours avec la CAN sur la culture pour la médiathèque, pour un nombre d'établissements extrêmement important. Je crois que ça faisait des années qu'on n'avait pas vu ça. Aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a un très gros effort sur la culture, pas seulement sur ce que nous proposons en terme de propositions artistiques mais surtout sur le long terme à venir, sur les investissements, pour que les structures puissent accueillir dans les meilleures conditions, le plus grand nombre de manifestations. Boinot en sera aussi un très bel exemple.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. C'est important en effet de souligner les investissements que la CAN s'apprête à faire, de façon forte, puisqu'il n'y aura jamais eu autant d'argent d'investi dans les équipements culturels, leurs rénovations ou même des constructions depuis la création du musée au début des années 2000.

Pascal DUFORESTEL

Merci Monsieur le Maire. Ça ne vous a pas échappé, nous arrivons bientôt à la moitié de votre mandat...

Monsieur le Maire

Bientôt, bientôt, ce n'est pas encore tout à fait.

Pascal DUFORESTEL

Très bientôt. On voit, et je crois que les Niortais sont de plus en plus nombreux à voir, les limites d'un mandat basé avant tout sur de la communication. A dessein, je rappelle que vous avez basé votre storytelling de départ sur l'idée que la municipalité était lourdement endettée et qu'il fallait, à raison d'efforts, de contritions et autres, résoudre ce mal endémique engendré par la Gauche.

On voit dans nos débats, y compris ce soir, et dans vos choix budgétaires, que c'est un peu plus complexe que ça et nous l'avons souvent expliqué en disant qu'il y avait eu un mandat d'investissements lourds, que nous pouvions accepter que vous nous présentiez les éléments d'un mandat de gestion, notamment de gestion du Vivre Ensemble et que cela mettait peut-être à mal des dépenses lourdes qui sont peut-être la base de candidatures à d'autres élections.

Mais, excusez d'utiliser ce qui est souvent vécu dans cette assemblée comme des gros mots, il y a des différences entre la Droite et la Gauche, c'est indéniable et on le voit bien dans les orientations et dans le budget que vous nous soumettez. En l'occurrence, si on reprend les différences sur quelques enjeux, la Gauche a pour habitude de miser avant tout sur l'éducation et sur l'éducation populaire, ça a été rappelé, plutôt que sur des outils de surveillance du Vivre Ensemble qui s'avèrent, par ailleurs,...

Alain BAUDIN

Hors micro...

Pascal DUFORESTEL

Monsieur BAUDIN, vous êtes mal placé pour parler. Il n'a pas à m'interrompre, d'une part, et je pense que sur ce domaine-là il est particulièrement mal placé, je le confirme.

Monsieur le Maire

Monsieur DUFORESTEL, si vous vous consacriez à votre propos vous pourriez très bien le poursuivre, sans avoir à invectiver vos collègues. C'est la base du respect collectif dans une assemblée délibérante, je vous le rappelle.

Pascal DUFORESTEL

Oui, mais le respect c'est dans les deux sens et que vos collègues de la majorité évitent de ...

Monsieur le Maire

Je crois qu'il n'y a eu aucun commentaire particulier par contre vous venez d'en proférer un qui manifestement n'était pas très approprié.

Pascal DUFORESTEL

Je continue si vous le permettez.

Monsieur le Maire

Je vous le permets. Allez-y.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Donc je disais qu'il y a une différence majeure entre la Gauche et la Droite. Ce sont en effet des choix sur des politiques d'éducation populaire au lieu d'éléments de surveillance qui s'avèrent, par ailleurs, aux vues des chiffres que vous nous dévoilerez un jour sur la délinquance, pour l'instant inefficace. D'autant que, quand je parle de choix, vous nous expliquerez notamment si les 150 000 € inscrits au budget sont une extension des dispositifs de vidéo surveillance, car je pense que ça intéressera nos concitoyens de savoir qu'après le demi-million que vous avez déjà consacré sur le sujet, vous souhaitiez en consacrer d'autres.

Mais, pour revenir au débat d'actualité sur l'éducation populaire, vous vous en sortez ce soir en effet par une pirouette qui a été très bien dénoncée par mes collègues Josiane METAYER, Elodie TRUONG et Nathalie SEGUIN, en essayant de renvoyer la balle chez les voisins et sur la question de l'ESN, c'est souvent votre jeu préféré. Ce n'est en effet pas le débat. Quand on veut miser sur l'éducation populaire, on mise quitte à ce qu'il y ait des confrontations avec les acteurs, ça fait partie du jeu démocratique.

Là, ce que vous nous dites ce soir, et ce qu'on va voir dans une délibération un peu plus loin, c'est qu'il y aura la possibilité dans le cadre d'appels à projets pour les acteurs que sont les CSC, de répondre à ces appels à projets. C'est très vicieux, parce que vous allez les mettre en concurrence et les challenger comme on dit en matière libérale et vous y êtes sensible, avec d'autres acteurs, ce qui veut dire qu'au gré des délibérations, qu'on a ce soir, sur des politiques liées aux personnes âgées par exemple, ils vont peut-être se retrouver en concurrence avec une association qui semble être fortement supportée par l'ensemble de la municipalité, à savoir « Retraite Heureuse ». Que sur le champ des personnes âgées, on va mettre en concurrence ces différents acteurs et comme par hasard on s'apercevra que l'association retenue est plutôt une association émergente avec des nouveaux acteurs fort d'une forte dynamique, qui s'appelle « Retraite Heureuse » plutôt que les CSC sur cette politique et ainsi de suite. C'est ça la logique de l'appel à projets et le vice de l'appel à projets, tel que vous le décrivez, plutôt que de l'attribuer et de donner des moyens d'emblée à une association pour faire son travail en toute liberté.

La différence entre la Droite et la Gauche, excusez-moi Monsieur BAUDIN, c'est en effet de miser fortement sur la culture, sur toutes les formes de culture, là où on l'a vu depuis le début du mandat, malgré les rappels et la tentative de rappel de votre adjointe tout à l'heure, un déséquilibre majeur avec une priorité qui est faite à une politique du patrimoine plutôt qu'à la culture vivante.

Alors, c'est vrai que le propre du patrimoine c'est qu'il manifeste moins dans les assemblées comme celle-ci que les acteurs de la culture bien vivant. Mais là-dessus, il faut arrêter d'avoir peur des acteurs et là, que ce soit de la municipalité de Gauche ou de Droite, il y a toujours eu des discussions musclées avec les acteurs de la culture, mais a un moment donné ça se stabilise sur la base de dispositifs consentis par les uns et par les autres, ce qui n'est pas le cas à ce jour, on y reviendra sur la critérisation qui a été rappelée à l'instant.

L'autre différence, entre la Droite et la Gauche, et c'est un mode de gouvernance démocratique, c'est en effet de miser sur des formes de démocraties participatives qui existent ou qui sont à inventer. Ça a été rappelé fort brillamment par Elodie TRUONG tout à l'heure, plutôt que d'avoir une démocratie circonscrite et concentrée dans un cabinet du Maire.

La différence entre la Droite et Gauche, c'est une acceptation de la laïcité véritable, très ouverte et non pas orienté comme celle que vous avez eu jusqu'alors...

Monsieur le Maire

La laïcité appartient à la France et à tous les Français Monsieur DUFORESTEL, vous ne pouvez pas dire ce genre de propos, c'est inconcevable...

Pascal DUFORESTEL

Je dis ce que je veux pour l'instant...

Monsieur le Maire

Eh bien moi je vous dis que vous avez tort...

Pascal DUFORESTEL

Alors pourquoi vous me coupez?

Monsieur le Maire

La République, c'est la République de tous les français...

Pascal DUFORESTEL

Bien entendu, mais ce n'est pas exactement l'orientation qui est la vôtre...

Monsieur le Maire

La laïcité appartient à tout le monde...

Pascal DUFORESTEL

... On l'a vu, vous allez au-delà de la loi pour donner...

Monsieur le Maire

Non non non...

Pascal DUFORESTEL

... à des associations comme...

Monsieur le Maire

...C'est inadmissible...

Pascal DUFORESTEL

...des moyens qui n'étaient pas obligés et que d'autres municipalités sur le même sujet n'ont pas été obligées de donner. Donc je maintiens mon propos sur ce sujet.

Et enfin, puisque je parlais de différence majeure entre la communication et le réel, là aussi j'ai suivi vos vœux avec attention samedi. J'ai bien noté un certain nombre d'orientations, dans une cérémonie qui était plus digne d'un débat de congrès d'investiture que de vœux donnés à l'ensemble de nos concitoyens et notamment, il y a un point que j'ai bien noté, mais là aussi vous avez renvoyé la balle et c'est fort à propos sur d'autres collectivités que la municipalité, mais sur lequel il n'y a absolument rien, ni une étude, ni un centime d'euro dans le budget que vous nous proposez, qu'est la question du stade.

Donc là vous pouvez toujours renvoyer et revenir sur ce sujet en permanence et faire des communications des nouveaux effets d'annonces de conférence de presse en conférence de presse, mais en l'occurrence que nenni sur le budget qui nous est soumis ce soir. Bref, tout ça pour dire qu'à un moment donné il faudra sortir de la virtualité de la communication pour entrer dans les actes et par ailleurs le faire sur la base d'orientations qui sont les vôtres, que nous avons le droit de contester, sur la base d'un clivage Gauche-Droite qui est toujours existant, ne vous en déplaise.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur DUFORESTEL. Il faudra aussi que vous appreniez à mettre un peu de cohérence dans vos discours.

Je retiens deux choses, parce qu'on ne va pas réagir à tout. Je crois que vous direz à Monsieur CLAEYS à Poitiers et à Monsieur FOUNTAINE à La Rochelle que la sécurité ne mérite pas quelques éléments nouveaux puisqu'ils procèdent eux aussi, comme le Maire de Niort Jérôme BALOGE, que vous accusez des pires mots, juste parce qu'il pense que la sécurité est un service public et qu'il n'est pas toujours facile à rendre, mais qu'il faut le rendre.

Sur le stade, puisque c'est le nouveau sujet du débat que vous lancez manifestement, je ne manquerai pas de revenir vers vous si, en effet, dans les décisions qui sont prises à voter ce soir il y a besoin d'une Décision Modificative rapidement pour l'étude en question. On a eu durant cette fin décembre, alors que les documents étaient faits, des réunions très intéressantes. J'ai réuni le Club Niortais d'Athlétisme et le Club des Chamois Niortais. On est parvenu à un certain nombre de critères communs pour avancer sur quelques études nécessaires et j'ai également une réunion avec tous les partenaires des différents équipements de cet ensemble Venise Verte, le 17 janvier prochain je crois, en tous cas autour de la mijanvier. Les choses avancent, ne dites pas n'importe quoi.

Je partage la réaction de Fabrice DESCAMPS, qui est de sourire, et je laisse la parole à Lucien-Jean LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusez-moi de revenir sur les CSC, mais je voudrais reprendre des propos qui ont été donnés par notre collègue Monique JOHNSON.

En 2013, la Fédération des Centres Socioculturels à alerté l'ESN sur le fait qu'avec la loi de finances qui apparaissait pour 2014, les associations de moins de 10 salariés, je crois que c'est 10, pourraient bénéficier d'une moindre taxe sur les salaires qui représentaient, d'après leurs calculs, 120 000 € pour les 8 CSC. C'est pour cette raison, qu'au départ, il y a un certain nombre de CSC qui se sont dit « Autant que nous reprenions la fonction employeur ». Tout le monde n'était pas d'accord et, à mon avis, un des points difficiles de cette réorganisation, ce n'en est qu'un seul : on a parlé de la mutualisation, mais il y avait aussi le fait qu'une société, une entreprise ou une association qui a une soixantaine de salariés ou plus est un peu plus solide pour l'emploi qu'une association qui en a 10. C'est-à-dire que si un jour un CSC a un problème économique et doit se séparer d'un salarié, quand l'ESN est l'employeur il a

l'obligation légale de retrouver un emploi dans son réseau avant de procéder au licenciement, ce qui ne sera plus possible à partir du moment où chaque CSC aura la fonction employeur. Ça c'était un point important mais ce n'était pas le seul.

Cependant, j'ai assisté à une Assemblée Générale, il y a quelques temps, à Souché où un certain nombre de salariés ont expliqué que ça ne les gênait pas d'être dans cette situation-là, dont acte, mais à partir du moment où on dit qu'on reprend la fonction employeur et moi je n'ai jamais entendu que ce mot là ; la fonction employeur ce sont les fiches de paye, les recrutements, éventuellement les licenciements, c'est un ensemble, c'est la formation. C'est ça la fonction employeur.

La fonction employeur ce n'est pas de dire « Je vais juste recruter 10 personnes », à partir de ce moment-là, il faut aller au bout de ce qui est exprimé. C'est-à-dire que si la fonction employeur est reprise dans les CSC malheureusement les salariés de l'ESN vont se retrouver sans rien à faire. Donc, d'une certaine façon on a assumé la décision qui avait été prise par les CSC qui voulaient partir. J'ajouterais d'ailleurs qu'avant même de parler de baisse de subventions sur l'année 2015, plus personne ne croit vraiment dans l'ESN ou le pôle Ressources actuel, pour être plus précis, c'est qu'alors qu'il n'y a même pas un Président qui soit prononcé qu'il y a déjà des gens qui démissionnent. En fait, personne ne croit plus à l'ESN maintenant et c'est dommage. Alors, effectivement, il pourrait y avoir une structure beaucoup plus petite avec ce qui va être financé par les CSC qui souhaitent que cette fonction employeur soit commune, pour ces quatre-là, pour les autres de toute façon la subvention qu'on leur a enlevé, ils ne la touchaient pas, ils la reversaient à l'ESN. Là, ils ne l'ont plus mais ils vont avoir les 15 000 € de baisse de charge en moyenne d'après ce qui a été calculé. Je ne l'ai jamais vérifié mais c'est la Fédération des Centres Socioculturels qui le disait. Ils vont avoir les 15 000 € supplémentaires pour se faire assurer des fiches de paie et leur comptabilité, c'est largement suffisant. J'ai regardé ce qu'on faisait ici pour le RIA (Restaurant Inter Administratif) et c'est très largement suffisant pour assurer cette fonction puisque le RIA fait faire ses feuilles de paie par un organisme comptable qui lui fait aussi sa comptabilité.

En fait, moi je ne suis pas très inquiet par rapport à l'année 2016. Je ne suis pas très inquiet sur la santé économique des CSC. Je suis inquiet pour l'ESN. C'est vrai qu'on tient à ce que les CSC existent, je ne pense pas qu'ils soient mis dans une situation économique difficile. Par contre, je crois beaucoup plus que ça va être plus délicat pour l'ESN parce qu'effectivement par rapport au travail qu'on va leur demander, il va falloir qu'il s'ajuste. Ça c'est le premier point.

Je rappelle quand même que les baisses de subventions ont touché l'ESN plus que les CSC, parce que les CSC ont eu les mêmes baisses de subventions que les autres associations. L'ESN en a eu plus parce qu'à un moment donné on a pris en compte le fait qu'un cadre ayant pris sa retraite et qui n'était pas remplacé, ce n'est plus la peine de continuer à le financer. Ça c'est un des points de l'histoire qu'il faut rappeler et ce n'est pas neutre.

Moi, j'ai confiance. Je suis sûr que les CSC vont continuer à bien marcher s'ils sont bien gérés, ça ne m'inquiète pas. Je regrette simplement que l'outil qui avait été mis en place au moment de la fondation et

qui permettait cette mutualisation et cette espèce de solidarité obligatoire pour les salariés disparaisse. Mais, on nous l'a rappelé, ce n'est pas à nous d'en décider. Ça n'a pas été décidé par nous, eh bien très bien, bon vent. Je pense qu'il ne faut pas voir ces éléments-là de façon trop pessimiste.

Monsieur le Maire

Merci pour cette intervention précise et fruit d'une expérience ancienne au sein du réseau socioculturel niortais, Lucien-Jean LAHOUSSE. Comme plusieurs d'entre vous ici, puisqu'il y a aussi une ancienne présidente de CSC. Il y en a certain aussi qui ont participé à la fondation, que ce soit de l'ESN ou des CSC, dans cette majorité et contrairement à ce qu'on peut entendre c'est un enjeu qui nous est commun. Reste à s'accorder en effet sur les modalités de bon fonctionnement de l'activité socioculturelle, ce qui est le cœur du sujet.

Rose-Marie NIETO, Nathalie SEGUIN, Elodie TRUONG, Monsieur CHARBONNEAU et je me permettrais de conclure. Merci.

Rose-Marie NIETO

Je voulais simplement rappeler que contrairement à certains propos qui ont été rapportés lors de cette séance, jamais nous n'avons remis en cause le rôle des CSC. Ce n'est pas pour rien si Monsieur le Maire a désigné une Conseillère municipale déléguée au CSC, qui est Madame MILLASSEAU et moi-même qui sommes en charge du dossier. Nous suivons de très près le réseau socioculturel depuis notre élection. Ils ne pourront jamais dire le contraire parce que nous sommes vraiment très présentes sur le terrain et très à l'écoute de leurs demandes.

Au niveau des subventions, ils ont subi des baisses comme toutes les associations niortaises, - 4% la première année de notre arrivée et l'an dernier ça a varié entre - 1% et - 7% en fonction des fonds propres de chacun. C'est-à-dire que pour les CSC qui avaient des situations un petit peu délicate, on n'a pas diminué leurs subventions, pour ceux qui avaient des fonds de réserve, on a diminué parce qu'on considère que les associations n'ont pas à thésauriser sur l'argent public. Les choses ont été très claires avec eux, nous avons toujours eu un dialogue en permanence. Par contre, concernant le mode d'organisation, c'est vrai qu'en tant que financeur principal nous ne pouvons rien imposer. C'est clair, la liberté de chaque association est là, mais par contre nous avons le droit de donner des orientations comme tout financeur principal.

Quand la CAF met en place des politiques, elle accorde des financements pour ces politiques-là. Les CSC les ont toujours consultés sur leur mode d'organisation pour savoir si ça correspondait aux besoins de la CAF. Nous, Ville de Niort qui sommes quand-même le principal financeur, nous avons aussi le droit de donner nos positions. Les positions de Monsieur le Maire ont été très claires. Il a reçu les CSC en direct et jamais aucun Maire n'a pris le temps de les recevoir de cette manière-là. Je tiens à le préciser, en tous cas pour la précédente mandature. Le dialogue a toujours été maintenu. Monsieur le Maire a expliqué sa position, concernant ce qui vient d'être rappelé par Lucien-Jean LAHOUSSE, sur la mutualisation et l'organisation d'un réseau qui nous paraît très important plutôt qu'une organisation individuelle qui ne correspond pas, de notre point de vue, à la nécessité d'un réseau socioculturel.

On n'a pas été entendu par tous parce que 4 CSC ont accepté la position de la Ville de Niort et n'ont donc pas pris la fonction employeur et pour ces CSC là, il n'y a aucune baisse de subvention. Il faut que les choses soient bien claires.

Par contre, pour les 4 autres CSC qui reprennent la fonction employeur, il y a effectivement une réduction à hauteur de la convention de gestion. C'est nous qui avons fait le budget, nous avons enlevé la partie qui était consacrée au financement de l'ESN et qui consiste à leur convention de gestion, c'est tout. Nous n'avons pas diminué tout le reste. Nous continuons et nous continuerons à les accompagner comme nous l'avons fait jusqu'à présent, parce que nous considérons qu'ils ont un rôle important au niveau des quartiers. Nous n'avons pas de leçon de morale à recevoir là-dessus.

Nathalie SEGUIN

Je voudrais revenir sur les propos qu'a tenu, tout à l'heure, Monsieur Alain BAUDIN, disant qu'il ne faudrait quand-même pas allumer le feu. Moi je pense qu'il faut prendre ses responsabilités Monsieur BAUDIN ainsi que vos collègues. Qui est-ce qui allume le feu ? Qui a mis tout le réseau des associations socioculturelles de la Ville de Niort dans la rue depuis ces derniers mois ? Ce n'est quand même pas nous, c'est vous. Vous avez validé des baisses drastiques de subventions à ces associations qui disent aujourd'hui que ça n'est plus possible de tenir. Il y a des salariés, je l'ai déjà dit. Les gens ont aussi peur de perdre leurs emplois, c'est ça qu'il y a derrière. C'est normal d'avoir peur de perdre son travail, parce qu'il y a quoi derrière ? Il n'y a rien.

Il faut entendre ça. Ce n'est pas parce que cette année, effectivement, il n'y a pas eu de baisse par rapport à l'année dernière, sur certaines associations culturelles et autres, que ça gomme, que ça efface la tendance générale qui est à l'œuvre depuis que vous êtes aux responsabilités quand même...

Monsieur le Maire

Madame SEGUIN s'il vous plaît...

Nathalie SEGUIN

Dernière chose...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, il y a des propos...

Nathalie SEGUIN

S'il vous plaît, je termine mon intervention Monsieur BALOGE, dernière chose...

Monsieur le Maire

Si on avait continué, il n'y aurait plus d'argent pour personne et ce serait le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes qui distribueraient les choses et là on pleurerait.

Madame SEGUIN à vous, continuez.

Nathalie SEGUIN

C'est faux, vous faites des choix politiques et vous utilisez aussi les baisses de DGF pour justifier cette politique vis-à-vis du monde socioculturel et puisqu'il a été question de clivage entre la Droite et la Gauche oui, ça c'est vrai.

Mais, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur BALOGE, nous sommes dans une période autre. J'attends de voir, dans les prochains mois, qui défendra l'arrêt des baisses de dotations globales aux collectivités locales. La situation n'est plus tenable. Mais on verra, Monsieur BALOGE, ce que diront à ce moment-là les gens de votre camp. On en reparlera.

Monsieur le Maire

Vous voyez qu'il n'y a pas tant de clivage que ça entre nous. Je suis d'accord avec vous, je vous applaudis.

Nathalie SEGUIN

Parce que la vraie Gauche dira : « Non, il faut que ça s'arrête ».

Monsieur le Maire

Moi aussi je dis qu'il faut que ça s'arrête.

Nathalie SEGUIN

On vous entend beaucoup moins sur le sujet.

Monsieur le Maire

Pourtant, je n'arrête pas de le dire et vous me reprochez de le dire, ensuite vous le redites parce que vous dites que vous le ferez. Il y a un moment...

Nathalie SEGUIN

Non, non, non, je vous sens beaucoup moins offensif sur le sujet.

Monsieur le Maire

Mais vous venez de me reprocher de trop parler de baisses des dotations et de justifier ça. Madame SEGUIN, un peu de cohérence, là encore, et la mauvaise foi est mauvaise conseillère.

Elodie TRUONG

Puisque vous persistez à parler technique et organisation, je vais revenir sur un point important et je voudrais dire un mot à l'intention de l'intervention de Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, pour lui dire qu'effectivement si, aujourd'hui, il y a des bénévoles rétissants à s'engager plus avant dans la poursuite

de cet exercice, à la présidence de l'ESN, c'est que les bénévoles sont précisément exténués aujourd'hui et que c'est une réalité qu'il faut vraiment prendre en compte. Vous l'avez soulignée, c'est vraiment une question qui est prégnante.

Maintenant, j'aimerais revenir sur une question à propos de l'ESN employeur et Monsieur LAHOUSSE l'a effectivement de nouveau soulevée. Je voudrais dire que cette structure est existante et qu'elle va rester existante. C'est à dire que c'est une structure qui assume aujourd'hui la fonction employeur, qui assumera demain des fonctions employeurs pour les CSC qui souhaitent avoir la fonction employeur de façon centralisée et qui assumera des fonctions de gestion pour d'autres CSC, à la fois à Niort et en dehors de Niort.

Donc, cette structure va continuer d'exister et suspendre la subvention au motif qu'elle n'a plus d'objet, ce n'est pas justifié.

Je voudrais vous dire aussi que le problème actuel de l'ESN, c'est que si vous gelez cette subvention, vous mettez en péril la structure qui soutient l'emploi au sein du secteur socioculturel niortais, c'est-à-dire les 55 emplois. Précisément, dans la situation actuelle des choses, c'est l'ESN qui a la fonction employeur et qui est employeur de 55 personnes.

Monsieur le Maire

Hors micro.

Elodie TRUONG

Oui, sauf qu'à l'heure actuelle, si on veut être précis, c'est bien l'ESN qui assume cette fonction donc elle a besoin de poursuivre son action et de fonctionner. Si vous gelez cette subvention, vous mettez en péril ces emplois précisément. Donc il y a une réelle urgence à ce que vous les rencontriez et à ce que vous puissiez travailler avec eux un projet social partagé entre les acteurs.

J'aimerais savoir si vous avez l'intention de les rencontrer très rapidement.

Monsieur le Maire

Je n'ai jamais arrêté de rencontrer les CSC et on est dans l'attente, en effet, d'un projet. C'était l'objet de la dernière réunion à laquelle j'ai participé. Rose-Marie NIETO et Marie-Paule MILLASSEAU les rencontrent très régulièrement, comme ça a été évoqué. Enfin, nous ne disons pas n'importe quoi.

Ensuite, je vous renvoie à ce qu'a très bien dit d'ailleurs Lucien-Jean LAHOUSSE sur la fonction employeur. Vous invoquez la souveraineté du Conseil d'administration des CSC, on conteste non pas cette capacité, cette autorité, mais on dit qu'on n'est pas d'accord, on dit qu'on fait du chantage, on prend acte. Maintenant, on nous dit que l'ESN assure la fonction employeur, mais c'est justement ce que les Conseils d'administrations ont voulu retirer et mettre en cause. Enfin il y a juste un moment où il faut mettre fin à ce grand n'importe quoi, il faut parler clairement.

Je les recevrai parce que je sais et je connais un grand nombre d'acteurs socioculturels. Des personnes avec lesquelles on peut discuter raisonnablement et en effet construire et penser l'avenir, parce que c'est manifestement ce qui est le plus important et ce sera évidemment le cas. Maintenant, il faut aussi que les choses puissent avancer et qu'on puisse aller au-delà.

Merci pour votre intervention, mais je crois que sur ce sujet, beaucoup a été dit et on y reviendra certainement. Monsieur CHARBONNEAU

Jean-Romée CHARBONNEAU

Monsieur le Maire, excusez-moi, tout à l'heure je ne voulais pas conclure mais participer et prendre part au vote ou expliquer ma position de vote concernant ce budget.

Je ne prendrais pas plus de temps que vous, Monsieur le Maire, lors de votre présentation de tout à l'heure en introduction, pour vous expliquer que je ne peux pas voter un budget où, comme je le disais à Monsieur GRIPPON tout à l'heure, il n'y a rien à voter, tout en le félicitant pour cette gymnastique constante qu'il a avec les comptes d'une entreprise en faillite.

J'ai voté et j'ai approuvé en leurs temps les projets de Port-Boinot, les réparations de l'église Notre-Dame, les Budgets Annexes et je ne me sens pas pour autant engagé politiquement par la totalité du programme budgétaire que vous nous présentez. J'ai conscience que, quoi qu'il en soit, l'équilibre du budget nécessiterait peut-être, non pas une annulation mais une baisse des investissements. Vous avez fait le choix contraire, pour éviter de trop avoir recours à l'emprunt, car l'emprunt c'est la dette de demain, compte tenu de la capacité de désendettement et de la difficulté à dégager de l'épargne.

Enfin, ce n'est pas à vous qu'incombe totalement cette faute. Ces erreurs budgétaires, ou cette non réalisation permanente de ce que vous vous voudriez faire, car vous l'avez rappelé tout à l'heure à Monsieur PIVETEAU, que cette grande ville, cette capitale de l'argent et des mutuelles, c'est quand-même quelque chose Niort, aurait dû être mise sous tutelle il y a 3 ans. Je pense qu'elle restera encore de nombreuses années dans une marge très étroite de fonctionnement et c'est pour ça que pour conclure, sur une note politique comme il le sied; je pense que dans quelques mois nos malheurs prendront fin et que l'année prochaine grâce à une relance nationale, une DGF cohérente et qui pourrait rattraper les précédentes ramènera plus de justice. Non seulement à Niort, mais dans toutes les collectivités qui ont subi les baisses du gouvernement.

Monsieur le Maire

Bien. Pour vous répondre rapidement Monsieur CHARBONNEAU, vous faites état de l'emprunt, ça a d'ailleurs été évoqué par Monsieur PIVETEAU. En 2016, il y avait une inscription comptable de 9 000 000 € d'emprunt, si vous lisez tous les documents budgétaires qui sont dans le diaporama qui a été imprimé, on a prélevé aucun emprunt.

Dans le même document budgétaire, qui vous a été présenté à l'instant, il y a en effet une ligne

comptable, pour des raisons d'équilibre, où on évoque 11 000 000 € d'emprunt nécessaire et, en parallèle, on dit qu'en toute raison on n'ira pas plus loin que 6 000 000 € d'emprunt à tirer. On fait même une projection pour montrer que 6 000 000 € d'emprunt, l'encours de la dette, le volume de la dette sera stable si on allait jusqu'à ce maximum. Là aussi, on est sur les contraintes de la composition d'un Budget Primitif, ce qui n'est pas un Compte Administratif, qu'il n'y ait pas une Décision Modificative, qu'il n'y ait pas un Budget Supplémentaire, c'est un premier jet budgétaire qui est fait à un instant T qui est celui de janvier 2017, avec les moyens dont l'on dispose, mais sans compter encore tous les efforts qu'on va faire dans le cadre de l'année 2017 et ça c'est notre travail, mais c'est aussi notre détermination. Je tenais à le dire.

Pour conclure, j'entends que les débats ont été, en deuxième partie, monopolisés par un seul sujet et que vous devez donc être d'accord sur tout le reste, ce qui est plutôt intéressant, mais je ne vous ferais pas cette plaisanterie qui n'aurait pas le goût de vous plaire parce que je n'ai pas ce type d'humour, mais on a bien entendu quelques unes de vos positions pour le Débat d'Orientations Budgétaires. Pour ma part, je suis fier, comme Maire de Niort à la tête de la majorité de cette équipe rassemblée, de travailler dans une collectivité qui se redresse et qui est en capacité en 2017, malgré toutes les contraintes, les pertes de dotations accumulées et qui cette année font qu'on a quasiment 5 000 000 € de moins qu'on en avait en 2013 en recettes de fonctionnement, d'être en capacité de présenter un budget maîtrisé dans ses dépenses de fonctionnement, une dette qui baisse, des taux d'imposition qui n'augmentent pas et des investissements qui reprennent. Or on n'est pas dans les 40 000 000 € des grandes années ni les 50 000 000 € ou les 60 000 000 € inscrits dans les Budgets Primitifs de l'époque, on est à 20 000 000 €. On reste évidemment raisonnable parce que le véritable enjeu c'est la soutenabilité de nos investissements et ça c'est un engagement qui est aussi le nôtre, que ce budget traduit, comme les Comptes Administratifs le traduiront aussi.

Je remercie aussi tous ceux qui se sont exprimés dans la majorité et tous ceux qui n'ont pas pu le faire. Je pense notamment au portail citoyen qui est un enjeu important ou à d'autres enjeux liés à différents équipements, mais c'est un travail qui sera salué à l'occasion de différentes délibérations et différents Conseils municipaux, c'était important en effet de détailler l'action sociale qui elle n'a jamais bougé. En période de crise, c'était indispensable.

Les associations, Alain l'a rappelé, un volume d'engagement très important en rétablissant les vrais chiffres et surtout en précisant que cette année, Christelle CHASSAGNE et Alain BAUDIN l'ont montré, il y a, en effet, un véritable effort pour stabiliser le montant des subventions versées à ces structures qui font en effet vivre la ville, on leur en est tout à fait reconnaissant mais chacun sait les contraintes. Une ville c'est aussi la solidarité, l'esprit de mutualité et il est normal qu'en cas de difficulté, tout le monde se serre les coudes. C'est ce qui a été fait ces dernières années budgétaires. J'espère, moi aussi, que nous n'aurons pas à poursuivre trop au destiné de la République Française et qui dans tous les cas, je le

souhaite, sera plus que jamais une République, unie, indivisible, laïque, démocratique et sociale. Ca me semble absolument indispensable, réaffirmons le plus que jamais et bien sûr laïque, même s'il fallait le rappeler une ultime fois, puisque c'est un bien commun avec nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui fait que nous sommes français et que nous aspirons à le demeurer.

Là-dessus, il n'y a aucun clivage possible entre Républicains, quelle que soit leur sensibilité ou divergence d'opinion sur tel ou tel sujet, celui-ci nous unit, en tous cas doit nous unir, et ce serait très regrettable que ce ne soit pas le cas et je prierai chacun d'avoir un langage très clair sur ce sujet, sinon tout serait ouvert et ce serait un drame.

Merci à Alain GRIPPON pour cette présentation. Merci aux services qui ont participé à l'élaboration de ce projet, à la Direction Générale et aux Directions qui ont depuis 2014, travaillées au redressement de cette collectivité. Un petit clin d'œil et aussi un hommage à Christophe BARON qui a fait un choix, qui est un choix de parcours professionnel plus que respectable. Il nous fait le plaisir de rester donc ça l'est d'autant plus, puisqu'au terme de 7 ans dans notre bonne collectivité municipale et au terme d'un travail pas toujours facile, aux Ressources Humaines, aux Finances, à l'Informatique, avec tous les enjeux de mutualisation, de redressement et de mise en place de plans RH aux côtés de Bruno PAULMIER, Monsieur BARON rejoint la collectivité départementale pour d'autres missions que celle des Finances. Cela-dit, on lui souhaite bonne route. Il n'est pas très loin et surtout merci pour le travail accompli. Merci beaucoup. (Applaudissements). Je crois que ça devait être dit.

Nous pouvons maintenant passer au vote du Budget Principal et Budgets Annexes. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

La délibération portant sur le Budget régie à autonomie financière a été présentée rapidement. Je pense que la discussion budgétaire a eu lieu.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-3

Direction des Finances

Finances - Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP / CP) Agenda d'Accessibilité Programmée - Ajustements

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort.

Vu la délibération n°D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Vu la délibération n°D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort.

Portant sur un montant global de 10 409 255 € TTC, l'Ad'AP est prévue pour une durée de 9 ans. Elle permettra de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

L'année 2016 a été plutôt consacrée à des phases d'études sur l'Ad'AP et aux dépôts des dossiers à la Sous-commission Consultative Départementale en vue d'obtenir l'attestation des travaux d'accessibilité.

Le lancement des travaux ayant été décalé dans le temps, il convient également de procéder à un ajustement du prévisionnel initial des crédits de paiement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan	Crédits de Paiement								
		2016 provisoire	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	10 409 255 €	144 124,60	533 040	975 000	1 122 000	1 122 000	1 121 455	1 779 000	1 779 000	1 833 635,40
Accessibilité des ERP	10 189 255 €	132 175,49	460 440	959 000	1 100 000	1 100 000	1 101 455	1 760 000	1 760 000	1 816 184,51
Accessibilité des IOP	220 000 €	11 949,11	72 600	16 000	22 000	22 000	20 000	19 000	19 000	17 450,89

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint déléqué

Signé

Alain GRIPPON

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-4

Direction des Finances

Finances - Autorisation de programme et des crédits de paiement (AP / CP) Eglise Notre-Dame - Ajustements

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération n°D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP / CP Eglise Notre Dame.

Par délibération du 18 décembre 2015, le Conseil municipal a voté la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame.

Portant sur un montant global de 3 540 000 € TTC, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » est prévue pour une durée de 8 ans.

Le lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre n'ayant été autorisé que par délibération en date du 5 décembre 2016, la réalisation de l'opération est décalée dans le temps. Il convient donc de procéder à un ajustement du prévisionnel initial des crédits de paiement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de projet	Crédits de paiement								
		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
DEPENSES	3 540 000 €	10 200 €	50 000 €	250 000 €	670 000 €	600 000 €	600 000 €	630 000 €	729 800 €	
RECETTES	1 564 228 €		10 728 €	112 500 €	301 500 €	270 000 €	270 000 €	599 500 €		

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 4
Contre: 2
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Alain GRIPPON

Il s'agit toujours d'une autorisation de programme et des crédits de paiement concernant notamment l'église Notre-Dame pour un montant global de 3 540 000 €. Là aussi c'est une révision et un nouveau lissage dans le temps des dépenses d'investissement.

Il vous est demandé d'engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel.

Monsieur le Maire

Qui, à l'origine, devait s'étaler jusqu'en 2024 et qui sera jusqu'en 2023.

Y a-t-il des remarques ? Non.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Ça aussi c'est la laïcité.

J'ajouterais qu'on est dans la poursuite de travaux qui avaient été engagés avant 2008 sur le même objet et qui aujourd'hui a le mérite de se faire au titre des monuments historiques. Il y a des recettes de la DRAC très conséquentes sur le sujet à hauteur de 30 à 40%.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-5

Direction des Finances

Finances - Taxe annuelle sur les friches commerciales - Instauration

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu l'article 1530 du Code général des impôts (CGI) ;

Vu l'article 1639 A bis du CGI;

La dynamique économique de la Ville peut être freinée par la désertification des locaux à usage commercial qui sont parfois laissés volontairement vacants par leurs propriétaires.

Aux termes de l'article 1530 du CGI, les communes peuvent, par une délibération prise avant le 1er octobre de chaque année, instituer une taxe annuelle sur les friches commerciales dont l'assiette repose sur le revenu net servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La taxe est due pour les biens qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de la même période.

Toutefois, elle n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable.

Le taux de la taxe est progressif et fixé de droit à 10 % la première année, 15 % la deuxième puis 20 % à compter de la troisième

Il peut être majoré sur délibération du Conseil municipal dans la limite du double du taux applicable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- instaurer la taxe annuelle sur les friches commerciales à compter du 1er janvier 2018 ;
- fixer le taux de droit prévu par l'article 1530 du CGI qui est actuellement de : 10 % la première année, 15 % la deuxième puis 20 % à compter de la troisième ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

Alain GRIPPON

Il s'agit de la mise en place de la taxe annuelle sur les friches commerciales. C'est une instauration qui est cadrée par la loi qui fixe un taux de taxe progressif à 10% la première année, 15% la deuxième et 20% à compter de la troisième année, la base étant constituée par la contribution foncière des entreprises auxquelles on applique le taux que je viens de citer. Sachant que ça ne vaut qu'à compter de l'année suivante, donc là la première année ce sera 10% et ce sera en octobre 2018.

Il vous est proposé d'instaurer la taxe annuelle et de fixer le taux de droit prévu par l'article 1530 du Code général des impôts.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Quitte à vous surprendre, on va saluer cette décision parce que d'une part, je vois que ça crée de l'émoi dans la salle, je rappelle qu'on vote quand-même pas mal de délibérations dès lors que c'est technique et pas politique.

En l'occurrence, c'est une délibération de nature politique et nous apprécions que vous la preniez parce qu'en effet la question des friches commerciales est un grave problème. Il faut le prendre à bras le corps et il faut en effet passer par des mesures à la fois d'attractivité mais aussi des mesures telles que celle-ci, qui oblige l'ensemble des propriétaires à un certain nombre de choses.

Je le salue d'autant plus qu'à une autre époque, si vous me permettez, que vous étiez sur ces bancs-là, vous auriez sûrement qualifié une telle mesure de bolchevique puisque c'est un mot que vous aviez employé une fois sur des systèmes de taxe. Donc, je salue cette décision bolchevique de la municipalité de Monsieur BALOGE.

Monsieur le Maire

Ça n'a jamais été mon vocabulaire donc je ne pense pas avoir été l'auteur de ces propos mais je suis heureux qu'un beau rassemblement s'opère sur ces mesures politiques comme vous dites.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Nous saluons également cette délibération. Il est écrit « Il peut être majoré sur délibération du Conseil municipal dans la limite du double du taux applicable ». On aurait bien vu un taux un petit peu plus fort parce qu'effectivement c'est une bonne mesure.

Monsieur le Maire

Si vous me le proposez, j'y regarderai de près et on votera ça dans un prochain Conseil. C'est surtout un signal pour déclencher certaines opérations parce qu'on a beaucoup de demandes sur le centre-ville qui ne peuvent pas toujours être honorées, parce qu'en effet un propriétaire pratique parfois un loyer un peu trop fort.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-6

Direction des Finances

Procédure de péril sur immeuble 25 rue Jean-Jacques Rousseau - Régularisation du traitement budgétaire et comptable de l'opération pour compte de tiers - Annule et remplace la délibération D-2016-259 du 20 juin 2016

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En 2009, une procédure de péril imminent a été engagée par la collectivité à l'encontre de l'immeuble sis 25 rue Jean-Jacques Rousseau. Les propriétaires de l'immeuble étant insolvables, la collectivité a agi, comme l'y autorise l'article L 511-3 du Code de la construction et de l'habitation, en leur lieu et place, pour leurs comptes et à leurs frais.

En 2013, un privilège spécial immobilier pour la commune de Niort, d'une valeur de 13 582,74 € a été publié et enregistré auprès du service de la Publicité Foncière, avec effet jusqu'au 31 décembre 2022. Les privilèges spéciaux sur les immeubles permettent au créancier de bénéficier d'un droit de suite et d'un droit de préférence. Ce privilège permettra de faire valoir la créance de la Ville de Niort lors de la future vente de l'immeuble.

L'instruction comptable M 14, prévoit que : « Si l'intervention de la collectivité doit conduire à constater à l'égard d'un tiers une créance dont le recouvrement est différé, il y a lieu de solder le compte de tiers (45) par le débit de subdivision du compte de créances immobilisées correspondant (27). Ainsi, une fois achevée, l'opération pour compte de tiers ne subsistera dans le budget de la commune que la créance à apurer ».

Pour mémoire, les frais d'expertise et travaux réalisés dans le cadre de la procédure de péril dudit immeuble se sont élevés à 13 582,74 €

Par délibération en date du 20 juin 2016, le Conseil municipal s'est prononcé sur une rectification du traitement budgétaire et comptable de cette opération. Néanmoins, cette délibération comportait une erreur sur un des montants de la régularisation. Il convient donc de rapporter cette délibération et d'ajuster de nouveau les écritures comptables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération D-2016-259 en date du 20 juin 2016 ;
- solder l'opération en réalisant les écritures comptables comme décrit ci-après :
 - émission d'un titre de recette au compte 45420002 pour une somme de 13 582,74 € pour apurer l'opération pour compte de tiers ;
 - émission d'un mandat au compte 2764 pour une somme de 13 582,74 € pour constater la créance due.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-7

Direction Ressources Humaines

Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Niort

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de doter les services des moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution des missions de service public, les modifications du tableau des effectifs ci-dessous sont proposées :

POLE PILOTAGE GENERAL Direction générale

Fermeture de poste

- 3 postes de directeur
- 2 postes de rédacteur principal 1ère classe
- 8 postes de rédacteur principal 2ème classe
- 7 postes d'adjoint administratif 1ère classe
- 2 postes d'ingénieur en chef de classe normale
- 2 postes de technicien principal 2ème classe
- 20 postes d'adjoint technique de 1ère classe
- 5 postes de brigadier chef principal

Création de poste

1 poste de directeur général des services techniques

Comité d'activités sociales et culturelles

Fermeture de poste

1 poste d'adjoint administratif 2ème classe

Secrétariat général

Fermeture de poste

1 poste de directeur

POLE RESSOURCES ET SECURITE Service Police Municipale

Fermeture de poste

1 poste d'adjoint technique 1ère classe

1 poste de gardien

Création de poste

1 poste de gardien

Ouverture de poste

1 poste de brigadier

Direction des Ressources Humaines

Fermeture de poste

1 poste de technicien principal 1ère classe

Direction des Finances

Fermeture de poste

1 poste de rédacteur principal 1ère classe

Ouverture de poste

- 1 poste d'adjoint administratif 2ème classe
- 1 poste de rédacteur

POLE CADRE DE VIE ET AMENAGEMENT URBAIN Direction Urbanisme et Action foncière

Ouverture de poste

1 poste de rédacteur

POLE VIE DE LA CITE Direction animation de la cité service des sports

Fermeture de poste

1 poste d'animateur principal 1ère classe

Parc des Expositions

Fermeture de poste

1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la mise à jour du tableau des effectifs telle que définie ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 38
Contre: 0
Abstention: 5
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville de Niort. Il n'y a pratiquement que des mesures administratives. Le premier lot de fermeture de postes concerne des postes qui avaient été ouverts avant la CAP et qui n'ont pas été pourvus lors de cette CAP. Il y a des créations de postes, entre autres pour le Directeur Général des Services Techniques, qui précède le départ de Jean TAILLADE cette année. Il y aura donc un tuilage et ensuite, au départ de Jean TAILLADE, ce poste sera supprimé.

Après, ce sont un certain nombre de postes qui sont fermés parce que la personne qui occupait ce poste a réussi un concours donc on lui a ouvert le poste dans un précédent Conseil municipal et on ferme ces postes-là.

Il n'y a pas de problème particulier. J'ajoute que, ce ne sera pas le cas toute l'année, ce tableau de modification des effectifs a été approuvé à l'unanimité en première lecture par les organisations syndicales.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Des remarques ? Des questions ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-8

Direction Ressources Humaines

Recrutement de Contrats d'accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Créé par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Ces CAE sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Le CUI-CAE porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits et il est destiné aux publics suivants : jeunes âgés de moins de 26 ans non éligibles au dispositif emplois d'avenir, demandeurs d'emploi de longue durée (supérieur à 1 an), les bénéficiaires de minima sociaux, demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

La prescription du CUI-CAE est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi ou Cap Emploi pour le compte de l'Etat.

Notre collectivité a donc décidé d'y recourir, en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail. Depuis 2015, la Ville et le CCAS ont recruté une trentaine de contractuels dans le cadre de ce dispositif.

Suite aux démissions d'un CUI-CAE et d'un contrat Emploi d'Avenir positionnés sur des postes d'agent d'entretien polyvalent, il est proposé de recruter 2 nouveaux postes d'agent d'entretien polyvalent par le biais d'un contrat CUI-CAE.

Ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période maximale de 24 mois (sauf dérogations particulières permettant de prolonger ces contrats).

Selon le profil des personnes retenues, la prise en charge de l'Etat sera comprise entre 60% et 90% de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera la Ville des cotisations patronales de sécurité sociale et des charges fiscales (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage, et effort de construction).

Cette aide est attribuée dans la limite d'une durée totale de 24 mois dans la limite de 22 heures hebdomadaires.

En contrepartie, la Ville assure la mise en œuvre du parcours formation élaboré avec Pôle emploi et le tutorat de l'agent, afin de développer l'expérience et les compétences de la personne recrutée.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- recruter 2 postes d'agent d'entretien polyvalent, dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, selon les dispositions ci-dessus.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 35

 Contre :
 0

 Abstention :
 8

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Vous savez qu'on recourt à un certain nombre de contrats CUI-CAE à la collectivité. Suite aux démissions d'un CUI-CAE et d'un contrat d'avenir, il est proposé de recruter 2 nouveaux postes d'agents d'entretien polyvalent dans le cadre d'un contrat CUI-CAE.

Monsieur le Maire

Merci. Des commentaires ? Madame GODEAU.

Isabelle GODEAU

Nous nous abstiendrons pour cette délibération. On dénonce toujours le caractère précaire de ces emplois.

Monsieur le Maire

Je vous objecterai qu'on ne peut pas financer et ne pas pratiquer l'insertion. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-9

<u>Direction Ressources Humaines</u>

Recrutements d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles - Année 2017

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire,

La mise en œuvre des prochaines manifestations culturelles organisées en régie directe par la Ville de Niort (Cirque, Jeudis de Niort, Regards Noirs,...) nécessite le recours ponctuel à des intervenants spécialisés, professionnels du spectacle vivant.

Dans ce cadre, il est proposé de faire appel à des intermittents du spectacle, de passer pour chacun d'entre eux un contrat avec le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel (GUSO) et de fixer les rémunérations nettes des intéressés conformément au tableau suivant. A ces rémunérations nettes s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

Types d'intervenants	Modalités de rémunération
Directeur technique	23 € l'heure
Régisseur général	23 € l'heure
Régisseur principal / Technicien	18 € l'heure
Régisseur / Technicien	15 € l'heure
Technicien	12 € l'heure
Artiste	Cachet

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le recrutement d'intermittents du spectacle pour les manifestations culturelles de l'année 2017 ;
- fixer les rémunérations nettes conformément au tableau ci-dessus auxquelles s'ajouteront les charges légales à la charge de la collectivité.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Il s'agit d'une délibération qui est proposée tous les ans. C'est le recrutement d'intermittents du spectacle lors de la mise en œuvre de manifestations telles que les cirques, les jeudis de Niort, Regards Noirs etc. qui demandent des recours ponctuels et des intervenants spécialisés suivant une grille qui est précisée dans le tableau figurant dans la délibération et dont bien sûr le financement est assuré dans le budget.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Y a-t-il des remarques ? Oui Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Excusez-moi, un petit peu avec du retard, mais sur les contrats aidés, délibération précédente, ce qui pourrait-être pour le coup et qui pourrait aussi guider nos votes, ce serait de dire finalement ce qui est arrivé pour ces personnes à l'issue de ce contrat d'insertion. Parce qu'un contrat d'insertion n'est réussi que si vous avez au bout du bout véritablement installé dans un emploi durable et pérenne l'agent en question.

En terme d'évaluation, ce serait intéressant d'avoir ce type de retour. Voilà ce que je peux rajouter à ce qu'a dit ma collègue.

Monsieur le Maire

J'entends bien. C'est évident que ce n'est pas une stagiairisation.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans un premier temps, comme vous le savez, quand nous sommes arrivés, les personnes qui étaient en contrat d'avenir et d'insertion avaient eu la promesse d'être embauchées à la ville donc nous avons tenu cet engagement.

Nous ne nous sommes pas du tout engagés pour les suivants, même si dans un cas on l'a fait et pour les autres, on n'est pas encore arrivé au bout de leur contrat donc on ne peut pas le savoir. Ceci-dit, ce ne sera pas nécessairement évident d'avoir l'information quand les contrats vont arriver à terme et ceux qui seront à nouveau sur le marché de l'emploi.

Rose-Marie NIETO

Je rappelle quand-même que ces contrats permettent à certaines personnes, sorties de l'emploi depuis un certain temps, de se réinsérer, d'avoir une formation. La Ville de Niort tient son rôle à ce niveau-là et se donne les moyens de former ces personnes. Ça leur donne une expérience professionnelle ce qui permet de leur remettre le pied à l'étrier au niveau de l'emploi.

Nous avons une obligation morale d'essayer d'insérer les personnes qui malheureusement sont sorties du circuit classique de l'emploi.

Monsieur le Maire

Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-10

Direction Ressources Humaines

Création d'un emploi temporaire au service Conduite d'opération de maîtrise d'œuvre de la Direction Patrimoine et Moyens

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Pour assurer la préparation du montage de dossiers d'importantes opérations pluriannuelles (rénovation des réseaux enterrés des écoles, des phases de rénovation thermique....) au sein du service Conduite d'opération de maîtrise d'œuvre, la Direction Patrimoine et Moyens sollicite un renfort en personnel pour une durée de 6 mois.

Ce renfort permettrait d'assurer l'étude de diagnostic, la faisabilité des opérations, l'appui technique et la coordination des travaux.

Il est proposé, sur la base de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, de créer, pour une durée de 6 mois, un poste Chargé d'études travaux en maîtrise d'œuvre interne rémunéré sur la grille des techniciens territoriaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la création d'un emploi temporaire de technicien non titulaire pour une durée de 6 mois.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-11

<u>Direction de la Commande Publique et</u> <u>Logistique</u>

Fourniture de matériels roulants et maintenance - Approbation des marchés

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin d'améliorer le niveau de service rendu et d'adapter le matériel existant aux nouveaux besoins d'exploitation, il est nécessaire de renouveler une partie du matériel roulant utilisé par les régies techniques de la Ville de Niort.

En complément des accords-cadres déjà en cours et afin de répondre à ces besoins ponctuels spécifiques, un marché alloti a été passé selon une procédure formalisée. Chacun des lots correspond à une catégorie de matériel différent.

Les lots 1 et 3 sont des accords-cadres à bons de commande avec des minimums et maximums en quantité :

Lot 1 : Balayeuses compactes 5 m3 - Minimum : 1 matériel - Maximum : 3 matériels sur une durée de 4 ans.

Lot 3 : Triporteurs à motorisation thermique - Minimum : 2 matériels - Maximum : 10 matériels sur une durée de 4 ans.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 08 décembre 2016 pour désigner les attributaires de chaque lot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés ci-après :

	Titulaire	Montant du marché
Lot 1 : Balayeuses compactes 5m3	EUROPE SERVICE	Montant estimatif:
	15000 AURILLAC	307 980,00 €TTC
Lot 2 : Laveuse de voirie eau	CMAR	Laveuse : 162 000,00 €TTC
chaude	49430 DURTAL	
Lot 3: Triporteurs à motorisation	NEUFOCA	Montant estimatif: 25905,60 €TTC
thermique	17000 LA ROCHELLE	
Lot 4:	ETS MIGAUD	<u>Tranche ferme</u> :
Tranche ferme : Tracteur agricole	79240 L'ABSIE	Tracteur agricole : 87 840,00 €TTC
Tranche optionnelle : Epareuse		<u>Tranche optionnelle</u> :
Reprise épareuse		Epareuse avec souffleur :
		49 680 €TTC
		Reprise épareuse : 9 600,00 € Net
Lot 5 : Remorque agricole 4 à 5	MOD 79	Remorque agricole : 6 720,00 €TTC
tonnes	79410 ÉCHIRÉ	Reprise remorque horticole : 1 700 €
Reprise remorque		Net

Lot 6 : Chariot élévateur tout terrain	ETS MAZEAU	Chariot : 78240,00 € TTC
à bras télescopique	16160 GOND-	Reprise chariot : 12 000,00 € Net
Reprise d'un chariot élévateur	PONTOUVRE	·
Lot 7 : Matériel de marquage	EUROLINERS	Matériel de marquage :
routier	57220 BOULAY	16 340,40 €TTC

⁻ autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-12

<u>Direction de la Commande Publique et</u> <u>Logistique</u>

Entretien des espaces ludiques, sportifs, de terrains synthétiques et d'espaces de jeux - Approbation du marché

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le marché d'entretien des espaces ludiques et sportifs, de terrains multisports synthétiques et d'espaces jeux concerne des prestations d'entretien telles que :

- La fourniture et la mise en œuvre de sols souples et amortissants des espaces ludiques de la Ville de Niort et l'entretien des terrains d'évolution sportive en sable et boulodromes.
- Les prestations seront à effectuer dans les groupes scolaires, les espaces publics et les terrains sportifs.

Pour répondre à ces besoins, une consultation initiale a été lancée en juin 2016 par appel d'offres.

La consultation concernait 3 lots:

Lot 1 : Entretien des cours d'eau et des berges	
Lot 2 : Entretien d'espaces verts et naturels	
Lot 3 : Entretien des espaces ludiques, sportifs, de	
terrains synthétiques et espaces de jeux	

Le lot 3 : Entretien des espaces ludiques et sportifs (terrains multisports synthétiques + espaces jeux), a été déclaré infructueux :

Le présent accord cadre pour ce lot 3 a donc été relancé en novembre 2016 par appel d'offres.

Il s'agit d'un accord cadre à bons de commande.

Le contrat court de sa notification jusqu'au 18 octobre 2017. A compter de cette date, il est reconductible 3 fois, pour une durée d'un an.

Montant de l'accord cadre du lot n°3 :

Lot n°3	Montant minimum annuel	Montant maximum annuel
	en euros TTC	en euros TTC
3 fois	40 000	160 000

Dans le cadre de la procédure de consultation par appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 05 janvier 2017 pour avis sur la désignation de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché avec la société SPORTINGSOLS, rue du stade 85 250 ST FULGENT
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-13

<u>Direction de la Commande Publique et Logistique</u> Fourniture de produits métallurgiques - Approbation de l'accord-cadre

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de ses activités en régie, la Ville de Niort doit acquérir divers produits métallurgiques (tôles, plats, tubes, poutrelles...).

Le précédent accord-cadre arrive à échéance le 28 février 2017.

Il convient de mettre en œuvre un nouvel accord-cadre multi-attributaires.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires passé pour une période d'un an à compter du 1er mars 2017, ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure, renouvelable 3 fois. Il fera l'objet de marchés subséquents après remise en concurrence.

L'accord-cadre fixe un montant maximum annuel de 30 000 €HT.

Dans le cadre de la procédure adaptée de la consultation, la Commission des marchés s'est réunie le 15 décembre 2016 pour avis sur le choix des attributaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord cadre avec les sociétés suivantes :

Nom	Adresse
SAS CLISSON METAL	15 Avenue de l'industrie - ZI La Gare – 79320 MONCOUTANT
VAMA DOCKS	Rue Pied de Fond - 79000 Niort

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-14

<u>Direction des Systèmes d'Information</u> et de Télécommunications

Convention d'utilisation pour l'hébergement du site intranet de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) entre la Ville de Niort et la CAN

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la stratégie de mutualisation des actions et des services, la Ville de Niort et la CAN envisagent de mettre en place notamment une convention d'utilisation pour l'hébergement du site intranet.

En effet dans un objectif de réduction des coûts, la Ville de Niort se propose d'héberger le site intranet de la CAN sur son système d'information. A cette fin, deux plateformes communes, une de test et une de production, sont installées sur les serveurs de la Ville de Niort. Celle-ci effectuera l'exploitation et la gestion quotidienne des plateformes avec un niveau de service identique. Néanmoins, chaque collectivité reste responsable de son propre intranet.

En conséquence, une convention d'utilisation désigne la Ville de Niort comme coordonnateur et fixe les différentes modalités d'exécution ainsi que la répartition comptable des coûts engagés par la Ville de Niort qui sera refacturé comme suit :

- pour la partie maintenance corrective et évolutive à hauteur de 67% pour la Ville de Niort et de 33% pour la CAN
- pour la partie prestations concernant la CAN, celle-ci paiera en totalité les factures lui incombant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'agglomération du Niortais pour l'utilisation du portail internet Liferay et son développement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dans une optique de réduction des coûts, la Ville de Niort se propose d'héberger le site intranet de la CAN sur son système d'information. Il y aura deux plateformes communes sur nos serveurs, une de test et une de production.

La Ville de Niort effectuera l'exploitation et la gestion quotidienne des plateformes, chaque collectivité restant responsable de son propre intranet.

Pour la partie maintenance corrective et évolutive, la ville règlera 67% des frais et 33% seront réglés par la CAN. Pour la partie purement prestations bien entendu, la CAN paiera la totalité des factures qui lui reviennent.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Merci. Je me permets d'intervenir sobrement mais dans le même sens que ce que j'évoquais dans une autre enceinte, c'est-à-dire à l'agglo. Je crois qu'il y a un domaine qui fait consensus dans cette assemblée comme à l'agglomération, c'est l'aide au secteur numérique. On a souvent eu à le dire à différents moments.

Néanmoins, je suis toujours interloqué que systématiquement, c'était le cas l'autre fois à l'agglo, les marchés soient passés avec des entreprises qui ne sont pas sur le territoire, là en l'occurrence une entreprise de MONTREUIL. Alors j'anticipe sur votre réponse puisque l'autre fois c'était la réponse du marché cadre. Là vous allez me dire qu'il y a surement une pertinence très particulière d'entreprises qui fait que les entreprises locales ne peuvent pas y répondre. Honnêtement, je le dis sans polémique, on aurait intérêt à regarder ça de près. Les services vous le diront, dans la continuité de service public qu'ils incarnent, à une époque, le Vivre à Niort, si on avait suivi cette logique-là, il aurait été donné à des entreprises non niortaises. C'est donc la force de la volonté politique qui a fait qu'en segmentant les lots, en veillant à un certain nombre de critères, et je crois que vous en êtes aussi satisfait que nous, on a pu faire en sorte que ça reste majoritairement ou une grande partie des lots, sur des marchés locaux. Honnêtement, je ne sais pas et je ne pense pas que ça puisse être vraiment le cas sur cette spécificité technique et j'entends l'argument, mais je vous le dis et je vous y invite dans le cadre des vœux de cette nouvelle année, de la manière la plus sobre et non polémique. Mais, si on pouvait faire en sorte que techniquement, on arrive à transformer cette volonté politique, d'aider le numérique par des allotissements, par des critères en l'occurrence qui permettent de faire en sorte que le maximum d'entreprises locales puissent être challenger et remporter un certain nombre de marchés, je crois qu'on aurait toutes et tous à y gagner.

Monsieur le Maire

Oui, je partage, c'est quelque chose de pas facile mais on y travaille. Lucien-Jean LAHOUSSE.

Lucien-Jean LAHOUSSE

Je me souviens à la CAN quand vous aviez posé la question, c'était le résultat d'un accord-cadre, qui avait été voté à l'unanimité quelques mois plus tôt. On avait voté pour et après, quand on a passé les bons de commande, on s'est dit que finalement on avait eu tort.

Je retiens aussi que dans ce cadre-là, moi je suis tout à fait d'accord et c'est un effort qu'on essaye de faire mais qui n'est pas toujours réalisable. En revanche, je partage aussi la position du Maire de BRESSUIRE, Monsieur BERNIER. Lors de la réunion qui s'était faite avec le bâtiment à laquelle vous participiez et qui disait que dans le fond si chacun a une politique où iln' achète que chez lui, si nos entreprises niortaises font ça elles ne pourront pas exporter en dehors de leur territoire puisque les autres feront pareil. Donc, on est obligé malgré tout d'avoir un petit fond de concurrence qui soit maintenu.

J'avais fait l'analyse, alors on parle du numérique, moi je l'avais faite au global, des commandes qu'on passait sur l'aire de la CAN, sur le Département, sur le Grand Ouest, on était à 85% en valeur sur l'aire de la CAN. Donc on a aussi cette préoccupation là, mais il y a des moments où effectivement on a des prestataires extérieurs qui nous font des offres qui sont meilleures que celles qui sont faites sur place, mais il n'y a pas une exclusivité.

Monsieur le Maire

Merci Lucien-Jean. Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Permettez-moi de retenir plutôt la réponse du Maire que de son Adjoint sur le sujet. Parce que je connais la difficulté, je pense savoir que la loi est la loi et qu'il ne s'agit pas de la contorsionner outre mesure. Mais néanmoins, il existe dans les procédures de marchés, par les méthodes que je dis et par d'autres, que je vous laisse le soin d'inventer, différentes possibilités qui permettent de renforcer, ce qui est en effet un élan général, je l'entends et je ne fais que l'encourager, qui n'est pas un protectionnisme à tout va, qui est le fait d'aider des entreprises qui seraient moins performantes localement qu'ailleurs, mais dès lors que l'on peut et notamment sur un sujet aussi stratégique que celui-ci qu'est le numérique. J'imagine bien que pour construire des pièces pour des Airbus ou ailleurs, la question ne se pose pas en les mêmes thèmes dans l'autre sens.

Mais en l'occurrence, sur cette problématique là où on est fortement concurrencé par les autres agglomérations, par les autres territoires qui savent très bien qu'il y a des marges de progressions très importantes sur le numérique et pour lequel on a, ça a souvent été rappelé, on est d'accord là-dessus, un certain nombre d'avance dans des sous-secteurs ou certaines niches numériques, je pense qu'il est important de tout faire et de tenter au maximum d'obtenir les marchés locaux, dès lors que c'est possible.

Lucien-Jean LAHOUSSE

C'est vrai qu'on le fait malgré tout et on réfléchit à des moyens aussi de pouvoir concentrer un peu un certain nombre de commandes sur le territoire. Mais, par exemple, la décision qui a été citée tout à l'heure de la sonorisation de la salle du Conseil municipal, elle est affectée à une entreprise niortaise. Donc on n'a pas à rougir de ce qu'on fait dans ce domaine.

Monsieur le Maire

Merci. Ce n'est jamais simple, c'est un effort quotidien et par ailleurs on y travaille aussi à la CAN. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-15

<u>Direction des Systèmes d'Information</u> et de Télécommunications

Convention entre la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais (C.A.N.) concernant l'utilisation par la C.A.N. d'infrastructures à haut débit installées par la Ville de Niort

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La convention qui permettait à la C.A.N. l'utilisation d'infrastructures à haut débit installées par la Ville a pour terme le 31 décembre 2016.

La C.A.N. a saisi la Ville de Niort pour bénéficier de l'utilisation de ces infrastructures de télécommunications que celle-ci avait installées pour son propre usage entre l'Hôtel de Ville et la médiathèque Pierre Moinot.

Il est proposé, moyennant le paiement d'une rémunération annuelle s'élevant à 1 300 €, de passer une convention entre la Ville de Niort et la C.A.N. afin de permettre à cette dernière d'utiliser pour ses besoins propres les deux paires de brins optiques qui relient le répartiteur optique installé dans les locaux de la salle machine de la Direction des Systèmes d'Information et de Télécommunications de la Ville de Niort à la Médiathèque Pierre Moinot.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à intervenir entre la C.A.N et la Ville de Niort pour l'utilisation par la C.A.N. d'infrastructures à haut débit installées par la Ville de Niort, pour une période de 3 ans ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 43

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-16

Direction Animation de la Cité

Dispositif appel à projets en direction de la jeunesse avec le centre socioculturel Centre-Ville et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de sa politique en direction de la jeunesse, la Ville de Niort souhaite que soit renforcée, sur l'ensemble de son territoire, l'offre de loisirs éducatifs de qualité en direction des jeunes. La Ville de Niort accompagne donc tout particulièrement les projets des associations qui s'inscrivent dans le cadre des priorités suivantes :

- renforcer l'égalité d'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs,
- promouvoir réflexions et actions sur le rôle éducatif des adultes et des jeunes.

Les projets proposés s'inscrivent dans les orientations thématiques suivantes : activités culturelles et artistiques (résidences musicales, évènement citoyen et festif...), éducation à l'environnement, prévention santé, sécurité, activité physique ou sportive, voyage et mobilité sociale.

Pour chacune de ces thématiques, des orientations prioritaires ont été définies par la Ville en concertation avec les acteurs de terrain et constitueront le cadre dans lequel devront s'inscrire les actions de l'appel à projets jeunesse.

Dans ce contexte, la Ville de Niort apporte son soutien financier et/ou logistique :

- au CSC Centre-Ville pour le projet « SLAM » destiné aux adolescents âgés de 12 à 17 ans. Ce stage culturel se déroulera pendant les vacances de février ;
- à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de la soirée de l'excellence le 3 février 2017 à destination des jeunes qui ont fait le choix de s'investir et de réussir une carrière professionnelle dans l'artisanat.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et Centre Socioculturel Centre-Ville
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer et à verser au Centre Socioculturel Centre-Ville la subvention afférente d'un montant de 900,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention ;

- autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjointe déléguée à verser une subvention de 1 000 € à la chambre de Métiers et de l'Artisanat pour l'organisation de la soirée de l'excellence 2017.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 38

 Contre :
 0

 Abstention :
 5

 Non participé :
 0

 Excusé :
 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO

Rose-Marie NIETO

Je vous propose une subvention pour les CSC, encore une, vous voyez qu'on ne les laisse pas de côté, concernant le CSC du Centre-Ville pour leur projet « SLAM » qui est destiné aux adolescents âgés de 12 à 17 ans. Ce stage aura lieu pendant les vacances de février.

Il est proposé une subvention de 900 € et une autre de 1 000 € pour la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour l'organisation de leur soirée de l'excellence qui aura lieu le 3 février prochain, aussi à la destination des jeunes qui ont choisi de s'investir dans les carrières de l'artisanat.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Pascal DUFORESTEL

Pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, on s'abstiendra sur cette délibération. Non pas que l'objet qui est assigné soit inintéressant, mais le risque de passer d'une politique d'aide générale au CSC à des appels à projets thématiques qui vont mettre en concurrence les CSC avec d'autres opérateurs, nous paraît être un élément de fragilisation. Donc nous préférons nous abstenir par rapport à d'éventuelles dérives futures.

Monsieur le Maire

Je vous rappelle que c'est conventionné et qu'il y a aussi des appels à projets à la CAN. Ce n'est rien de nouveau sous le ciel bleu.

Rose-Marie NIETO

Juste rappeler que les appels à projets existent depuis des années. Nous ne les avons pas inventés. Par contre, nous avons grossi l'enveloppe, puisqu'à l'époque, quand nous avons pris les affaires, les appels à projets des CSC ou autres étaient à peu près de 7 000 €, 8 000 €. Là, nous avons largement augmenté l'enveloppe puisque nous sommes à 42 000 €.

Ça n'empêche pas les subventions de fonctionnement mais par contre ça permet d'apporter une enveloppe supplémentaire pour des projets que nous, Ville de Niort, en fonction de notre politique et de nos envies, nous avons envie de mener jusqu'au bout. Là notamment, concernant la jeunesse, c'est vrai qu'il y a des actions qui manquent sur le territoire, nous souhaitons développer des actions pour la mobilité des jeunes, pour faciliter l'emploi aux jeunes, pour faciliter également l'accès à la formation. Ce sont donc des actions que nous souhaitons mettre en place en plus du reste et nous mettons un budget supplémentaire pour ces actions-là.

Alain PIVETEAU

Non mais c'est incroyable de fuir les choix que vous faites !!! Je vais m'expliquer.

C'est Monsieur le Maire, Monsieur BALOGE qui tout à l'heure a inscrit ce dispositif comme une conséquence de la crise dont on a parlé tout à l'heure. Ce n'est pas moi, ce n'est pas Monsieur DUFORESTEL ..., c'est vous. On entend bien tout ce que vous dites, ce n'est pas une abstention ou un votre contre sur le principe, c'est le cadre dans lequel il s'inscrit qui le rend intelligent ou pas et là en l'occurrence, c'est l'exemple type de ce je disais au départ. À savoir, le risque d'une gouvernance qui reprend en main, quand ça ne lui convient pas, plutôt que de prendre un risque qui est sans doute beaucoup plus difficile, c'est celui du dialogue permanent avec les acteurs. Oui c'est compliqué on l'entend, mais là en l'occurrence vous êtes face à une impasse donc vous transférez budgétairement les choses et vous reprenez la main, ce n'est pas la bonne solution pour nous.

On peut accepter de reconnaitre qu'on n'est pas d'accord, mais pas fuir le débat.

Nathalie SEGUIN

Moi je me pose quand-même la question de savoir si la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a besoin de l'argent public pour une soirée telle que celle-ci ? Elle a quoi comme statut ? C'est une association ? C'est quoi ? Comment c'est financé ?

Là je pose des questions parce que c'est un acteur inconnu du monde de la jeunesse, mais pourquoi pas ? Mais la question que je me pose c'est que ce serait quand-même dommage d'aller gaspiller de l'argent si, par ailleurs, ce sont des structures qui soit en génèrent ou soit ont d'autres partenaires ! Expliquez-nous parce que là on reste sur notre faim. On ne comprend pas, enfin moi en tous cas je ne comprends pas pourquoi vous financez la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Monsieur le Maire

Vous ne comprenez pas pourquoi on n'aide pas les...

Nathalie SEGUIN

Non. Par contre ce que je trouverais intelligent c'est que...

Monsieur le Maire

...Vous permettez...

Nathalie SEGUIN

Non, je termine, je vous laisserai parler après.

Monsieur le Maire

Alors terminez je vous en prie.

Nathalie SEGUIN

Ce que je trouverais intéressant c'est que vous lanciez un appel à projets commun, pourquoi pas, avec la

Chambre des Métiers et de l'Artisanat, que celle-ci abonde une enveloppe commune avec la Ville pour des moyens supplémentaires en faveur de la jeunesse, qui est effectivement une orientation extrêmement forte aujourd'hui des pouvoirs publics, des institutions qui gravitent autour et que dans les années à venir, des financements importants vont être mis sur la jeunesse. Ce serait bien que la Ville de Niort prenne ce train-là. On a quand-même dans le département deux collectivités, vous les connaissez bien Monsieur BALOGE, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes Parthenay Gâtine, qui sont quand-même dans un plan d'investissement très important en faveur de la jeunesse, qui bénéficient de l'argent de l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), de l'Etat, qui vont mettre la même somme, mais pour une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse, ce n'est pas à coup de 900 € et 1 000 €

Monsieur le Maire

Oui, mais ce que je dirais, c'est que je suis quand même étonné que vous ne sachiez pas ce qu'est une Chambre des Métiers qui travaille pour des ouvriers artisans, pour des apprentis...

Nathalie SEGUIN

Hors micro, non je ne sais pas.

Monsieur le Maire

C'est dommage parce que c'est un monde qui est à découvrir Madame SEGUIN. Je vous invite à le faire prochainement.

Je ne suis pas représentant consulaire, mais c'est un organisme consulaire. Allez voir votre artisan chocolatier, votre menuisier et ils vous parleront d'apprentissage. Vous verrez que vous ne perdrez pas votre temps parce qu'il y a plein de beaux métiers avec des vrais ouvriers qui sont de vrais artisans.

Alain BAUDIN, Marie-Paule MILLASSEAU et Pascal DUFORESTEL

Alain BAUDIN

Par rapport à l'observation qui est faite, qu'on n'assume pas la politique ou qu'au contraire on essaie de faire celle qui nous plaît, je crois que l'un n'empêche pas l'autre. J'ai l'impression dans vos propos que la subvention de fonctionnement doit être la totalité du budget de l'association et qu'avec l'argent que l'on donne, elle doit faire ce qu'elle a envie de faire.

Je pense honnêtement qu'il y ait un financement socle ça me paraît intéressant par rapport à la volonté qui est « nôtre » collectivement, mais qu'ensuite il y ait des réponses et un travail qui soit fait sur des actions, ça me paraît intéressant et en plus, souvent, source de financements croisés, donc quelque part si on n'incite pas les associations à aller dans ce sens-là, je crois qu'on fait une erreur, une erreur politique même.

Monsieur le Maire

Vous savez que ce sont des délibérations qui étaient déjà votées il y a 3-4 ans. Donc, ce n'est pas nouveau, c'est une prolongation.

Marie-Paule MILLASSEAU, Pascal DUFORESTEL et on arrêtera là si vous voulez bien. Merci.

Marie-Paule MILLASSEAU

Je voulais simplement dire que pour la première fois, on a un vrai budget jeunesse et on va mettre en place une vraie politique jeunesse.

Monsieur le Maire

Merci Marie-Paule, il faut en effet le rappeler une nouvelle fois.

Pascal DUFORESTEL un petit mot ? Non, alors Alain PIVETEAU.

Alain PIVETEAU

Je veux d'abord noter l'intérêt du débat. Ce n'est pas pour ou contre une politique jeunesse, c'est la façon dont on l'aborde. Moi j'ai compris par exemple que les CSC avaient une approche des enjeux de jeunesse comme étant une approche transversale. Ils abordent la jeunesse comme quelque chose de total, c'est-à-dire qui est à penser en lien avec les aînés, etc.

Des dispositifs dédiés qui peuvent être extrêmement intéressants se revèlent d'une approche différente que celle que défend aujourd'hui les CSC qu'est une approche transversale. Voilà un nouveau sujet de débat politique, franchement, entre nous et surtout avec eux, il est intéressant de savoir qu'elle est la plus efficace parce qu'on est tous d'accord pour dire que c'est un enjeu majeur aujourd'hui et demain.

Monsieur le Maire

Eh bien si on est tous d'accord, c'est déjà ça. Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-17

Direction Animation de la Cité

Subvention Stade Niortais Athlétisme - Perche Elite Tour

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Stade Niortais Athlétisme, en partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme, organisera l'une des six étapes du Perche Elite Tour à la salle de sports de la Venise Verte à Niort le 11 mars 2017.

Déjà présent à Niort en 2006, cet évènement est un moment fort pour faire découvrir la discipline la plus spectaculaire de l'athlétisme, le saut à la perche avec l'invitation des meilleurs perchistes Français, Européens, Chinois et de Jean Galfione, l'ambassadeur de la perche française auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

Cette compétition réunira près de 150 perchistes répartis dans 8 concours dont la finale du « Challenge Espoirs » le concours élite B et le concours élite A.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 6 000 € au Stade Niortais Athlétisme pour l'organisation de cette manifestation.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la Ville de Niort et le Stade Niortais Athlétisme ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser au Stade Niortais Athlétisme la subvention afférente, conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il vous est proposé d'accorder une subvention par rapport à une grosse manifestation sous couvert du Stade Niortais d'Athlétisme, pour organiser le Perche Elite Tour.

C'est une manifestation qui s'est déjà faite en indoor, ce sera dans le beau gymnase de la Venise Verte sur le site du Stade René Gaillard et de l'emprise Venise Verte qui permet d'accueillir ce genre de manifestation. Jean GALFIONE, qui est l'ambassadeur de la Perche Française, devrait être présent à cette manifestation.

C'est une manifestation qui se fera sur 2 jours, entre le 10 et le 11 mars, avec une double approche qui d'ailleurs met bien Niort dans cette logique du sport pour tous et du sport de compétition, là en plus c'est un spectacle sportif. Mais par rapport au sport pour tous, elle permettra la première journée de faire des ateliers avec nos scolaires, nos lycéens, pour découvrir la perche, avec des techniques et quand on sait que l'Ecole Française est une des meilleures écoles au monde par rapport à ça, je crois que le fait de les faire venir à Niort est une très bonne chose.

Le deuxième jour, c'est un sport spectacle qui sera présenté par Jean-François RAFFALLI qui est aussi le speaker officiel des Jeux Olympiques. Cela permettra d'avoir la présence de tous les meilleurs, que ce soient les jeunes en cadets, les juniors ou les élites A et B. Pour tout ça, il vous est proposé une convention pour une subvention à hauteur de 6 000 €.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il des remarques ?

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-18

Direction Animation de la Cité

Subvention - Niort Endurance 79 - Manifestations

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'organisation de manifestations, l'association Niort Endurance 79 a sollicité une subvention pour l'organisation de deux courses à pied :

- la 13ème Edition des 7 et 15 kms de Carrefour, le 5 mars 2017 ;
- la 4ème Edition de la course « Les Filles de Niort , le 27 mai 2017 dont l'objectif est de rassembler un grand nombre de participantes dans le but de récolter des fonds qui seront reversés au service d'oncologie de l'Hôpital de Niort.

Il vous est proposé, au titre de ces 2 manifestations, d'accorder une subvention de 1 000 € à cette association.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à verser une subvention de 1 000 € à l'association Niort Endurance 79 pour l'organisation des deux courses pédestres les 5 mars et 27 mai 2017.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1
Excusé: 2

Madame Monique JOHNSON, Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN

Alain BAUDIN

Il s'agit aussi d'accompagner deux manifestations qui sont faites avec l'association Niort Endurance 79. Une manifestation qui se déroulera le 5 mars 2017 qui est déjà une vieille manifestation locale puisque c'est la 13^{ème} édition, qui se fait au niveau des ronds-points à proximité de Carrefour et on appelle ça « les 10^{ème} éditions des 7 et 15 kms de Carrefour ».

L'autre manifestation, un peu plus récente, s'appelle « Les filles de Niort ». C'est la 4^{ème} édition, elles font une course pour récolter des fonds qui sont ensuite reversés au service d'oncologie de l'hôpital de Niort. C'est une belle manifestation qui s'est déroulée jusqu'à maintenant sur le site de l'Acclameur. Je sais que les organisateurs souhaiteraient organiser quelque chose plus au cœur de la ville, mais techniquement ce n'est pas simple donc on va l'étudier. En tous les cas, la manifestation est prévue pour le 27 mai. Pour tout ça nous vous demandons l'autorisation de verser une subvention de 1 000 €

Monique JOHNSON

Hors micro... Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

Très bien. Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-19

Pôle Vie de la Cité

Dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique

Madame Christelle CHASSAGNE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort s'est dotée, par vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015, d'un règlement dans l'attribution des subventions aux structures professionnelles niortaises des arts du spectacle vivant, intitulé « Dispositif d'aide » et applicable depuis le 1er janvier 2016.

Comme prévu dans ce dispositif et au terme d'une évaluation concertée avec les compagnies niortaises, des modifications sont apportées pour 2017. Cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe de 345 200 € comme en 2016.

Ces modifications impactent uniquement le volet Structuration emploi et le volet Diffusion et sont les suivantes :

- l'augmentation du taux horaire dans le volet Structuration emploi qui passe de 12 à 13 €;
- l'inclusion de 5 dates de représentations à Niort dans le volet Diffusion ;
- la modification du critère relatif au chargé de diffusion pour l'attribution de l'aide de 1000 € sur les festivals nationaux dans le volet Diffusion.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le dispositif d'aide aux structures professionnelles des arts du spectacle, agissant dans les domaines de la création, de la diffusion et de la pratique artistique ci-annexé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 35
Contre: 8
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 2

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Christelle CHASSAGNE

Christelle CHASSAGNE

La Ville de Niort s'est dotée, par vote du Conseil municipal du 18 décembre 2015, d'un règlement avec un « dispositif d'aide » qui était applicable depuis le 1^{er} janvier 2016.

Comme je le disais tout à l'heure, dans ce dispositif et au terme d'une évaluation concertée avec les compagnies niortaises, il y a des modifications qui sont apportées et il y en aura encore d'autres.

L'enveloppe est restée identique à 2016, 345 200 €.

Les demandes des compagnies portaient principalement sur une augmentation de l'enveloppe. Nous n'avons pas pu y répondre, nous sommes restés au même niveau. Il y avait aussi la question de convention triennale, pour des questions qui étaient évoquées tout à l'heure c'est pareil, nous ne pouvons pas aujourd'hui repartir sur ces conventions. En revanche, le dispositif permet d'autres leviers de sureté. Nous avons, sur les modifications qui sont apportées aujourd'hui, l'augmentation du taux horaire dans le volet structuration Emploi qui passe de 12 € à 13 €. Ces critères sur la structuration de l'emploi ont été discutés en atelier et en concertation. 12 € ça correspond à une moyenne de rémunération brute qui nous a été communiquée par les compagnies, ce n'est pas un chiffre que nous avons sorti et nous avons pu faire le point avec les compagnies à ce sujet donc nous avons pu augmenter à 13 €.

Il y a aussi l'inclusion de 5 dates de représentations à Niort sur le volet Diffusion, qui n'était pas dans ce dispositif et qui le sont maintenant, ce qui permet de pouvoir répondre aussi à toutes les compagnies. Il y a aussi la modification du critère relatif aux charges de diffusion pour l'attribution de de l'aide de 1 000 € sur les festivals nationaux dans le volet Diffusion dont par exemple, la Compagnie La Mouline a pu bénéficier en partant à Avignon l'été dernier.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter ce dispositif.

Monsieur le Maire

Merci Christelle. Ça fait donc suite à la réunion que nous avons eu en commun très récemment.

Alain PIVETEAU

Hors micro... Je n'ai pas entendu....

Monsieur le Maire

Le micro était ouvert. J'ai vu que la salle restait attentive aux propos de Monsieur PIVETEAU, à défaut d'être aux miens (Sourire). Merci.

Alain PIVETEAU

Sur cette délibération et sur la façon dont vous la présentez, elle correspond une fois de plus à un désaccord sur la façon de percevoir la situation. Certes, vous avez reçu les compagnies. Il se trouve qu'elles ont diffusé la même information à l'ensemble des élus puisqu'elles ont envoyées à la fois une

présentation de l'état de la situation des budgets et elles ont présenté une proposition extrêmement raisonnable pour que le budget permette de prendre en compte ce qu'elles considèrent comme étant des urgences budgétaires, tout simplement pour pouvoir continuer à fonctionner tel qu'elles l'ont toujours estimé.

Vous présentez ce résultat comme le fruit d'une négociation et on entend d'un accord, vous en êtes encore comme avec les CSC, dans une situation de désaccord.

C'est quand même incroyable. D'après ce que je comprends, cette proposition aujourd'hui, d'ailleurs on peut voir factuellement qu'elle est très très éloignée de ce qui nous a été envoyé et surtout c'est quasiment un copié collé de ce qu'il y avait auparavant avec les deux améliorations marginales dont vous parlez, mais qui sont très très loin d'un compte qui reste, je reprends votre expression, « raisonnable » en terme de demande, ce n'est pas explosif en terme budgétaire. Donc, là il y a même un point d'incompréhension sur l'état de la situation. Vous mettez en avant un accord qui fonde cette grille en légitimité alors que les compagnies qui vont en être les principales utilisatrices, disent qu'elles sont en désaccord. Donc, il faut continuer à travailler, il faut améliorer les choses, il ne faut pas s'arrêter à cette proposition qui ne résout rien. Donc nous voterons contre.

Monsieur le Maire

C'est ce qui se fait, on continue à travailler et Christelle CHASSAGNE continue aussi à travailler ce sujet avec les compagnies.

Christelle CHASSAGNE

Alors c'est exactement ce qu'on vous dit, donc vous voyez qu'on est d'accord. Je pense que c'est vous qui êtes dans l'incompréhension. On vous dit qu'on n'a pas pu répondre à tout, on continue de travailler, on le fait.

Ce que je nomme de « raisonnable », ce sont les solutions que nous avons pu apporter. Ce qui est déraisonnable aujourd'hui dans la situation financière de la ville, c'est de répondre à tout ce que nous demandaient les compagnies et qui correspond aujourd'hui à une augmentation de 90 000 € Je ne les ai pas, je ne peux pas les inventer. Quand on ne les a pas, on ne les donne pas. C'était 90 000 € en plus qui était demandé. Voilà ce qui n'était pas raisonnable aujourd'hui dans le budget, voilà ce à quoi nous ne pouvions pas répondre et ça n'est pas de gaîté de cœur, c'est la situation aujourd'hui. Rester au même niveau c'était plus que raisonnable, c'était même bien et on espère que ça va augmenter, comme vous tous.

Alain PIVETEAU

Hors micro... parce que j'entends que finalement vous subissez aussi la contrainte, vous auriez aimé avoir les 90 000 € Ce sont des arbitrages internes à votre équipe. D'accord ? 111 000 000 € le budget général de la ville ! Donc il y a des choix que vous faites ou que d'autres font pour vous, qui ne correspondent pas à ce que peuvent faire les acteurs et je ré insiste sur le fait que leur proposition est

non seulement raisonnable mais qu'elle est aussi constructive, mais qu'aujourd'hui vous êtes dans une situation de blocage par une attitude jusqu'au boutiste en terme budgétaire, alors qu'il y a des solutions de sorties. Je vous invite à continuer.

Monsieur le Maire

Alain PIVETEAU, ce n'est pas très honnête d'agréger tous les budgets en recettes comme en dépenses pour faire des comparatifs.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Pascal DUFORESTEL découvre la différence entre fonctionnement et investissement. On en reparlera tout à l'heure, ce n'est pourtant pas pareil, deux sections dans un budget...

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-20

Pôle Vie de la Cité

Convention avec l'association Retraite heureuse

Madame Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'association Retraite heureuse a pour objet de faciliter le quotidien des personnes âgées souhaitant vieillir à domicile. Cette ambition se décline au travers de plusieurs projets en partenariat direct avec les acteurs du bien vieillir à domicile : développement d'un réseau de bénévoles solidaires, création d'un quide du domicile, développement de solidarités intergénérationnelles, etc.

Cette initiative étant complémentaire aux actions portées par le Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), les services d'aides à domicile, le CCAS, les associations locales..., la Ville de Niort et son CCAS souhaitent être partenaires de l'action portée par Retraite heureuse. Il s'agit de formaliser ce partenariat dans une convention tripartite.

A travers cette convention de partenariat le CCAS s'engage, à partir de ses expertises en matière d'aide à domicile et en matière d'observation sociale, à participer activement aux réflexions portées par l'association. La Ville de Niort met quant à elle à disposition de la structure des locaux valorisés sous la forme d'une subvention indirecte à hauteur de 5 959,00 € et apportera son soutien aux actions de communication menées par l'association.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Ville de Niort, le CCAS de Niort et l'association Retraite heureuse :
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléquée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 37
Contre: 0
Abstention: 5
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

Jacqueline LEFEBVRE

J'espère que Pascal DUFORESTEL va bien m'écouter. Retraite heureuse, ça nous concerne... Ecoutezmoi ! (Rires)

Je rappelle des choses très banales qu'adapter notre société, nos cités au vieillissement de la population, c'est une nécessité, c'est une réalité que nos collectivités ont intégré dans leur action politique. On le sait, on en parle, on essaye de mettre en place des solutions, tous ceux qui peuvent concourir à essayer de faire en sorte qu'on vieillisse bien, dans les meilleures conditions et de préférence à domicile. on sait d'ailleurs que le maintien à domicile est une cause nationale et internationale, tout le monde en parle, au Canada, partout.

On sait que l'avenir, c'est le maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées. Ensuite nos maisons, c'est-à-dire que les EHPAD sont là pour accueillir les gens au moment où ils ne peuvent plus rester à domicile, ça c'est quelque chose qui nous inquiète dans notre majorité et, j'espère, dans notre assemblée municipale. Notre souci est de multiplier les réponses au maintien à domicile, de lutter contre l'isolement. C'est un sujet qui nous tient à cœur puisque dans notre réseau fraternel c'est une démarche qui concerne aussi ce sujet-là. C'est la même chose.

Développer des liens intergénérationnels par l'habitat, ça aussi c'est important. Tout cela fait partie de la réflexion de retraite heureuse et de ce qu'ils souhaitent mettre en place.

C'est pour ça que nous avons été intéressés par cette proposition et qu'on vous la propose ce soir. Elle a pour objet de faciliter le quotidien des personnes âgées. (Arrête de te marrer Pascal, tu verras ça t'arriveras un jour!) (Rires).

J'aimerais quand-même qu'on soit un petit peu sérieux parce que c'est un sujet sérieux. Cette ambition se décline au travers de plusieurs projets en partenariat direct avec les acteurs du bienvieillir à domicile, développement d'un réseau de bénévoles solidaires, je pense que vous allez adhérer. Le bénévolat qui est aussi un artisan du lien social et intergénérationnel. J'ai beaucoup de fous rires parce que ça me concerne aussi. Ce que je voulais vous dire, c'est que cette initiative étant complémentaire aux actions portées par le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique), il participe à cette aventure, le service d'aide à domicile, le CCAS, les associations et le monde associatif aussi.

La Ville de Niort et son CCAS souhaitent donc être partenaires de l'action portée par Retraite heureuse. Il s'agit de formaliser ce partenariat dans une convention tripartite. A travers cette convention, le CCAS s'engage, à partir de ses expertises en matière d'aide à domicile et en matière d'observations sociales, à participer activement aux réflexions portées par l'association.

La Ville de Niort met, quant à elle, à disposition de la structure, des locaux valorisés sous la forme d'une subvention indirecte à hauteur de 5 950 € et apportera son soutien aux actions de communications menées par l'association. Il nous est proposé un dispositif qui peut venir enrichir notre action en faveur du vieillissement de la population, de l'accompagnement des personnes vieillissantes, isolées.

Monsieur le Maire

Merci Jacqueline pour cette présentation exhaustive de cette convention.

Monsieur DUFORESTEL, on va savoir s'il adhère ou pas au principe du bénévolat. En tous cas, il inspire à la Retraite heureuse, c'est ce qu'il vient de nous confier.

Pascal DUFORESTEL

Tout à fait Monsieur le Maire. Non seulement je souscris aux objectifs assignés et à cette belle idée du bénévolat. Je vais rassurer donc notre collègue Jacqueline LEFEBVRE sur le fait que les objectifs de l'association il n'y a pas photo et qu'en effet ça doit interpeller chacune et chacun d'entre nous.

Ce qui est plus troublant, c'est l'assistance forte portée par les collectivités territoriales à ce projet parce que si je renvoie à ce que nous avons déjà voté à l'agglomération, dans le cas d'un appel à projet de l'agglo, donc on voit là tout l'intérêt des appels à projet, toutes leurs limites qu'on a évoquée précédemment et puis désormais une aide substantielle de la ville.

Honnêtement, ça ne prêterait pas à discussion un instant si ce n'était pas à mettre en relief de ce que l'on connait de la politique d'aide à la vie associative et des retraits majeurs de financement qu'il y a par ailleurs. Donc, dès lors, on ne comprend pas les motifs qui font que cette association a un traitement de faveur très particulier.

A regarder les membres, à un moment donné j'ai cru que c'était une association d'anciens membres de la municipalité mais en l'occurrence je ne pense pas que ce soit un critère d'attribution. Après, j'ai regardé attentivement et je me suis dit que c'est peut-être la nature des statuts qui vous ont particulièrement intéressés et qui deviendraient modèle dans le monde associatif.

Je vous renvoie à l'article 6 sur l'admission à l'association, que je vais vous lire parce qu'il est intéressant, « pour faire partie de l'association il faut être agréé par les deux membres fondateurs qui notifient leurs décisions par la remise d'une carte d'adhérent signée par eux. Les adhérents de 2016 seront titulaires d'une carte d'adhérent 2016 pour une première année ».

Donc c'est une petite limitation à la notion de bénévolat que vous venez de souligner, qui est intéressante et qui est peut-être un modèle démocratique nouveau dans la vie associative locale. Toutefois, ça interpelle. Vous admettrez que c'est un petit peu limitatif ou très concentré comme manière de voir la démocratie.

Voilà l'objet des questions. Ça n'a rien à voir au fond parce que sur le fond on ne peut être que d'accord sur les objectifs, mais je crains qu'il y ait là un traitement de faveur sauf si vous m'en démontrez le contraire.

Monsieur le Maire

On ne va pas entrer dans ce débat là qui n'a pas lieu d'être.

Y a-t-il d'autres remarques?

Jacqueline LEFEBVRE

C'est un projet innovant. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de structure, il n'y a pas d'association qui arrive à regrouper toutes les informations, de quelle que nature que ce soit et qui puisse aider les gens à mieux se débrouiller pour pouvoir accéder à plein de choses.

C'est comme une plateforme et ça c'est intéressant à mon sens, c'est nouveau et c'est pour ça qu'il y a eu un appel à projet qui a intéressé. Moi je n'aime pas beaucoup les insinuations.

Monsieur le Maire

Oui, ce sont des insinuations claires. Je rappelle que c'est dans le cadre d'un appel à projet CAN, sur Economie Sociale Solidaire, où il y a d'ailleurs 4 projets récipiendaires d'une aide.

Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Si je comprends bien, c'est une association qui aura vocation à fédérer, à coordonner, c'est ça ? C'est important qu'on soit clair parce qu'il est fait état des CLIC mais à ma connaissance c'est quandmême le rôle du CLIC.

Le CLIC c'est quoi ? C'est une porte d'entrée unique pour les personnes qui sont confrontées à la perte d'autonomie. Je vais au CLIC et là j'ai toutes les informations nécessaires pour la prise en charge d'une personne âgée. On va retrouver, dans les informations qui sont communiquées, par cette porte d'entrée unique, des informations bien évidemment sur le CCAS puisqu'il contribue par sa politique, au maintien à domicile. Là, si on crée une structure parallèle pour faire la même chose... Dites-nous un peu plus de choses pour qu'on comprenne mieux. On ne va pas superposer les choses, créer du millefeuille là où il y en a déjà tellement, sur la question de la prise en charge de la personne âgée c'est énorme.

Christine HYPEAU

Je vais quand-même vous donner quelques précisions par rapport au CLIC du bassin de vie niortais, parce que j'en suis la présidente et dire que ce sont des choses qui sont complètement différentes. C'est vrai que le CLIC c'est une porte d'entrée. Il est là pour apporter tous les conseils, toutes les informations qui peuvent aider les personnes âgées et leurs familles dans les démarches. Mais, la « Retraite heureuse » c'est quelque chose de complètement différent puisqu'elle propose de faire un annuaire pour recenser tout ce qui existe et ce qui va être diffusé à tous les foyers Niortais, à toutes les personnes âgées.

Ce sont aussi des bénévoles qui vont œuvrer sur le terrain, c'est-à-dire qu'ils vont faire la promotion des CLIC parce qu'ils seront plus en contact avec les gens et voir pour toutes les actions du CLIC. Ils vont pouvoir diffuser les actions du CLIC et ils vont pouvoir aussi, eux, en tant que bénévoles, véritables aides sur le terrain, être à l'écoute et peut-être aussi aller dans les quartiers, vérifier si les gens vont bien..., des choses que les CLIC ne peuvent pas forcément mettre en place.

Monsieur le Maire

Là on a un esprit du réseau solidaire. Madame SEGUIN, une petite dernière.

Nathalie SEGUIN

Excusez-moi, c'est que j'adore le sujet, il me passionne.

C'est combien de bénévoles ? Est-ce que vous pouvez nous dire combien de personnes constituent d'ores et déjà ce réseau ?

C'est intéressant de savoir que des gens veulent s'investir pour cette cause qui est une cause réelle, une autre de plus.

Pascal DUFORESTEL

Très honnêtement, il ne faut pas en faire tout un pataquès. En l'occurrence, il y a un point qui est déterminant et sur lequel vous allez pouvoir nous éclairer, puisque là nous ne sommes que sur les missions premières et essentielles d'une collectivité comme la nôtre, on est d'accord, on est en accompagnement, on est typiquement dans les compétences d'un Département.

Est-ce que le Département des Deux-Sèvres a à ce jour, apporté une aide significative à cette structure ? Est-ce qu'à ce jour nous accompagnons le Département qui est la collectivité majeure sur ces problématiques là ?

Monsieur le Maire

Vous demandez à votre Conseillère départementale de se renseigner auprès du Département. On est dans l'assemblée municipale.

Alain PIVETEAU

Hors micro...

Monsieur le Maire

Ecoutez, on ne peut pas vous répondre sur les décisions d'autres collectivités.

Alain PIVETEAU

Hors micro... dans les caisses.

Monsieur le Maire

Eh bien s'il n'y a rien dans les caisses, il y a peut-être une réponse.

Alain PIVETEAU

Hors micro...Vous ne répondez pas...

Monsieur le Maire

Ecoutez, on n'a pas forcément l'information. Ça suffit Monsieur PIVETEAU, on n'est pas dans le salon à échanger au bout d'une certaine heure des considérations x ou y. Je pense que nos échanges dans une assemblée délibérative municipale méritent un peu plus de tenue. Merci.

Marie-Paule MILLASSEAU puis on arrêtera là. Merci.

Marie-Paule MILLASSEAU

Je suis quand-même atterrée de voir autant de polémique pour une mise à disposition de locaux pour une nouvelle association. On devrait tous s'en réjouir.

Pascal DUFORESTEL

Hors micro...

Monsieur le Maire

On a dit qu'on arrêtait là. On va passer au vote parce que vous filez la polémique pour x ou y raisons.

Pascal DUFORESTEL

Hors micro... Dans le cadre de l'agglo...

Monsieur le Maire

Mais vous interrogez les récipiendaires volontiers puisque vous semblez les connaître.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-21

<u>Direction Participation interne -</u> <u>Accessibilité - Développement durable</u> Convention de partenariat entre La Poste et la Ville de Niort - Projet boîtes à livres

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La commission « animation » du conseil de quartier Centre-Ville envisage d'installer des boîtes d'échanges de livres en libre-service sur l'espace public du centre-ville.

De son côté, le groupe La Poste dispose d'anciennes boîtes aux lettres inutilisées. Il est donc envisagé de recycler ces boîtes pour en faire des boîtes à livres.

La présente convention a pour objet la mise à disposition par La Poste d'anciennes boîtes postales pour la création de boîtes d'échanges de livres, qui seront installées sur le domaine public du quartier Centre-Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la Poste et la Ville de Niort dans le cadre du projet boîtes à livres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Anne-Lydie HOLTZ

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-22

Direction Animation de la Cité

Marché feu d'artifice du 14 juillet - Autorisation de souscrire le marché

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort propose tous les ans un spectacle pyrotechnique pour la fête nationale du 14 juillet.

Tous les ans un thème est défini qui permet de développer un spectacle en le personnalisant.

Afin de donner plus de cohésion entre les 3 spectacles de la fête nationale du 14 juillet en 2017, 2018 et 2019 il est proposé de choisir un prestataire sur plusieurs années.

A cette fin, il convient de prévoir un contrat de prestation de service de 1 an reconductible 2 fois pour un estimatif annuel de 35 000 € TTC.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'étendue des besoins tels que définis dans le cahier des charges ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-23

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

ZAC Pôle Sports : protocole d'accord tripartite sur le transfert de la zone d'activités économiques (ZAE) à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort a confié, par convention conclue le 12 juillet 2005 avec la Société d'Economie Mixte Deux-Sèvres Aménagement, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté dénommée « ZAC Pôle Sports » divisée en deux secteurs :

- au Nord, une zone d'activités économiques s'étendant sur 51,27 hectares (ZAE),
- au Sud, un secteur de développement d'activités de sports et de loisirs, s'étendant sur 71,22 hectares.

L'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi *NOTRe*, dispose que les communautés d'agglomération deviennent seules compétentes pour créer, aménager, gérer et entretenir les zones d'activités économiques situées sur leur territoire. En conséquence, la ZAE de la ZAC Pôle Sports de Niort doit être transférée de plein droit par l'effet de la loi, à la CAN, au 1^{er} janvier 2017 par application des dispositions de l'article 66 de la loi *NOTRe*.

Dans ce contexte, la CAN a acté, par délibération n°C-42-11-2016 en date du 21 novembre 2016, la définition de la ZAE et son périmètre préalablement délimité sur un plan annexé à ladite délibération. La Ville a, quant à elle, approuvé, par une délibération n°D-2016-445 du 5 décembre 2016, l'acquisition, à titre gratuit, des terrains d'assiette des voiries nouvelles.

La Ville de Niort et la CAN ont, par courrier conjoint du 20 décembre 2016, informé le Concessionnaire DSA, du transfert partiel, au profit de la CAN, de la ZAC Pôle Sports ; ce transfert concerne la seule ZAE. Par ce même courrier, les deux collectivités ont exprimé leur intention de conclure, avant la fin du premier semestre 2017, avec le Concessionnaire, par voie d'avenant, la cession partielle de la convention d'aménagement conclue le 12 juillet 2005 sur la base d'un état des lieux, établi par DSA, décrivant la situation contractuelle, commerciale et financière de la ZAC au 31 décembre 2016.

Ceci étant rappelé, les parties ont souhaité organiser leur relation tripartite, entre le 1^{er} janvier 2017 et la date à laquelle l'avenant de cession partielle de la Convention sera conclu, pour assurer la continuité de la Convention pour la période à courir. C'est l'objet du présent protocole, qu'il convient aujourd'hui d'approuver.

Le protocole a pour objet de définir les principes de la collaboration entre la Ville de Niort, la CAN et DSA, propres à garantir la continuité de la Convention et la prise de décision pour la commercialisation de la zone d'activités économiques de la ZAC Pôle Sports de Niort, pour la période à courir entre le 1^{er} janvier 2017 et la date à laquelle un accord de cession partielle de la ZAC sera conclu entre les parties, actant du transfert définitif de la ZAE à la CAN, conformément à la loi *NOTRe*.

Il définit en particulier, pour cette période transitoire, les conditions d'information de la Ville et de la CAN par le Concessionnaire et les conditions dans lesquelles les décisions en matière de commercialisation de la ZAE sont prises par la CAN, et fixe les objectifs à atteindre pour garantir une cession partielle de la convention et le partage des infrastructures, et des bilans de la ZAC.

Le présent Protocole entre en vigueur 1^{er} janvier 2017 et prendra fin à la date à laquelle les parties signeront un accord de cession partielle de la Convention, aux fins de transfert définitif et complet de la ZAE au profit de la CAN.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord tripatite entre la Ville de Niort, la Communauté d'Agglomération du Niortais et Deux-Sèvres Aménagement fixant les principes de collaboration transitoires avant le transfert définitif de la ZAE de la ZAC Pôle Sports à la CAN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le Protocole ci-annexé.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE

Marc THEBAULT

Il s'agit d'une proposition de protocole d'accord tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Niortais, la Ville de Niort et Deux-Sèvres Aménagement dans le cadre de l'organisation du transfert dans cette Zone d'Activités Economiques.

Le protocole a pour objet, dans la période transitoire du transfert de la Zone d'Activités Economiques Terre de Sports de la Ville vers la CAN, d'organiser l'information entre ces 2 collectivités et la structure qui possède la convention d'aménagement à savoir Deux-Sèvres Aménagement, notamment sur toutes les questions de cessions et de ventes dans cette période intermédiaire avant d'aboutir un accord de transfert effectif dans le courant de l'année 2017.

Monsieur le Maire

Merci Marc. Monsieur DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Vous vous en doutez, c'est un sujet sur lequel on ne compte plus le nombre de délibérations en 3 ans et qu'à l'inversement proportionnel à ce qu'on voit sur le terrain. C'est qu'en l'occurrence on peut passer tous les jours sur Terre de Sports et on y voit rien.

Donc, je vous le demande toujours dans cette période de grâce qu'est celle des vœux, si on pouvait prendre le temps nécessaire à un vrai travail sur cette ZAC, sur ce que ça devient, sur les développements, sur les orientations, sur les implantations etc., en dehors de ce que vous nous direz c'est-à-dire le secret est propre aux affaires qui certes est un argument, mais qui ne peut pas tenir dans une enceinte comme la nôtre de manière éternelle, je crois qu'il serait intéressant qu'on consacre une commission spéciale ou une partie du Conseil à un vrai travail d'exposé sur le devenir de la ZAC sans quoi on a le sentiment qu'il y a du développement ici ou là dans d'autres zones commerciales, mais que celle-ci est vouée à ne pas voir de développement dans les années qui viennent.

Marc THEBAULT

J'apprécie votre préoccupation qui rejoint celle de la Ville de Niort dans son ensemble, de voir cette zone Terre de Sports se concrétiser et se réaliser. Pour vous rassurer, si besoin était, il faut savoir que dans le cadre du mandat qui a été confié à Deux-Sèvres Aménagement on peut considérer que plus de 90% des parcelles qui étaient mises en vente font l'objet de compromis de ventes aujourd'hui.

Alors vous savez que ces compromis de ventes sont soumis à des conditions, à l'image de dossiers de contentieux, le plus célèbre d'entre eux étant celui de Leroy Merlin dont nous avons bon espoir de le voir enfin aboutir dans le cadre de ce premier semestre et il est clair que l'accord définitif donné à Leroy Merlin débloquera l'ensemble de la situation parce qu'un certain nombre de porteurs de projets plus modestes attendent qu'une locomotive comme Leroy Merlin puisse démarrer. Je crois qu'il faut que vous soyez confiant sur le devenir positif de cette zone.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Alain BAUDIN.

Alain BAUDIN

Je voulais simplement dire à Pascal DUFORESTEL qu'on ne doit pas avoir la même vue parce que moi quand je passe depuis quelques mois, avenue de Limoges, ça a beaucoup changé. Aujourd'hui, je suis fier de cette entrée de ville qui commence à devenir belle.

Avant, c'était effectivement des friches, ça n'engageait pas les gens à y venir. Dans le cadre de la loi NOTRe, le passage au niveau de la Communauté d'Agglomération, c'est un plus pour notre agglomération.

Monsieur le Maire

Merci Alain. Y a-t-il d'autres remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-24

<u>Direction de Projet de Politique</u> de la Ville

Contrat de Ville 2015-2020 - Convention partenariale de renouvellement urbain - Convention de prestation de service CAN-Ville de NIORT - Avenant n°1

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs, Sur proposition de Monsieur le Maire

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014 désigne les EPCI comme les chefs de file de cette politique et pose le cadre des contrats de ville sur la période 2015-2020 qui reposent sur trois piliers complémentaires :

- la cohésion sociale.
- l'emploi et le développement économique,
- le cadre de vie/renouvellement urbain.

Une première phase de travail pour la construction de ce Contrat de ville s'est conclue le 6 juillet 2015 par la signature du Contrat de ville par l'ensemble des partenaires.

Une deuxième phase s'est engagée, dans le cadre d'un protocole de préfiguration, avec pour objectifs, à partir des enjeux et orientations du Contrat de ville, de préciser les scenarii relevant principalement du pilier « renouvellement urbain et cadre de vie » en vue de l'élaboration de la Convention partenariale de renouvellement urbain. Celle-ci devant préciser les programmes d'opérations à engager et identifier les maîtrises d'ouvrages et les plans de financement associés, notamment au titre des crédits d'intérêt régional de l'ANRU.

Dans cet objectif, une convention de partenariat entre les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort en mobilisant, au profit de la CAN, une expertise et un renfort technique et humain pour la bonne réalisation de ce travail a été délibérée le 25 janvier 2016 par le Conseil communautaire et le 1er février 2016 par le Conseil municipal.

La conclusion de la Convention partenariale de renouvellement urbain, initialement envisagée pour fin 2016 devrait intervenir à la fin du premier semestre 2017 au terme des divers échanges et validations des partenaires.

Ainsi, il est proposé de prolonger par avenant la durée de la convention citée ci-dessus jusqu'au 31 décembre 2017 sans versement supplémentaire.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention d'ingénierie CAN-Ville de NIORT relative au pilier urbain du Contrat de ville ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que toutes pièces afférentes.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-25

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

OPAH RU - Attribution de subventions pour l'amélioration de l'habitat

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente Sur proposition de Monsieur le Maire

La première OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) sur le centre ancien de la Ville de Niort ayant pris fin le 15 novembre 2012, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Anah et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH RU. Entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, elle prendra fin le 31 décembre 2017.

A ce jour, après agrément de la délégation locale de l'Anah et après achèvement des travaux, 7 dossiers de demande de subventions ont été déposés à la Ville de Niort. Ils concernent la réhabilitation de 9 logements dont :

- 4 logements de propriétaires occupants
- 5 logements locatifs conventionnés sociaux dont 4 concernés par la première Opération de Restauration Immobilière.

Les travaux subventionnables sont financés comme suit :

	Subventions Anah	Subventions	Subventions	Subventions
	Subvertions Anam	Ville de Niort	CAN	totales
Logement 1	25 802,00 €	13 200,91 €	2 000,00 €	41 002,91 €
Logement 2	18 458,00 €	10 303,06 €	1	28 761,06 €
Logement 3	7 247,00 €	1 700,00 €	/	8 947,00 €
Logement 4	7 725,00 €	1 700,00 €	/	9 425,00 €
Logement 5	4 234,00 €	1 205,50 €	/	5 439,50 €
Logement 6	2 694,00 €	538,70 €	/	3 232,70 €
Logement 7	21 505,00 €	13 636,15 €	/	35 141,50 €
Logement 8	20 835,00 €	13 183,29 €	/	34 018,29 €
Logement 9	26 968,00 €	20 472,31 €	2 000,00 €	49 440,31 €
TOTAL	135 468,00 €	75 939,92 €	4 000,00 €	215 407,92 €

Les subventions de la Ville de Niort sont attribuées selon les mêmes conditions que celles de l'Anah, en application du Règlement National Anah en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le versement des subventions aux propriétaires bénéficiaires, ayant réalisé les travaux, pour un montant total de 75 939,92 €

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint déléqué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-26

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

Logement social - Opération « Caserne Baujet » - Convention de financement entre la Ville de Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres et la Communauté d'Agglomération du Niortais - Annule et remplace la délibération n°D-2016-322

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du PLH communautaire 2016-2021, le Conseil municipal du 19 septembre 2016 a approuvé une convention tripartite pour le financement de l'opération « Caserne Baujet » portée par Habitat Sud Deux-Sèvres.

Par cette convention, la Ville de Niort s'engageait au versement d'une subvention de 108 000 € pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux (PLUS) et 6 logements locatifs très sociaux (PLA-I). Par délibération du 17 octobre 2016 la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de porter les garanties d'emprunts des bailleurs sociaux, à compter du 1er janvier 2017. Par courrier en date du 24 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais propose que cette disposition s'applique à la programmation HLM 2016 dont l'opération « Caserne Baujet » fait partie.

Cette disposition implique une modification de la convention approuvée le 19 septembre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération n°D-2016-322 du 19 septembre 2016 ;
- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 108 000 € pour la réalisation de l'opération « Caserne Baujet » ;
- approuver la nouvelle convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-27

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

Logement social - Opération « Le Chant des Alouettes » - Convention de financement entre la Ville de Niort, Habitat Sud Deux-Sèvres et la Communauté d'Agglomération du Niortais - Annule et remplace la délibération n°D-2016-321

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre du PLH communautaire 2016-2021, le Conseil municipal du 19 septembre 2016 a approuvé une convention tripartite pour le financement de l'opération « Le Chant des Alouettes » portée par Habitat Sud Deux-Sèvres.

Par cette convention, la Ville de Niort s'engageait au versement d'une subvention de 60 000 € pour la réalisation de 12 logements locatifs sociaux (PLUS).

Par délibération du 17 octobre 2016 la Communauté d'Agglomération du Niortais a décidé de porter les garanties d'emprunts des bailleurs sociaux, à compter du 1er janvier 2017. Par courrier en date du 24 novembre 2016, la Communauté d'Agglomération du Niortais propose que cette disposition s'applique à la programmation HLM 2016 dont l'opération « Le Chant des Alouettes » fait partie.

Cette disposition implique une modification de la convention approuvée le 19 septembre 2016.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération n°D-2016-321 du 19 septembre 2016 ;
- approuver l'octroi d'une subvention à Habitat Sud Deux-Sèvres d'un montant de 60 000 € pour la réalisation de l'opération « Le Chant des Alouettes » ;
- approuver la nouvelle convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et de Habitat Sud Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-28

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

Logement social - Opération « Le Clos du Fief Joly » - Approbation d'une convention à intervenir entre la Ville de Niort, Immobilière Atlantic Aménagement et la Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application du PLH communautaire 2016-2021, la SA d'HLM Immobilière Atlantic Aménagement a sollicité auprès de la Ville de Niort l'octroi d'une subvention de 34 500 € pour la réalisation de l'opération « Le Clos du Fief Joly » comportant 5 logements locatifs sociaux (PLUS) et 2 logements locatifs très sociaux (PLA-I).

Les logements ont été acquis par Immobilière Atlantic Aménagement auprès de la société Planet Immobilier sous forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA).

Pour le financement et la réalisation de cette opération, les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et d'Immobilière Atlantic Aménagement sont fixés dans une convention tripartite. Cette convention intègre les dispositions relatives aux garanties d'emprunts, approuvées en Conseil d'Agglomération du 17 octobre 2016.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention à Immobilière Atlantique Aménagement d'un montant de 34 500 € pour la réalisation de l'opération « Le Clos du Fief Joly » ;
- approuver la convention tripartite fixant les engagements respectifs de la Ville de Niort, de la Communauté d'Agglomération du Niortais et Immobilière Atlantic Aménagement ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-29

Direction Patrimoine et Moyens

Hôtel de Ville - Travaux de sécurité - Approbation des

marchés

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de répondre à la réglementation en vigueur relative aux « Etablissements Recevant du Public », il convient de réaliser des travaux de mise en sécurité de l'Hôtel de Ville.

Les travaux se tiendront en site occupé et concernent différentes zones réparties entre le sous-sol, le R+1, R+2 et R+3.

Les travaux sont de différentes natures : mise en place d'ouverture coupe-feux, de plafonds et cloisons coupe-feux, isolation, peinture de ces éléments...

Pour ce faire, une consultation a été lancée.

La commission des marchés réunie le 10 novembre 2016 a émis un avis sur le choix de l'attributaire pour le lot 3. Les lots 1 et 2 ont été déclarés infructueux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de travaux selon le tableau ci-dessous :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant €HT	Montant €TTC
3	Peinture	Société poitevine de peinture	6 600,00	7 920,00

⁻ autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-30

Direction Patrimoine et Moyens

Centre Technique Propreté Urbaine - Aménagement locaux - Approbation des marchés de travaux

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le projet de réorganisation de la Direction « des Espaces Publics » a identifié qu'il était nécessaire que soit présent sur le site du « Centre Technique Propreté Urbaine » (CTPU), installé rue de Genève, l'ensemble de la ligne hiérarchique de ce service.

Suite au transfert de la station d'épuration de Niort vers le site de Goliard dans le quartier de Saint Liguaire, certains locaux mitoyens au CTPU restent non affectés. Ces locaux surélevés, non inondables, répondent aux besoins d'espace du service de la Propreté Urbaine, en installant des agents du service jusqu'alors installés dans la cité administrative.

Afin de permettre cette installation sur le site du CTPU, des travaux de réaménagement sont nécessaires.

Pour ce faire, une consultation décomposée en 12 lots a été lancée.

De manière temporaire, et dans l'attente de ce nouvel aménagement, des locaux modulaires ont été installés pour accueillir la direction du service, ainsi que ses collaborateurs.

La commission des marchés réunie le 12 janvier 2017 a émis un avis sur le choix des attributaires. Le lot 12 a été déclaré infructueux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les marchés de travaux selon le tableau ci-dessous :

N° lot	Désignation	Attributaire	Montant €TTC tranche ferme	Montant €TTC tranche optionnelle 1	Montant €TTC toutes tranches comprises
1	Désamiantage	SAS AMIANTE France DEPOLLUTION	9 044,40		9 044,40
2	Gros œuvre	TROUBAT	52 092,27	6 588,47	58 680,74
3	Etanchéité	SMAC	20 579,69		20 579,69
4	Serrurerie	GUYONNET CONSTRUCTIONS METALLIQUES	9 895,74	15 904,26	25 800,00
5	Menuiserie extérieure aluminium	AGC SIGLAVER	27 899,52		27 899,52

6	Isolation thermique par l'extérieur	DUMUIS SARL	36 993,29		36 993,29
7	Menuiserie intérieure	SAS AUDIS	5 268,36	6 855,56	12 123,92
8	Cloisons sèches – faux plafonds	SAS AUDIS	8 023,99	10 013,90	18 037,89
9	Carrelage - faïence	NAUDON PENOT	10 028,50	10 918,75	20 947,25
10	Peinture	DUMUIS SARL	2 964,41	4 262,65	7 227,06
11	Electricité – chauffage électrique	FRADIN BRETTON	28 544,40	18 051,60	46 596,00

⁻ autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 4
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-31

Direction Patrimoine et Moyens

Chantiers d'insertion 2017 - Approbation des conventions de chantier entre la Ville de Niort et la Mission pour l'Insertion et pour l'Emploi

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis plusieurs années, la Ville de Niort a développé son partenariat avec différents opérateurs dans les actions d'insertion.

Aussi, de nombreux chantiers d'insertions ont été confiés à l'association « Mission pour l'Insertion Pour l'Emploi » (MIPE) pour réaliser différents travaux de rénovation ou de réaménagement du patrimoine communal.

Il convient aujourd'hui de définir les premiers chantiers qui seront confiés à la MIPE, au titre de l'année 2017.

Pour chaque chantier, une convention spécifique précise la nature, le coût des travaux, ainsi que toutes les dispositions propres à celui-ci.

Pour l'ensemble des opérations listées ci-dessous, la participation de la Ville de Niort est estimée à :

- 74 949,95 € pour la main d'œuvre ;
- 19 811,25 € pour la fourniture des matériaux nécessaires à la bonne exécution des chantiers.

La dépense sera mandatée conformément au budget que le Conseil municipal s'est engagé à inscrire sur l'exercice correspondant.

Les chantiers proposés sont les suivants :

Equipements	Nature du chantier	Montant affecté à la main d'œuvre (en €TTC)	Montant estimé des matériaux (en €TTC)
	Groupes scolaires		,
Ferdinand Buisson	Peinture	10 880,40	5 274,77
Louis Pasteur salle 18	Peinture	2 593,00	618,97
Louis Pasteur couloir	Peinture	5 222,00	684,56
Jacques Prévert	Peinture	1 875,00	2 509,79
Pierre de Coubertin	Peinture	1 500,00	2 297,58
Jules Ferry	Peinture	1 280,00	353,33
La Mirandelle	Peinture	3 960,00	401,14
	Bâtiments sportifs		
Salle du pontreau	Peinture	12 026,05	2 786,45
Gymnase Edmond Proust	Peinture	7401,00	0,00
Salle de sport de l'IUFM	Peinture	5 525,00	671,42
Tir à l'arc Massujat	Peinture	1 832,00	288,32
Centre équestre	Peinture	1005,50	70,04

Bâtiments divers					
Maison de quartier de Champclairot	Peinture	3 850,00	2 617,37		
Jardin des plantes	Maçonnerie	16 000,00	1 237,51		
	Sous-total	74 949,95	19 811,25		

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les quatorze conventions entre la Ville de Niort et la MIPE pour les chantiers d'insertion ;
- approuver le versement à l'association MIPE d'un montant de 74 949,95 € pour la main d'œuvre ;
- approuver la fourniture de matériaux à la MIPE pour la bonne exécution des chantiers pour le montant estimé à 19 811,25 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les dites conventions.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

Michel PAILLEY

Il s'agit de la liste des travaux confiés cette année à la MIPE dans le cadre des chantiers d'insertion. Il vous est demandé d'approuver les conventions.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ?

Une petite précision. La partie concernant le jardin des plantes se fera dans le sillage de l'étude, en respectant bien l'étude qu'on a commandée, comme j'en ai fait mention l'autre jour.

Michel PAILLEY

Absolument, on ne va pas faire comme la dernière fois. On va aussi prendre en compte les remontées des associations pour préserver la biodiversité.

Monsieur le Maire

C'est surtout la préconisation de l'étude que nous avons diligentée cette année. N'est-ce pas Sylvette RIMBAUD ? Merci pour le suivi de tout ça.

Alain BAUDIN

Je voulais souligner également le rôle d'une collectivité en direction d'une structure d'insertion par l'économie qu'est la MIPE. Il s'agit de permettre à des personnes en situation d'insertion d'être sur des types de travaux qui servent l'intérêt général et je crois que c'est une très bonne chose.

Monsieur le Maire

Et le vivre ensemble. Merci.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-32

Direction Patrimoine et Moyens

Divers sites - Remplacement des menuiseries, stores et peinture - Lots 1 et 4 - Avenants n°1

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Au regard de l'état de vétusté de certaines menuiseries sur plusieurs biens communaux, il est apparu opportun de réaliser une consultation d'entreprises pour le remplacement de celles-ci.

Aussi, par délibérations des 9 mai et 19 septembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises et autoriser la signature des cinq lots.

Aujourd'hui, en cours de chantier, des adaptations techniques sont nécessaires au groupe scolaire Jules Ferry :

- réalisation de l'embrasure de trois fenêtres en médium (lot 1 tranche ferme) ;
- installation de deux stores supplémentaires dans le dortoir (lot 4 tranche ferme).

Les prestations envisagées dans le cadre de l'avenant sur le lot n°4 étant d'un montant de faible importance ne nécessitent pas le lancement d'une nouvelle consultation et peuvent faire l'objet d'un avenant.

Les incidences financières sont les suivantes :

N° lot	Désignation	Titulaire	Montant marché initial € HT toutes tranches comprises	Montant € HT de l'avenant	% avenant par rapport au marché	Nouveau montant de marché en €HT	Nouveau montant marché €TTC
1	Menuiserie bois intérieures et extérieures	menuiseries GIRARD	117 724,38	438,00	0,37	118 162,38	141 794,00
4	Stores	menuiseries GIRARD	2 722,40	897,00	32,95	3 619,40	4 343,28

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants n°1 aux lots 1 et 4 ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-33

<u>Direction Patrimoine et Moyens</u> Cession de la maison d'habitation sise 58 rue Gambetta

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs.

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort est propriétaire de la maison sise 58 rue Gambetta cadastrée section BN n°733.

Afin de diversifier ses procédures de cession, la collectivité a mis cette maison en vente sur le site Internet Le Bon Coin avec un cahier des charges précisant notamment que :

- le montant de l'acquisition net vendeur ne peut être inférieur à 30 000 €;
- le candidat doit préciser les modalités de financement de l'acquisition.

Une personne s'est portée acquéreur pour un montant de 37 300 € net vendeur (avis du service France Domaine joint en annexe).

Cette cession fera l'objet de la signature d'un compromis de vente comprenant :

- une clause suspensive d'obtention de prêt par l'acquéreur ;
- le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit 3 730 €.

Il s'agit d'une opération strictement patrimoniale dans le but de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif, en conséquence, cette opération n'est pas soumise à la TVA.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser la cession de la maison 58 rue Gambetta au prix de 37 300 € net vendeur au profit de l'acquéreur ou à toute personne morale pouvant s'y substituer ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente qui comprendra une clause suspensive d'obtention de prêt par l'acquéreur et le versement d'un acompte de 10 % du prix de vente soit 3 730 €;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié de cession à venir ;
- préciser que les frais liés à la réalisation du compromis et de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-34

<u>Direction Gestion Urbaine</u> Réglementaire Halles de Niort - Adoption du principe du recours à une délégation de service public pour la gestion - Création de la Commission de délégation de service public

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2011, une convention d'affermage a été conclue avec la Société d'économie mixte des Halles de Niort. Elle arrive à échéance le 31 décembre 2017.

La délégation de service public qui est proposée, se fera au moyen d'une convention d'affermage où le fermier co-contractant de la collectivité délégante se verra remettre l'ouvrage et les équipements nécessaires à l'exploitation du service délégué, et ce, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La commission consultative des services publics locaux s'est prononcée à ce sujet le 4 janvier 2017 et le comité technique le 11 janvier 2017.

En vue de procéder à la délégation de service public pour l'exploitation des Halles, il est nécessaire de constituer une commission de délégation de service public qui sera chargée d'examiner les candidatures, de dresser la liste des candidats admis, d'ouvrir les offres et d'émettre un avis sur les offres admis à la négociation.

Elle sera composée du Maire ou de son représentant et de 5 membres élus et d'autant de suppléants.

Les membres seront élus lors du prochain Conseil municipal et l'élection prendra la forme d'un scrutin de liste (représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel).

A cet effet, les listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir et devront indiquer les noms et prénoms des candidats au poste de titulaire et au poste de suppléant.

Les listes pourront être déposées jusqu'au 20 février midi à la Direction du secrétariat général de la Ville de Niort, par voie dématérialisée ou par voie papier.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le principe du recours à la délégation de service public pour l'activité de gestion des Halles de Niort ;

- fixer la durée de la délégation à cinq ans, à compter du 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- approuver les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la commission de délégation de service public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre la procédure réglementaire de désignation du futur délégataire et engager, pour cela, les mesures de publicité nécessaires au recensement des candidats.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-35

<u>Direction Gestion Urbaine</u> <u>Réglementaire</u> Demande de dérogation à l'obligation de repos dominical pour le dimanche 29 janvier 2017 par le magasin DECATHLON

Madame Jeanine BARBOTIN, Adjointe au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

L'unité départementale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi demande, en application du Code du travail, l'avis du Conseil municipal concernant une dérogation à l'obligation de repos hebdomadaire dominical pour le magasin DECATHLON Niort le dimanche 29 janvier 2017.

Le magasin réorganise ses rayons. Un total de 400 mètres linéaires sera réimplanté. Cette réimplantation nécessite le respect des règles de sécurité pour les salariés et pour les clients et, donc, la fermeture du magasin au public.

Ce dimanche 29 janvier 2017, 40 salariés seront privés de leur repos dominical. Seuls les salariés volontaires travailleront ce jour-là.

En compensation, ces salariés bénéficieront d'un autre jour de repos dans la semaine qui suit ce dimanche 29 janvier 2017 et d'une majoration de salaire égale à 100% des heures effectuées le dimanche. La durée hebdomadaire en cas de travail le dimanche ne dépassera pas la durée conventionnelle du travail.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à cette demande de dérogation à l'obligation au repos hebdomadaire dominical présentée par le magasin DECATHLON Niort pour le dimanche 29 janvier 2017.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 2
Abstention: 0
Non participé: 1
Excusé: 3

Madame Yamina BOUDAHMANI Conseillère municipale n'ayant pas pris part au vote

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjointe déléguée

Signé

Jeanine BARBOTIN

Jeanine BARBOTIN

Le magasin réorganise ses rayons. Cette réimplantation nécessite le respect des règles de sécurité pour les salariés et les clients et donc, la fermeture du magasin au public. Ce dimanche 29 janvier 2017, 40 salariés seront privés de leur repos dominical, seuls les salariés volontaires travailleront ce jour là.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande de dérogation à l'obligation du repos hebdomadaire dominical.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui Yamina BOUDAHMANI.

Yamina BOUDAHMANI

Je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire

C'est noté.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-36

<u>Direction Gestion Urbaine</u> Réglementaire Convention d'occupation du domaine public avec la société EXTERION MEDIA

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La société EXTERION MEDIA France bénéficiait d'un contrat d'occupation du domaine public de la Ville de Niort pour cinq dispositifs publicitaires non numériques. En contrepartie, la Ville de Niort disposait d'un temps d'affichage pour sa communication relative à la Foire exposition.

Une nouvelle convention d'occupation du domaine public est proposée afin de formaliser les droits et obligations des parties notamment la contrepartie financière à cette occupation du domaine public.

Cette convention est conclue pour la période du 1er février 2017 au 31 juillet 2022.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Niort et la société EXTERION MEDIA France relative à l'implantation de cinq dispositifs publicitaires non numériques ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-37

<u>Direction Gestion Urbaine</u> Réglementaire Convention de partenariat entre la So Space et la Ville de Niort pour le jalonnement dynamique des parkings Marcel Paul, Hôtel de Ville, Roulière, Moulin du Milieu et Brèche

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Un système de jalonnement dynamique permettant de connaître en temps réel le nombre de places disponibles dans les parkings est installé depuis 2012 afin notamment, d'améliorer la circulation des véhicules sur les grands axes se dirigeant vers le centre-ville.

Il s'agit des parkings Hôtel de Ville, Roulière, Marcel Paul faisant l'objet de contrats de concession avec la SO SPACE et des parkings de la Brèche et du Moulin du Milieu exploités par la SO SPACE par un contrat de prestations de services.

A ce titre, une convention avec la SO SPACE a été signée le 1er février 2012 afin de déterminer les modalités administratives de l'établissement des infrastructures pour l'envoi des informations vers le serveur de la Ville de Niort chargé de retranscrire sur les onze panneaux de jalonnement dynamique installés par la Ville de Niort les places de stationnement disponibles dans ces différents parkings.

Cette convention précise la forme de partenariat et les obligations de chacune des parties.

Sur le territoire concerné par ce projet, la SO SPACE s'engage à :

- alimenter le système d'information géré par la Ville de Niort ;
- coopérer avec les services de la Ville de Niort afin d'assurer un service de qualité.

Pour les opérations concernées par ce projet, la Ville de Niort s'engage à :

- porter à la connaissance de la SO SPACE toute évolution concernant le système mis en place,
- assurer le bon fonctionnement des infrastructures.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette convention à compter du 1er février 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre la SO SPACE et la Ville de Niort :
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer, ainsi que tous les documents pouvant découler de la présente convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Dominique SIX

Il existe déjà une convention qui date de 2012, qui portait sur une durée de 5 ans et dont le terme est à la fin de ce mois. Il vous est proposé de renouveler cette convention à compter du 1^{er} février 2017. Il vous est demandé d'approuver cette convention et de nous autoriser à la signer.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des remarques ? Oui Pascal DUFORESTEL.

Pascal DUFORESTEL

Juste une remarque qui ne remet pas en cause le prolongement de la convention en question mais simplement, le fonctionnement même de cette signalétique dynamique. Il s'avère que, ça ne vous a pas échappé, dans la rue de Ribray ça fait des mois que le panneau censé donner le nombre de places vacantes aux parkings du Moulin du Milieu et à celui de l'Hôtel de Ville ne fonctionne pas et j'observe des dysfonctionnements réguliers sur les autres panneaux. Alors je ne sais pas si c'est le fruit de l'héritage ou s'il y a un autre problème, en tous cas vous allez me l'expliquer, savamment bien sûr.

Dominique SIX

Je n'ai pas d'information particulière, mais on se chargera dès demain de rappeler à notre partenaire ses obligations.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il d'autres remarques ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-38

Direction Espaces Publics

Enfouissement coordonné des réseaux aériens électriques et des réseaux aériens téléphoniques établis sur supports communs - Convention entre l'opérateur téléphonique - Numéricâble et la Ville de Niort

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Dans le cadre de travaux d'aménagement sur l'espace public, ou dans le cadre de travaux de renforcement du réseau de distribution électrique, il apparaît souvent pertinent d'assurer l'effacement des réseaux aériens par enfouissement.

Lorsque les supports de distribution électriques supportent également les câbles téléphoniques, il convient d'assurer une coordination fine de l'opération, et d'enfouir simultanément les deux réseaux, dans un souci d'efficacité et d'optimisation des coûts. Il est donc nécessaire de définir les modalités applicables.

Pour l'effacement du réseau électrique, des modalités particulières sont d'ores et déjà inscrites dans le traité de concession avec le concessionnaire du réseau.

Concernant le réseau téléphonique, pour répondre à cet enjeu constaté au niveau national, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'association des Maires de France (AMF) et Orange ont établi conjointement un modèle de convention, définissant les modalités techniques et financières, dont Numéricâble s'est inspiré pour proposer des conditions similaires.

Cette convention met à la charge de l'opérateur téléphonique Orange la fourniture de tout le matériel nécessaire à la construction du réseau souterrain (fourreaux, chambres de tirage, regards, etc.), une quote-part du coût de terrassement de la tranchée commune, ainsi que la dépose du réseau aérien existant.

La collectivité assure la pose du matériel fourni par l'opérateur téléphonique Orange, qui en garde la propriété, l'exploite et verse à la collectivité une redevance d'occupation du domaine public souterrain. La collectivité reste bénéficiaire d'un fourreau pour ses propres besoin de communication.

Afin d'assurer une égalité de traitement entre opérateurs de télécommunication, il est convenu de souscrire avec Numéricâble une convention aux modalités identiques à celle déjà conclue avec l'opérateur Orange. Cette convention sera appliquée systématiquement dans les opérations à venir.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention entre Numéricâble et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-39

Direction Espaces Publics

Marchés de travaux neufs, grosses réparations et entretien de voirie - Approbation de l'accord-cadre

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Afin de pouvoir réaliser les travaux sur la voirie, en terme d'aménagements neufs, de grosses réparations ou d'entretien courant, la Ville de Niort utilise, entre autres outils, un marché à bons de commande dont l'échéance est le 31 décembre 2016.

Afin de répondre aux besoins de travaux au-delà de cette date, une consultation par appel d'offres ouvert a été lancée, en vue de l'attribution d'accords-cadres à bons de commande d'une durée d'un an reconductible 3 fois.

La consultation comporte 2 lots :

- lot 1 : VRD (Voirie et Réseaux Divers) pour les prestations d'aménagement de la voirie ;
- lot 2 : signalisation horizontale pour les prestations de marquage routier.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 décembre 2016 pour désigner les attributaires de ces 2 accords-cadres.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les accords-cadres selon les termes suivants :
- Lot 1 VRD : attributaire le groupement EUROVIA BOISLIVEAU pour une estimation annuelle de 1 330 644,00 € TTC ;
- Lot 2 Signalisation horizontale : attributaire l'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST pour une estimation annuelle de 63 383,94 € TTC ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les accords-cadres correspondants.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-40

Direction Espaces Publics

Convention de prestations de services entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Niort pour l'entretien des ZAE situées sur la commune de Niort - Avenant n°2

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose : Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la convention d'entretien des Zones d'Activité Economique situées sur la commune de Niort, conclue entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Niort le 15 mars 2013 ;

Vu l'avenant n°1 en date du 22 décembre 2015 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Niortais en date du 8 décembre 2016 ;

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'entretien des ZAE sur le territoire de Niort dans l'attente des conclusions de la réflexion sur l'évolution des contours périmétriques ;

Il est proposé de passer un avenant n°2 à la convention de prestations de services conclue le 15 mars 2013 entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune de Niort pour l'entretien des ZAE situées sur la commune de Niort. La Ville de Niort poursuivra en 2017 l'entretien des ZAE se situant sur Niort et dénommées Technopole, Saint-Liguaire, Saint-Florent, Pierre-Mendès France, Route de Parthenay, aux conditions définies dans la convention initiale. Elle recevra de la Communauté d'Agglomération du Niortais une contribution pour ce faire, dont le montant maximal est arrêté à 370 000 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention d'entretien des ZAE sur la commune de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-41

<u>Direction Développement Urbain</u> et Habitat

Demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du Niortais au titre du PACT pour la mise en oeuvre du Schéma Directeur Aménagement Lumière

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La CAN a dans un objectif de solidarité et d'équilibre territorial formalisé, par délibération le 26 septembre 2016, un Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) qui se traduit par la création d'un fonds de soutien à l'investissement d'un montant de 6 millions d'euros sur la période 2016-2018. Les critères arrêtés par cette délibération établissent la dotation de la Ville de Niort à 3 343 690 €

Le règlement du PACT, validé en Conseil communautaire le 17 octobre 2016, prévoit d'accompagner les communes pour la réalisation de projets d'investissement répondants aux enjeux suivants :

- Efficacité énergétique et mise aux normes des équipements

- rénovation énergétique de bâtiments ; réhabilitation du réseau d'éclairage public ; développement des énergies renouvelables ; programmes d'accessibilité.

- Offre culturelle et touristique diversifiée et de qualité

- création d'équipement touristique concourant au développement de l'axe structurant littoral/marais Poitevin/Niort/Vallée de la Sèvre Niortaise ; équipement ; matériels assurant le développement de l'accès à la culture.

- Territoire en mutation

- équipements mutualisé de services au public, protection et/ou valorisation du patrimoine et des paysages, modernisation d'équipements ou de matériels communaux améliorant les conditions d'accueil des usagers du service public ; rénovation et remise à niveau des espaces publics.

Dans ce cadre, la Ville de Niort souhaite inscrire au titre du PACT la mise en œuvre de son Schéma Directeur Aménagement Lumière (SDAL) qui a pour objectif de réduire l'impact de l'éclairage public sur l'environnement et la biodiversité, tout en permettant à terme de réaliser des économies en fonctionnement en diminuant sa facture énergétique.

La Ville de Niort qui bénéficie d'un financement à hauteur de 980 000 € (sur une assiette éligible de 3 230 735 € HT) accordé par l'Etat au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) pour la mise en œuvre du SDAL est donc en mesure de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais un financement complémentaire au titre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) d'un montant de 1 500 000 €

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux d'éclairage public	3 988 324 €HT	Etat / FSIPL (25%) (sur une assiette éligible de 3 230 735€ HT) CAN/PACT (37%) Ville de Niort (38 %)	980 000 € 1 500 000 €	
			1 508 324 €	
Total	3 988 324 €HT	Total	3 988 324 €	

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération Schéma Directeur Aménagement Lumière :
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais la subvention correspondante et à signer les documents afférents.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 42
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0
Excusé: 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

¶CONSEIL MUNICIPAL DU 16 janvier 2017

Délibération n° D-2017-42

Pôle Vie de la Cité

Convention de financement avec la Fondation du patrimoine

Monsieur Simon LAPLACE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Fondation du patrimoine a créé le 4 mars 2016 un club des mécènes ayant pour vocation de soutenir financièrement la mise en œuvre de projets de sauvegarde et de mise en valeur d'éléments du patrimoine public ou associatif situés dans le département des Deux-Sèvres. Il regroupe différentes entreprises du département. Dans le cadre de ce club, la Fondation du patrimoine a décidé d'apporter son soutien financier à la Ville de Niort pour son projet de restauration et d'aménagement des courtines du Donjon de Niort.

L'aide financière apportée s'élève à 7 000 € soit 4% du montant total des travaux hors taxes soit 175 297 €. Le versement de cette aide financière est subordonné à la signature d'une convention de financement avec la Fondation du patrimoine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention de financement avec la Fondation du patrimoine ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 42

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 3

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Simon LAPLACE

Il s'agit d'une délibération en lien avec les travaux d'aménagement des courtines et de la basse-cour du Donjon, travaux pour lesquels le club des mécènes de la Fondation du patrimoine propose d'attribuer une subvention de 7 000 €, correspondant à 4% du montant total des travaux HT.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de la convention de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

Monsieur le Maire

Merci Simon LAPLACE. Oui Madame SEGUIN.

Nathalie SEGUIN

Je voulais savoir s'ils aideraient aussi pour les églises.

Monsieur le Maire

Quel est le rapport ?

Nathalie SEGUIN

Je ne sais pas, ça nous ferait gagner un peu d'argent.

Elodie TRUONG

Je voudrais juste savoir quel est l'échéancier qu'on a pour le dossier labellisation de pays d'art et d'histoire s'il vous plait.

Monsieur le Maire

Ce sont de longues échéances, on a parlé de plusieurs années, en général c'est 4-5 ans. Ça a d'ailleurs toujours été évoqué ainsi, mais ça n'a pas de rapport avec la Fondation du patrimoine.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Merci, je vous souhaite une bonne soirée.